



Cinquième séance

Mercredi 10 juin 2009, 10 h 15

Présidence de M. Hossain et M. Zellhoefer

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT GOUVERNEMENTAL DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la cinquième séance plénière de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nos travaux aujourd'hui seront essentiellement consacrés à la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Cependant, avant d'ouvrir le débat sur ces rapports, qui nous ont été présentés mercredi dernier, nous avons un certain nombre de points à aborder.

Je passe tout d'abord la parole à la Greffière de la Conférence, qui va nous faire une annonce.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

J'informe la Conférence que le groupe gouvernemental a désigné M. Tito Palma Caicedo, vice-ministre du Travail et de l'Emploi de l'Equateur, en tant que Vice-président gouvernemental de la Conférence.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est adoptée?

(La proposition est adoptée.)

C'est avec plaisir que je félicite mon collègue du Bureau et que je l'invite à venir prendre place à la tribune.

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant examiner le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 4. Il détermine le quorum nécessaire à nos travaux.

(La Conférence prend acte du rapport.)

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le point suivant de notre ordre du jour porte sur l'examen du premier rapport de la Commission de

proposition. J'invite le président de cette commission, M. Amir Shahmir, à nous présenter le rapport.

Original anglais: M. SHAHMIR (gouvernement, République islamique d'Iran; président de la Commission de proposition)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le premier rapport de la Commission de proposition qui est publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 2. Ce rapport présente un certain nombre de décisions concernant les travaux de la Conférence que je vais résumer.

La commission a décidé que la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général démarrerait aujourd'hui, mercredi 10 juin à 10 heures, et que la liste des orateurs serait close vendredi 5 juin à 18 heures, c'est-à-dire vendredi dernier.

La commission a également approuvé la recommandation du Conseil d'administration contenue dans l'annexe I au rapport, annexe qui porte sur la discussion du rapport global dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (*Le coût de la coercition*). La commission a décidé que deux séances y seraient consacrées le 9 juin.

La commission a approuvé le programme de travail provisoire de la Conférence qui figure à l'annexe II au rapport, sous réserve de modifications au fur et à mesure des travaux de la Conférence. Dans le rapport, la commission attire l'attention des participants sur une série de suggestions visant à faciliter les travaux de la Conférence, notamment en ce qui concerne la fixation du quorum.

Il a été recommandé à la Conférence de poursuivre la pratique adoptée ces dernières années, à savoir que les membres gouvernementaux devraient s'abstenir de prétendre à la qualité de membres titulaires des commissions s'ils ne sont pas, à ce moment-là, habilités à voter. Si, pour une raison quelconque, cette pratique n'est pas pleinement respectée, la commission a recommandé que les coefficients de pondération utilisés dans les commissions soient calculés sur la base du nombre de membres gouvernementaux titulaires habilités à voter. Le système de vote électronique, qui est expliqué à l'annexe III au rapport, en tient compte.

La Commission de proposition a invité un certain nombre d'ONG à être présentes aux commissions qui s'occupent de questions à l'ordre du jour pour lesquelles elles ont manifesté un intérêt particulier. A cet égard, vendredi dernier, le bureau de la Commission de proposition a reçu une demande de la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale qui

sera représentée en tant qu'observateur à la Commission de l'égalité et à la Commission de l'application des normes, où cette organisation était déjà inscrite en tant qu'observateur.

La Commission de proposition, à sa première réunion, a délégué à son bureau la faculté de décider des questions de routine non sujettes à controverse. A sa session de mars, le Conseil d'administration a indiqué que son bureau avait autorisé le Directeur général à inviter cette organisation à la 98^e session de la Conférence. L'ensemble du bureau de la Commission de proposition a accepté la demande de cette organisation d'être représentée à la Commission de l'égalité.

Je ne vais pas prolonger cette présentation, mais simplement soumettre le premier rapport de la Commission de proposition à la Conférence pour approbation.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Puis-je considérer que la Conférence approuve les propositions de la Commission de proposition, et son premier rapport?

(Le rapport est approuvé.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je ferai quelques remarques liminaires avant d'ouvrir le débat général sur les rapports.

Vous le savez, cette session de la Conférence est particulièrement importante, non seulement parce qu'elle coïncide avec le 90^e anniversaire de l'OIT, mais également parce que cette année l'Organisation doit relever le défi le plus difficile de notre temps et jouer son rôle en aidant ses mandants à surmonter cette crise économique et sociale massive.

Au nom du bureau de la Conférence, je félicite le Directeur général et le Président du Conseil d'administration d'avoir pris l'initiative de changer l'orientation et l'ordre du jour de la Conférence afin qu'elle puisse réagir à la crise.

La crise économique mondiale nous touche de plein fouet, aussi bien les économies développées, où la crise a ses origines, que les pays en développement, dans de multiples domaines: commerce, aide étrangère, investissements, flux de capitaux, envois de fonds par des émigrés à leurs familles. Les acteurs de l'économie réelle – les gouvernements, les travailleurs et les employeurs – se trouvent dans une situation de plus en plus difficile. Maintenant, il est souvent fait état de troubles sociaux et politiques. L'aspect le plus préoccupant de la crise, comme le dit le Directeur général, est que, alors qu'il se peut qu'il soit mis en terme au ralentissement économique au cours des prochains mois, il faudra des années pour redresser la situation de l'emploi et enrayer la régression sociale que la crise entraîne.

Alors que nous essayons tous de nous rassembler et de trouver les moyens de surmonter la crise, j'espère que nous aborderons les mesures et mécanismes nécessaires au niveau tant national que multilatéral, afin d'éviter qu'une crise de cette ampleur ne se répète à l'avenir, et de protéger les groupes et les pays les plus vulnérables.

Le rapport du Directeur général constitue une excellente base pour discuter de l'impact de la crise sur le monde du travail, mais aussi pour trouver les moyens de surmonter les difficultés économiques et

sociales. Comme nous l'avons entendu, le Comité plénier, qui a été constitué spécialement pour cette session de la Conférence, arrive à point nommé pour permettre aux mandants d'entendre des experts internationaux au sujet de différents aspects de la crise, et pour contribuer à ce que nos discussions en plénière débouchent sur un cadre d'action tripartite afin de surmonter la crise.

Ceci étant dit, je félicite le Président du Conseil d'administration et le Directeur général pour leurs rapports qui sont soumis à cette session de la Conférence et j'attends avec intérêt vos commentaires.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Avant de lancer le débat général sur ces rapports, je voudrais faire une déclaration au nom du bureau de la Conférence afin de vous rappeler les principes qui régiront notre débat.

Ces principes ont été définis par le groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT et, après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, ils ont été communiqués à la Conférence en 1967. Ils figurent aux paragraphes 54 à 58 du rapport du groupe de travail et sont rappelés dans le guide de la Conférence dont vous devriez tous avoir une copie.

Le bureau de la Conférence tient à attirer l'attention des délégués sur le contenu du paragraphe 58, qui indique que, pour défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamées dans sa Constitution, dans des périodes de tension politique aiguë, l'OIT doit s'efforcer d'assurer le degré le plus élevé possible de collaboration dans la poursuite des objectifs de l'OIT. Chaque délégué a donc l'obligation de garder ces considérations constamment présentes à l'esprit, et le Président de la Conférence a l'obligation de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de vue.

Il convient de rappeler que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquels la Charte des Nations Unies confie la responsabilité des décisions politiques.

Je demande donc à tous les délégués de respecter ces principes; le Bureau, pour sa part, est déterminé à les faire respecter.

J'ajouterai que je compte sur vous tous pour que nos discussions se déroulent dans un esprit d'ouverture et dans la dignité qui siéent à l'organe suprême au niveau international dans le domaine des questions sociales et des questions relatives au travail.

La liberté d'expression est la vie même de l'Organisation internationale du Travail. Toutefois, pour que ce droit soit exercé dans le respect mutuel, il est extrêmement important que tous les délégués emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de soulever des questions étrangères au débat. Nous devons accepter une certaine discipline si nous voulons que nos travaux soient couronnés de succès.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime que son gouvernement a été mis en cause. Dans ce cas, avant la fin de la séance, le délégué concerné doit informer le Président de la

séance qu'il souhaite exercer ce droit. Il doit pour cela venir à la tribune et présenter sa demande à la Greffière, qui la transmettra au Président, lequel conviendra avec la délégation concernée du moment auquel l'intéressé exercera son droit de réponse.

La réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas dépasser deux minutes et doit être formulée dans un langage correct et parlementaire. Enfin, il n'est pas d'usage dans notre Organisation d'accorder un droit de réponse concernant une réponse antérieure.

Je vous fais également observer que la durée des interventions est limitée selon le Règlement de la Conférence à cinq minutes. Notre programme étant extrêmement chargé, je ne doute pas que tous les délégués et les ministres qui participent à la Conférence tiendront compte de cette limite de cinq minutes lorsqu'ils prépareront leur discours. Au-delà de ce temps limite, le Président sera obligé de retirer la parole aux orateurs avant la fin de leur intervention.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces dispositions rencontrent l'agrément de la Conférence?

(Il en est ainsi décidé.)

La discussion est maintenant ouverte. Je donne d'abord la parole à M. Funes de Rioja, qui parlera au nom du groupe des employeurs.

Original anglais: M. FUNES de RIOJA (employeur, Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)

En tant que Vice-président exécutif de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), qui représente 148 organisations patronales dans 141 pays du monde, cette représentativité nous donne la légitimité pour nous exprimer au nom des employeurs, aussi bien au sein de cette maison, à travers le groupe des employeurs, que dans un nombre croissant de forums internationaux et régionaux où sont examinées les politiques en matière de travail et les politiques sociales.

Le thème abordé dans le rapport du Directeur général porte sur l'impact de la crise économique. Nous en sommes satisfaits, ainsi que de l'ordre du jour qui a été retenu pour cette Conférence qui se propose d'examiner les moyens dont dispose l'OIT pour aider ses mandants à faire face aux défis soulevés par la crise en matière économique et sociale.

Le groupe des employeurs s'est largement investi dans la création d'un espace, au sein de la Conférence, permettant d'aborder cette question, et plutôt que d'aborder à nouveau les questions déjà soulevées par le Comité plénier, je préfère examiner le rapport en adoptant le point de vue du Bureau lui-même.

La réponse apportée par le BIT à ses mandants déterminera largement l'importance que l'OIT aura aux yeux de ces derniers et de la place qu'elle occupera au sein de la famille des Nations Unies. Il s'agit d'un test auquel nous ne pouvons échouer.

Les politiques en matière du travail et les politiques sociales relevaient traditionnellement de la compétence exclusive de l'OIT. Il semble que ce n'est désormais plus le cas, dans la mesure où de plus en plus d'organismes et d'organisations multilatérales s'intéressent aussi aux questions qui ont toujours fait partie de nos responsabilités. Pourquoi? Devons-nous nous en réjouir? Comment l'OIT doit-elle réagir et revoir son mandat?

Ces questions restent ouvertes. Nous les avons longuement abordées, sans pour autant obtenir un débat interne permettant d'apporter une véritable réponse. L'OIT est pour nous fondamentale. Elle est la seule organisation où le dialogue social est institutionnalisé au sein des Nations Unies, et il s'agit de la seule organisation où les travailleurs, les employeurs et les gouvernements peuvent se retrouver pour parler des questions relatives au monde du travail. Nous risquons de perdre cette prérogative au fur et à mesure que les centres de discussion sur ces questions s'éloignent et nous échappent. Nous devons prendre ce risque au sérieux et y apporter une réponse au plus vite.

En tant que mandants, nous avons la responsabilité d'aborder cette question, comme le fait le Bureau.

L'année dernière, nous avons adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Une déclaration qui ne se limite pas à un intitulé significatif, mais dont le fond lui aussi est chargé de sens pour le BIT, dans la mesure où la déclaration vise à garantir à l'OIT de continuer à remplir pleinement son mandat.

La mise en œuvre du plan d'action qui découle des discussions du Conseil d'administration est essentielle pour nous permettre, à nous mandants, de nous assurer que nous puissions compter sur un Bureau aux systèmes de gestion modernes, qui soit au fait des ressources humaines dont il dispose, et des problématiques qui secouent le monde du travail, ainsi que du système des Nations Unies où ces questions sont abordées.

Avec la Déclaration de 2008 et l'ordre du jour de cette 98^e session de la Conférence, c'est une OIT moderne qui est définie, apportant de nouvelles réponses aux nouveaux défis. L'OIT ne peut pas se limiter à reproduire le passé en réponse aux nouveaux défis. Le monde a changé, et la crise que nous traversons annonce des changements sans doute bien plus importants que ceux qui avaient été imaginés au moment de l'adoption de la Déclaration. Pour autant, la Déclaration, qui est prémonitoire, et la résolution qui l'accompagne, sont tout à fait pertinentes et doivent être prises en compte de façon urgente par l'OIT et son Bureau.

Il est extrêmement important, ici encore, de nous référer à ce document, portant sur la modernisation de l'OIT, et qui a été largement distribué l'année dernière auprès des gouvernements et des travailleurs, ainsi qu'au sein du Bureau.

Tel que nous l'avons souligné dans notre rapport, nous voulons une Organisation qui soit axée vers la réalisation de ses objectifs et qui soit capable de s'adapter aux réalités en évolution pouvant conduire à des choix politiques difficiles et qui soit également en mesure de se remettre en question.

Nous avons défini une vision de l'OIT constituée de huit priorités, qui insiste davantage sur l'assistance technique que sur le conseil, et qui reconnaît, à l'instar du monde entier, le rôle clé joué par l'économie de libre marché, le secteur privé, la création d'emplois, le respect de la propriété privée, le libre-échange et le développement durable des entreprises comme précurseurs de la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT, tel que cela figure dans l'Agenda du travail décent. Ce sont là nos valeurs fondamentales et nous rejetons toutes tentatives de les saborder.

Le développement socio-économique ne peut pas se contenter de conseils et de vœux pieux. Pour nous, chefs d'entreprise et entrepreneurs, il s'agit de

prendre position de la façon la plus claire et engagée possible. Nous pensons que ce point de vue n'est pas encore entièrement partagé ni compris par tous au sein de cette Organisation, avec le risque que cela implique. Nous devons renforcer ce point de vue pour répondre au défi de l'emploi.

En tant qu'employeurs, nous souhaitons une OIT forte et efficace, et nous sommes convaincus que tel est le vœu également de l'Organisation. Nous en appelons au Directeur général pour qu'il introduise les réformes nécessaires au sein de cette Organisation, de sorte à ce que nous, mandants de l'OIT, ayons un avenir garanti et soyons sûrs que l'Organisation et le Bureau peuvent aider les acteurs de la vie réelle du travail.

Nous défendons également l'intérêt des populations et des employeurs qui luttent tous les jours dans les territoires arabes occupés. L'OIT doit aider les entreprises dans ces territoires, en leur apportant une aide à la fois politique et technique, et faire en sorte que le pilier que constitue le secteur privé y soit préservé. C'est à partir du secteur privé en effet, qu'une fois la paix rétablie, l'économie pourra être reconstruite. La formation et l'éducation doivent être des priorités pour la jeunesse. Il est désormais temps d'agir pour s'assurer que ces territoires soient préparés à la paix. Tel est notre message.

Original arabe: M. SHBAIKAT (ministre du Travail, Jordanie)

Permettez-moi, au nom de la délégation de mon pays, de féliciter le Directeur général, M. Somavia, pour la très bonne organisation de cette Conférence ainsi que pour son souci constant d'amener l'Organisation à poursuivre son travail de soutien aux Etats Membres et à adopter les causes communes qui nous réunissent.

La réalité nous met face à des défis importants à tous les niveaux, internes, régionaux et internationaux et impose ainsi à notre Organisation de grandes responsabilités. Nous basant sur sa Constitution, nous croyons que cette Organisation pourra assurer la justice et la protection pour tous face à cette crise qui frappe tous les pays sans distinction entre pays riches ou pays pauvres.

Notre région arabe, et la Jordanie plus particulièrement, possède des caractéristiques spécifiques qui la rendent plus vulnérable encore aux effets de la crise mondiale, alors même qu'il nous manque les outils nécessaires afin de faire face à ses répercussions négatives, que ce soit sur l'emploi ou sur le travail. Les taux de chômage de notre région sont déjà élevés, de l'ordre de 12 pour cent, et c'est un taux parmi les plus élevés dans le monde. De même que beaucoup de pays de cette région, dont la Jordanie, sont des pays exportateurs de main-d'œuvre, ce qui pourrait décupler les effets néfastes de cette crise si cette main-d'œuvre revenait au pays, entraînant ainsi une augmentation des taux de chômage et un recul des transferts financiers des travailleurs.

Beaucoup de pays de cette région manquent aussi de ressources financières et leurs budgets respectifs ne permettent pas aux gouvernements d'intervenir par des programmes de dépenses publiques afin d'alléger l'impact de cette crise sur le travail.

C'est pour cela que nous demandons à l'OIT de prendre en considération ces caractères spécifiques dans son travail au sein de cette région et d'avoir un rôle actif sur les plans suivants:

- Assurer aux Etats Membres le soutien et l'aide technique nécessaires car elle peut, du fait de son expérience et des possibilités diverses

qu'elle possède, fournir des outils pratiques pour évaluer l'impact de cette crise sur l'emploi. Elle peut également apporter des conseils et des orientations relatives aux meilleures pratiques internationales dans l'élaboration de programmes d'intervention du gouvernement visant à réduire les effets de la crise.

- Aider les pays ayant des ressources limitées à mobiliser les aides financières des pays donateurs pour la mise en œuvre de tels programmes.
- Apporter son soutien actif aux opérations de promotion et de mobilisation auprès des autres organisations internationales ou des gouvernements des Etats Membres afin d'aider à la création d'emplois et de faire de cette création d'emplois l'axe principal des politiques économiques, des politiques d'investissement et des programmes de relance de l'économie. En effet, les ministères du travail dans cette région du monde ne peuvent faire face à la crise si toutes les politiques ne sont pas mobilisées dans ce but.

Les circonstances actuelles sont une occasion pour l'OIT et pour les Etats Membres de soutenir les réformes dans le secteur du travail, surtout en ce qui concerne la protection sociale, le renforcement de la sécurité sociale et de l'assurance contre le chômage ainsi que le renforcement du principe du tripartisme et des réformes des législations du travail, notamment celles relatives à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants.

Il est à noter également que ce qui caractérise notre région est l'existence du conflit arabo-israélien et ses répercussions très néfastes sur l'emploi. Je citerai en particulier la guerre lancée dernièrement par Israël contre Gaza provoquant la destruction totale de tous les fondements essentiels de la vie dans cette partie des territoires palestiniens occupés qui connaît, comme vous le savez, la plus grande densité démographique, ce qui a décuplé encore ses effets catastrophiques. Ainsi toutes les usines ont arrêté de travailler, les taux de chômage ont atteint des niveaux records, sans oublier les colonies et leur impact économique et social néfaste sur la situation des employeurs et des travailleurs en Palestine et dans le Golan occupé.

C'est pour cela que nous appelons tous les Etats Membres de cette Organisation à soutenir le peuple palestinien et surtout les partenaires sociaux en lui assurant l'aide nécessaire à travers un plan de relance économique et la reconstruction de la bande de Gaza ainsi que la réaffirmation du droit du peuple palestinien à établir son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods et de vivre dans la paix et la dignité.

Encore une fois, permettez-moi de réaffirmer le rôle pionnier de l'OIT dans le monde et sa contribution à la coopération entre tous les Etats Membres à travers le soutien et l'aide techniques qu'elle assure.

M. GAILLARD (Secrétaire d'Etat, Département fédéral de l'économie, Suisse)

Au nom de la délégation suisse, j'aimerais d'abord remercier le Directeur général pour son excellent rapport qui reflète les soucis que nous avons aussi en Suisse.

La situation économique en Suisse, comme dans d'autres pays, s'est dégradée rapidement depuis l'automne dernier. Nous nous attendons à une chute massive de la production cette année. Le secteur intérieur de l'économie, qui jusqu'à présent a pu un

peu échapper à la crise, sera touché bien plus fortement dans la deuxième moitié de cette année et nous nous attendons à une augmentation massive du chômage en 2009 et 2010.

Malheureusement, s'il existe des signaux qui pourraient nous rendre optimistes concernant l'apaisement de la crise financière dans l'économie mondiale, nous craignons que, même avec une légère reprise l'année prochaine, le chômage reste élevé en 2010 et 2011.

C'est la raison pour laquelle, en Suisse aussi, en même temps que dans les autres pays et en nous inscrivant dans la même logique, nous avons eu recours successivement à des mesures de stabilisation de la conjoncture semblables à celles proposées dans les excellents rapports que nous a présentés le secrétariat de la Conférence.

La lutte pour la stabilisation économique repose sur cinq points.

Premier point, qui n'est pas toujours facile à expliquer à la population, il faut stabiliser les banques pour stabiliser le système de crédit. Nous avons eu, en Suisse, une grande banque qui s'est aventurée sur les marchés des subprimes aux Etats-Unis, ce qui nous a coûté cher. Si nous ne stabilisons pas les banques, si les crédits ne sont pas alloués, tout l'assouplissement de la politique monétaire et toutes les politiques de relance ne pourront pas être efficaces.

Second point, il faut une politique monétaire souple, ce qui veut dire des taux d'intérêts très bas pour soutenir le crédit et l'investissement dans les domaines du bâtiment et de l'écologie qui sont des piliers de l'économie.

Troisième point, l'investissement par l'Etat dans divers domaines, par exemple le trafic public, dans lequel notre pays a anticipé ses investissements, ou encore l'énergie et l'écologie. De cette manière la Suisse a pu stabiliser la situation, notamment dans le bâtiment.

Quatrième point, il faut garantir assez de places pour la formation des jeunes. Peut-être le savez-vous, dans notre pays, les deux tiers des jeunes font leur formation secondaire au sein des entreprises. Ils allient formation professionnelle en entreprise et école.

Mais pour assurer le bon fonctionnement de ce système, nous avons besoin d'assez de places d'apprentissage. Nous sommes fiers de pouvoir dire que cette année, l'économie suisse va offrir autant de places d'apprentissage que l'année passée, ce qui implique que la vaste majorité des jeunes pourra profiter d'une formation professionnelle pendant trois années encore.

Cinquième point, il faut soutenir économiquement les personnes sans emploi, ce qui implique une bonne assurance-chômage, tout en leur donnant le soutien nécessaire pour retrouver rapidement un emploi.

Un problème nous préoccupe en ce moment beaucoup en Suisse: nous avons développé des programmes de formation, des programmes d'occupation, mais tous ces programmes ont un coût élevé. Nous voyons exploser les déficits de l'assurance-chômage, les dettes vont plus que doubler en moins d'une année et la question se pose de savoir comment assurer la viabilité des régimes d'assurance-chômage.

La réponse est simple ici, mais elle n'est pas simple en politique. Il faut que nous nous mettions d'accord dès aujourd'hui pour éponger les dettes

accumulées quand la conjoncture sera meilleure. Il faut donc rechercher un consensus entre les partenaires sociaux pour accepter une légère hausse des cotisations une fois que la reprise sera à l'ordre du jour, et bien sûr aussi une légère baisse des prestations. Ces processus politiques ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre.

Pour lutter face aux effets sociaux de la crise, il faut des réponses nationales. Nous agissons au niveau national, mais ces réponses doivent s'inscrire dans une stratégie de reprise globale, coordonnée et solidaire.

C'est là le grand rôle de l'OIT. L'OIT a un rôle central à jouer pour que les stratégies de reprises soient orientées vers l'emploi, la justice sociale et fondées sur des entreprises durables. Nous avons pour cela besoin d'une OIT forte, tournée vers l'avenir et déterminée à jouer un rôle actif.

La délégation suisse accueille favorablement l'idée du pacte mondial pour l'emploi, sous les auspices de l'OIT, qui aura pour but de stimuler l'économie et de favoriser la relance.

En Suisse, nos priorités rejoignent pour une grande part celles exprimées dans le pacte, à savoir placer l'emploi et la protection sociale au centre des politiques de relance.

Original anglais: M. MUNYES (ministre du Travail, Kenya)

Nous félicitons l'OIT des efforts qu'elle déploie depuis 1919 pour concrétiser la justice sociale et saluons le fait qu'elle ait su garder le cap en se concentrant sur son mandat, et ce en dépit de nombreuses difficultés, tel que le ralentissement économique et financier actuel.

Nous reconnaissons l'esprit de direction remarquable que Juan Somavia a apporté à cette institution, grâce à l'Agenda du travail décent se fondant sur les quatre objectifs stratégiques. Il s'agit là d'une réaffirmation de l'engagement en faveur de la justice sociale, en particulier la Déclaration de l'OIT de juin 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Nous profitons de célébrer le 90^e anniversaire de l'OIT pour féliciter le Directeur général.

Le Kenya souscrit aux principes du Pacte mondial pour l'emploi du Directeur général et mentionne tout particulièrement les éléments suivants: placer l'emploi et la protection sociale au cœur des politiques de reprise, soutenir les entreprises en leur apportant un financement – en particulier les petites et moyennes entreprises –, limiter les licenciements, développer les compétences de manière appropriée, soutenir les activités des partenaires sociaux, aider et protéger les entreprises durables et créer un fonds de vulnérabilité pour les pays touchés par la crise.

Nous engageons le Bureau à assurer un soutien de collaboration grâce aux institutions de microfinancement et à l'aide apportée aux gouvernements pour renforcer le dialogue social, le tripartisme, l'appui aux chercheurs d'emploi et aux institutions qui s'occupent des revendications des travailleurs.

Le Kenya ayant été, dès le début, l'objet de l'attention de l'OIT dans le cadre de sa réflexion sur le secteur informel, ma délégation apprécierait que le Kenya soit sollicité pour contribuer au déroulement de la deuxième phase des travaux entrepris dans ce domaine, de façon à faire le point sur l'état d'avancement des activités menées jusqu'à présent.

Nous aimerions aussi saluer le lancement d'une mission interinstitutions menée à l'initiative de l'OIT au niveau du pays pour aider le Kenya à

mettre en œuvre l'Agenda du travail décent dès maintenant et dans la période qui suivra la crise.

Ma délégation se félicite des actions déjà entreprises par le Bureau depuis novembre 2008 et souhaite vivement que se poursuive cette grande campagne consistant à placer l'Agenda du travail décent au cœur des politiques économiques et sociales des pays et à en exprimer les idées dans toutes les enceintes et à tous les niveaux.

Concernant l'examen proposé des structures extérieures de l'OIT, le Kenya souscrit à la proposition d'avoir des équipes de soutien du travail décent, de renforcer les bureaux régionaux et de créer les postes de coordonnateurs nationaux de l'OIT au niveau des pays, dans lesquels il n'y a souvent pas de bureau extérieur de l'OIT, bien que de nombreux programmes à son initiative soient en place.

A cet égard, nous demandons que l'on crée une structure de ce type à Nairobi, de façon à soutenir les activités des mécanismes existants et à intensifier les efforts dans l'exécution de l'Agenda du travail décent de l'OIT.

En conclusion, nous aimerions réitérer l'appel lancé auparavant pour accroître la participation des partenaires sociaux et des ministères du Travail à l'appui du principe d'unité dans l'action, et nous engageons les institutions multilatérales et financières à poser moins de conditions et appelons les gouvernements à jouer un rôle de surveillance approprié sur les marchés financiers et de l'emploi.

Original arabe: M. ALBAKRI (ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, Oman, s'exprimant au nom du Conseil de coopération des États arabes du Golfe)

C'est pour moi un honneur de vous transmettre les salutations des pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe qui comprennent les Émirats arabes unis, Bahreïn, l'Arabie saoudite, Oman, Qatar, le Koweït et le Yémen.

Je souhaite ici rendre hommage aux efforts consentis par l'Organisation internationale du Travail pour promouvoir les valeurs de liberté, de dignité et de non-discrimination.

Je me dois ici, au nom du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, de remercier le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia et le Conseil d'administration pour les rapports soumis cette année à la Conférence et notamment le rapport du Directeur général *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*. Nous apprécions les efforts fournis à ce propos par le Directeur général et le Conseil d'administration en vue de promouvoir les activités de l'Organisation.

Nous traversons actuellement une crise financière qui touche toutes les économies du monde. C'est ainsi qu'on enregistre une diminution des taux de croissance, une récession économique et une baisse des prix du pétrole. Nous avons été l'un des premiers pays à adopter bon nombre de mesures pour atténuer les effets néfastes de cette crise. Nous avons, entre autres, renforcé le secteur financier et mis en place des projets d'investissement pour créer des perspectives d'emploi. Nous avons diversifié les sources de revenu et utilisé au mieux les sources d'énergie actuelles en essayant d'en trouver de nouvelles. Nous avons établi un plan de développement quinquennal qui met l'accent sur les principales mesures à prendre.

Nous apprécions la référence du Directeur général aux efforts fournis par les pays du Conseil de Coopération pour renforcer la protection dont bénéficient les travailleurs de toutes nationalités. Nous nous employons d'ailleurs à incorporer la législation en vigueur dans le monde pour assurer un niveau important de protection à tous nos travailleurs. Nous nous référons à ce propos au régime de l'assurance-chômage appliqué à Bahreïn depuis 2006, fourni à tous les travailleurs de toutes nationalités occupés dans notre pays. Il s'agit du premier pays de la région à avoir adopté un tel régime.

Par ailleurs, les pays du Conseil de coopération, soucieux de respecter les principes qui sont consacrés dans la Constitution de l'Organisation et la Déclaration de Philadelphie cherchent à promouvoir les valeurs et les droits qui garantissent la dignité humaine et la protection sociale et sanitaire. A cet égard, nous essayons d'assurer un climat propice qui nous permette de créer des emplois décents et nous nous efforçons, par ailleurs, de prévoir des perspectives d'emploi pour les femmes afin qu'elles participent au marché du travail et à la prospérité de l'économie. Nous avons également pris des mesures pour assurer la protection des travailleurs engagés de manière temporaire grâce à une coopération entre nos pays et les pays exportateurs de main-d'œuvre, conformément à la Déclaration d'Abu Dhabi entre les pays du Conseil de coopération et les pays exportateurs de main-d'œuvre.

Nous adoptons aussi de nouvelles stratégies qui visent à réformer le marché du travail et à renforcer l'inspection du travail, grâce à l'amélioration des capacités et des compétences des travailleurs. Nous nous devons ici de remercier l'OIT pour l'aide et le soutien que les organes de l'Organisation internationale du Travail ne cessent de nous fournir dans le cadre d'une coopération bilatérale.

A cet égard, je me dois de remercier ici le Directeur général, M. Juan Somavia, pour avoir produit un rapport qui porte sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer la coopération technique avec ces territoires pour fournir à leurs habitants l'aide d'urgence dont ils ont besoin pour améliorer la situation des travailleurs et atténuer les effets néfastes de la détérioration de la situation économique du fait de l'occupation, des mesures arbitraires et destructrices et de l'augmentation des taux de chômage, lesquels atteignent des niveaux jamais égalés. Nous affirmons la nécessité de continuer à soutenir et financer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale afin qu'il puisse assumer son rôle de soutien de la main-d'œuvre palestinienne.

Enfin, compte tenu des défis que pose la crise économique mondiale, il est essentiel aujourd'hui de raviver cette inscription gravée sur la première pierre de l'édifice de notre Organisation «Si l'on veut la paix, on doit semer la justice». C'est un principe sur lequel nous devons œuvrer tous ensemble.

Original anglais: M. ATWOLI (travailleur, Kenya)

Le monde fait face à la crise financière, économique et sociale la plus grave depuis la Grande Dépression des années trente. Cette crise a d'abord touché le secteur financier avant de gagner la sphère économique puis l'emploi. Tout semble indiquer qu'elle pourrait déboucher, en l'absence d'une réaction adéquate et globale, sur une crise sociale, gage

d'instabilité pour les pays. Une action concertée par tous les acteurs intéressés s'impose, et ce sont les partenaires sociaux qui devraient en être les chefs de file.

Je tiens à remercier le Directeur général du BIT pour son rapport précis et exhaustif sur la crise de l'emploi et ce qui doit être fait pour y remédier. L'Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-Kenya) convient, à l'exemple du Directeur général dans son rapport, que beaucoup d'observateurs avaient relevé en son temps les signes annonciateurs des événements qui ont déclenché la crise.

Cela fait longtemps déjà que le mouvement syndical met en doute, voire dénonce, les prescriptions du Consensus de Washington et les préceptes de l'économie de marché prônés par les institutions de Bretton Woods, y compris la déréglementation, et qu'il met en garde contre les effets néfastes de ces théories sur le développement durable, notamment dans les pays en développement.

De son côté, l'OIT a agité le drapeau rouge dès 2001, date du Forum global sur l'emploi, qui suivait l'éclosion de la bulle Internet, puis en 2004 encore, avec la publication d'un rapport appelant à une mondialisation équitable, et enfin, à la session de la Conférence de l'année dernière, quand elle a œuvré pour l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, entre autres initiatives. Malgré ces signaux très clairs, les Etats ont tardé à lancer l'action déterminée et efficace qui s'imposait.

L'action de l'Organisation a été redimensionnée. Elle a été étayée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, qui a chargé l'OIT d'élaborer un pacte mondial pour l'emploi, de suivre sa mise en œuvre, et de diriger avec l'Organisation mondiale de la santé les travaux relatifs à la définition de niveaux minimums de protection sociale.

La façon dont nous parviendrons à relever ce défi aura une incidence sur la pertinence et l'utilité de notre Organisation pour les mandants. Nous n'avons pas d'autre solution que d'œuvrer pour une reprise économique au niveau mondial, reprise nécessaire pour faire renaître l'espoir dans le cœur des populations.

À ce sujet, je tiens à remercier M. Mwai Kibaki, Président du Kenya, qui a demandé aux ministres du travail et des finances, dans l'allocution qu'il a prononcée le 1^{er} juin dernier à l'occasion de la célébration du 46^e anniversaire de l'indépendance, de procéder sans retard à des consultations avec la Fédération des employeurs du Kenya et la COTU-Kenya sur l'action à mener pour protéger et promouvoir l'emploi formel dans une période économique difficile.

Nous convenons, comme établi dans le rapport, que l'Agenda du travail décent montre la voie à suivre pour sortir de la crise. Cet ensemble de principes constitue en effet un juste milieu entre le progrès économique et la justice sociale à l'ère de la mondialisation. Il propose des objectifs interdépendants, qui se renforcent mutuellement, à savoir un projet ambitieux (création d'emplois productifs et développement des entreprises), des garanties (respect des principes et droits fondamentaux au travail), des mesures d'incitation (protection sociale) et, enfin, une méthode (pratique du dialogue social).

Nous relevons avec satisfaction que ces éléments de l'Agenda du travail décent, de même que les

modalités de financement en vue de leur mise en œuvre, sont examinés et analysés dûment dans le rapport.

Un certain nombre de mesures ont été prises au Kenya pour atténuer les effets de la crise sur les individus, les entreprises et l'économie en général. Il convient de citer à cet égard le programme Kazi Kwa Vijana (Du travail pour les jeunes), lancé récemment par le Président et le Premier ministre, qui offre aux jeunes Kenyans des emplois temporaires. Parmi les autres initiatives figurent la création d'un fonds pour la jeunesse et d'un autre en faveur des femmes.

La COTU-Kenya relève cependant que ces initiatives louables, qui favorisent la création d'emploi et soutiennent les revenus, ont été lancées sans consultation des organisations de travailleurs et sans leur participation.

Nous convenons, comme le Directeur général le dit dans son rapport, que le statu quo n'est pas une solution envisageable. Il faut recourir à des mesures novatrices – partage du travail, congés sans solde, recours à des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre, etc. –, autant de mécanismes qui pourraient être négociés avec les employeurs compte tenu du contexte particulier de la crise.

Cependant, certaines multinationales actives dans le secteur du thé au Kenya continuent de favoriser la mécanisation des opérations de cueillette, sans chercher l'accord des syndicats ni même s'inquiéter des pertes d'emploi qui en découleront. Pourtant, 50 000 emplois ont déjà été supprimés sur le territoire, et 30 000 postes supplémentaires sont menacés si le gouvernement reste complaisant.

En tant que représentants des travailleurs, nous exhortons les employeurs concernés à nouer le dialogue avec nous, afin que nous puissions convaincre le gouvernement de mener la politique d'investissement nécessaire pour préserver les emplois, à l'exemple de ce que le Directeur général propose dans son rapport.

Original coréen: M. LEE (ministre du Travail, République de Corée)

Avec l'intensification de la crise mondiale, une crise de l'emploi s'étend dans le monde entier et on s'attend à ce qu'elle dure un certain temps. Selon le BIT, le taux de chômage mondial est de 7,1 pour cent pour cette année et d'autres organisations internationales prévoient un chiffre similaire.

Au moment où un consensus se dégage sur la nécessité de créer des emplois productifs pour surmonter la crise actuelle et réaliser une croissance durable, les attentes au sujet du rôle de l'OIT sont de plus en plus élevées sur le plan international.

Dans ce contexte, le Pacte mondial pour l'emploi proposé par le Directeur général est très important, car il présente d'autres moyens d'action pour surmonter la crise.

Le mot «crise» en coréen veut dire à la fois «danger» et «opportunité»; cela signifie que là où il y a un danger, il existe également une opportunité. Ainsi, dans une crise, on devrait rechercher les opportunités et prévoir les dangers.

Le gouvernement coréen déploie un maximum d'efforts pour transformer la crise économique d'aujourd'hui en opportunité pour demain.

Pour commencer, nous investissons de façon intense dans les industries de la croissance verte, afin de créer des emplois et de réaliser la croissance durable simultanément. En outre, nous allons faire en

sorte que les lois et les systèmes relatifs au marché du travail soient plus favorables à l'emploi.

En particulier, contrairement aux attentes, l'emploi des travailleurs à durée déterminée est devenu instable depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des travailleurs, en juillet 2007. Nous allons réviser prochainement la loi, afin d'apporter une réelle protection aux travailleurs à durée déterminée. Entre-temps, nous offrons aux chômeurs des possibilités de développement des capacités, de façon à les aider à améliorer leurs compétences. Pour les personnes vulnérables, les laissés-pour-compte de la sécurité sociale, nous développons un réseau de sécurité sociale lié à l'emploi et nous mettons en œuvre des programmes renforcés relatifs à un marché du travail actif.

Le phénomène particulier le plus encourageant qui survient au cours de l'examen des réponses à la crise économique qui a touché récemment la Corée est la participation volontaire et la coopération du secteur privé.

En surmontant la crise financière de 1997, les travailleurs et les employeurs coréens ont compris que, en partageant les charges, chacun sera gagnant. En s'appuyant sur cet enseignement, les travailleurs, les employeurs, les groupes civiques et le gouvernement sont parvenus à un accord concret pour surmonter la crise économique, le 23 février de cette année.

Grâce à cet accord, les travailleurs et les employeurs ont promis de faire de leur mieux pour partager et préserver les emplois, en se répartissant les charges, alors que le gouvernement a accepté de fournir une assistance et un soutien financier pour ces initiatives.

En outre, différentes personnes, parmi lesquelles des membres des groupes religieux et civiques, se sont engagées à se joindre à ces initiatives en apportant une assistance et en assurant un suivi, en vue de renforcer l'application de l'accord.

En dépit des difficultés que connaît le monde des entreprises, la situation, en matière de maintien des emplois, s'est améliorée progressivement. Sur 6 781 lieux de travail, comptant au moins 100 salariés, 25,2 pour cent appliquaient différents systèmes de partage des emplois selon leur situation. Afin de promouvoir et de soutenir les initiatives volontaires du secteur privé, le gouvernement a également pris des mesures, telles que des subventions pour la préservation des emplois et des avantages fiscaux.

Grâce à ces initiatives du gouvernement et du secteur privé, la croissance du PIB réel est devenue positive, enregistrant 0,1 pour cent au premier trimestre de cette année. La détérioration des emplois s'est un peu ralentie.

Le gouvernement coréen a fait le maximum pour que la Corée devienne un pays avancé. Afin que l'économie coréenne puisse sortir de la crise et fasse preuve d'optimisme, des relations et des pratiques profitables pour tous devraient s'établir dans le monde du travail.

Le gouvernement coréen poursuivra ses efforts pour améliorer considérablement les relations dans le monde du travail, conformément aux normes internationales et aux situations qui existent en Corée.

La crise économique actuelle, malgré sa gravité, pourra certainement être surmontée prochainement, tant que le gouvernement, les travailleurs et les employeurs de tous les pays coopéreront les uns avec les autres.

Cette Conférence et le Pacte mondial pour l'emploi devraient contribuer à réaliser la coopération et l'accord tripartites, sur le plan mondial et dans chaque pays Membre.

J'espère que l'OIT lancera des initiatives sur le plan international pour surmonter la crise de l'emploi et réaliser une mondialisation équitable. L'Organisation pourra jouer un rôle meilleur en renforçant sa capacité en matière de recherches théoriques et de politiques de développement.

J'espère que cette Conférence servira à transformer la crise en opportunité sur la base des actions majeures suggérées dans le Pacte mondial pour l'emploi.

Le gouvernement coréen s'engage à fournir le maximum de coopération et de soutien aux initiatives de l'OIT visant à réaliser le travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi.

Original espagnol: M. RAMÍREZ (travailleur, Guatemala)

Je ne pouvais pas commencer sans féliciter l'Organisation internationale du Travail pour son 90^e anniversaire qui coïncide avec l'une des crises économiques les plus graves et de grande ampleur qu'ait connu l'histoire et qui, comme l'affirme le Directeur général, n'est pas la première crise à laquelle il faut faire face. Cette crise représente le plus grand défi de notre histoire, étant donné les conditions dans lesquelles elle se produit et le fait qu'elle se superpose à d'autres crises dans le domaine de l'alimentation, de l'environnement et de l'énergie.

Les racines de cette crise se trouvent dans une économie qui a fait le pari du développement du commerce en négligeant la protection des conditions permettant à la majorité d'accéder à une vie digne. Pour atténuer ces effets, l'OIT, il y a quelques années, a lancé le paradigme du travail décent, élément essentiel pour garantir la démocratie, la gouvernance, le développement ainsi que le soutien d'un système mondialisé de l'économie. Malheureusement, on a constaté un fossé gigantesque entre ce paradigme assumé formellement et la pratique.

Je viens d'un pays qui, depuis toujours, sacrifie le développement humain en faveur de la croissance économique dont les bénéfices sont accaparés par une minorité de personnes. Ce n'est pas pour rien que nous faisons partie des trois pays les plus inégaux au monde et que nous occupons la première place en Amérique latine. Soixante pour cent de la richesse est entre les mains de 20 pour cent de la population.

La population guatémaltèque connaît parfaitement la notion de crise puisque nous vivons en situation de crise chronique, dont les principales causes sont liées à des problèmes structurels tels que l'absence de volonté politique de la part des employeurs pour le respect des règles minimum qui existent dans un Etat de droit, c'est-à-dire le refus de respecter les lois qui réglementent les relations entre le capital et le travail. Il y a aussi comme facteur la corruption et l'impunité qui entourent un système de justice du travail totalement lacunaire et qui ne font que couvrir les violations constantes des droits du travail et des droits syndicaux commis par le gouvernement en tant qu'employeur.

Voici quelques exemples qui illustrent la crise structurelle guatémaltèque. Il est impossible d'exercer ses droits syndicaux car le gouvernement tolère que des particuliers menacent et assassinent

des syndicalistes, qu'ils violent les sièges des syndicats, qu'ils considèrent comme un délit l'exercice de la liberté syndicale.

D'ailleurs, il y a même eu des cas de violence contre des syndicalistes commis par le gouvernement. Depuis 2007, 26 syndicalistes ont été assassinés dont six depuis le début de cette année. Aucun de ces assassinats n'a été élucidé comme étant la cause de la politique antisyndicale de l'Etat. Etant donné le manque de travail décent offert aux adultes et l'absence de possibilités d'exercer la liberté syndicale, il y a 507 000 enfants de 7 à 14 ans qui travaillent au Guatemala: 62 pour cent dans le secteur agricole; 16,1 pour cent dans le secteur commercial; 10,7 pour cent dans des usines; 6,1 pour cent dans le secteur des services; 3,1 pour cent dans celui de la construction.

Quatre-vingt treize mille enfants de 7 à 14 ans travaillent dans le secteur domestique et selon le dernier rapport officiel, 15 000 font l'objet d'exploitation sexuelle. Cinquante pour cent des treize millions d'habitants vivent dans la pauvreté et 17 pour cent dans une extrême pauvreté en raison du refus de l'élite des entrepreneurs et de l'Etat à redistribuer la richesse par le biais des salaires. A l'heure actuelle, 87 pour cent des travailleurs ont des revenus inférieurs au montant du panier de la ménagère de base et 50,1 pour cent ne perçoivent même pas le salaire minimum fixé par la loi qui, en avril 2009, était inférieur de 150,71 pour cent au coût du panier de la ménagère dans les secteurs de l'exportation et de la *maquila* et de 130,21 pour cent dans les autres secteurs d'activité.

Le Guatemala est le pays d'Amérique latine où il y a la plus grande disparité salariale entre les hommes et les femmes. C'est un pays où la discrimination vis-à-vis des femmes continue à exister. Par exemple, les femmes doivent apporter des preuves de non-grossesse pour obtenir un emploi. D'ailleurs, même des instances de l'Etat comme le ministère public exigent cela.

Bien que 49 pour cent des travailleurs occupent le secteur de l'économie formelle, 81,8 pour cent ne sont pas protégés par la sécurité sociale; 15,2 pour cent sont sous-employés et 82,7 pour cent n'ont pas de contrat de travail, faute de volonté de l'employeur.

Le dialogue social, notamment tripartite, comme l'a fait remarquer la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, est inefficace en raison de l'absence de volonté politique du gouvernement quant au respect des conventions internationales et de la législation nationale.

La situation s'est aggravée avec le gouvernement actuel en raison de la politisation lors de la désignation de représentants des travailleurs dans les diverses instances, comme la Commission tripartite des affaires internationales du travail, ainsi qu'en raison de la mise en œuvre de politiques socio-économiques dans le domaine du travail, sans consulter préalablement les organisations les plus représentatives de travailleurs ou allant même à l'encontre des lois ou des règles établies à cet effet.

J'en veux pour exemple la fixation du salaire minimum pour la *maquila* et les activités d'exportation pour les années 2007-08.

Original anglais: M^{me} PILLAI (gouvernement, Inde)

Nous félicitons le Directeur général d'avoir publié ce rapport si intéressant intitulé *Faire face à la crise*

mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent.

Je voudrais également adresser mes sincères félicitations à l'Organisation à l'occasion de son 90^e anniversaire. Nous avons conscience de participer à une session historique de cette Organisation.

L'intégration des marchés a permis de mieux utiliser les ressources, d'accroître la croissance économique, l'emploi et la qualité du travail. Toutefois, des difficultés importantes sont également apparues. Les déséquilibres macroéconomiques et les inégalités socio-économiques sont de plus en plus visibles. Ces phénomènes, qui ne se limitent pas aux frontières, ne peuvent faire l'objet d'une maîtrise sectorielle à l'intérieur de chaque pays. La crise économique sans précédent que nous affrontons aujourd'hui est la manifestation de ces déséquilibres, pré-existants.

Nous sommes heureux que le rapport du Directeur général souligne la nécessité de construire les fondations d'une mondialisation durable, juste, et qui n'exclut aucun groupe. Le G20 a décidé de faire face à cette crise en prenant des mesures globales pour relancer la croissance, l'emploi, promouvoir les échanges au niveau mondial, en rejetant le protectionnisme et en renforçant la surveillance et la réglementation des activités financières. Il faut que ces mesures soient minutieusement et systématiquement mises en œuvre.

Comme le dit très justement le Directeur général dans son rapport, nous avons de graves problèmes à affronter: la persistance d'un chômage élevé et de la pauvreté, le risque d'un déficit d'emplois prolongé étant donné l'augmentation constante de la population active, l'absence d'une protection sociale et d'allocations chômage et l'incertitude pour les entreprises. Il est donc essentiel de considérer le développement de l'emploi et la garantie du travail décent comme des conditions essentielles d'une reprise économique.

Cette crise nous donne l'occasion de mieux évaluer les faiblesses du système et des institutions pour leur trouver une réponse stratégique.

Le Pacte mondial pour l'emploi, en mettant l'emploi et la protection sociale au cœur des politiques de reprise peut être la fondation même de ce plan de relance. Les mesures d'incitation nationales doivent mettre l'accent sur la promotion et la protection de l'emploi et l'OIT, dans laquelle nous sommes tous partie prenante, joue un rôle essentiel pour faire face à cette crise et trouver la voie de la reprise.

Comme vous le savez, la crise a affecté quasiment tous les pays. L'Inde n'a pas été non plus épargnée mais, déjà sujette aux difficultés économiques bien avant, elle avait pris des mesures novatrices et audacieuses.

Je citerai ici le programme de garantie de l'emploi en milieu rural, qui offre la garantie de l'emploi aux populations marginalisées et combine des éléments relatifs à l'emploi, le développement rural, et la protection sociale afin de lutter contre la pauvreté.

Je constate avec plaisir que le caractère unique de cet exemple a été reconnu à sa juste valeur dans le rapport du Directeur général. Il existe également une disposition de loi promulguée en 2008, qui prévoit la protection sociale de toutes les catégories de travailleurs.

Il convient aussi de faire remarquer que, même avant l'adoption de cette loi, un système national d'assurance-santé ambitieux existait depuis avril

2008. Le système, basé sur la mise en place d'une carte à puce, a d'ailleurs été décrit comme constituant l'une des 25 idées qui vont changer le monde.

Des familles reçoivent des cartes de sécurité sociale. A ce jour, 5 millions de cartes ont été distribuées, chacune couvrant une famille de cinq personnes; et nous allons en distribuer 20 millions de plus cette année. En février 2008, d'autres mesures ont été prises avec la participation du BIT dans trois domaines: l'emploi, l'acquisition des compétences et la sécurité, la santé et l'environnement sur le lieu de travail.

Les deux dernières de ces politiques ont déjà été approuvées par le gouvernement et sont en cours d'exécution dans tout le pays.

L'amélioration des compétences et la formation professionnelle sont des priorités pour le Premier ministre, et le gouvernement veut étendre et améliorer les possibilités de formation offertes aux travailleurs des secteurs formel et informel.

L'accès au crédit pour les petites, moyennes et microentreprises est une autre priorité. Nous sommes heureux de voir que les efforts déployés par notre gouvernement dans cette direction ont été signalés dans le rapport du Directeur général.

Le Pacte mondial pour l'emploi souligne par ailleurs la nécessité de promouvoir des emplois verts. A cet égard, mon gouvernement a adopté un plan national sur les changements climatiques, et nous avons récemment créé un groupe de travail sur les changements climatiques et les emplois verts.

Pour atténuer l'impact de la crise actuelle, des mesures d'incitation ont été conçues par le gouvernement qui, avec la Banque centrale, a pris des dispositions d'ordre monétaire et fiscal de soutien aux secteurs les plus efficaces en renforçant leur accès au crédit, pour tenter de relancer la demande et de stimuler les dépenses d'infrastructures.

De plus, le gouvernement a libéralisé les règles pour les emprunts à l'étranger, rétabli les avantages pour les exportateurs et permis à la compagnie financière publique de développement des infrastructures d'émettre de nouvelles obligations non imposées.

En Inde, nous considérons que le dialogue social joue un rôle crucial dans cette reprise. La crise mondiale et ses conséquences ont été décrites récemment en détail à la 42^e session de la Conférence indienne du travail, qui a fait un certain nombre de recommandations importantes dans le droit fil de celles du rapport du Directeur général. Nous avons également constitué un groupe d'experts tripartite.

Notre Président a également demandé au ministre du Travail et de l'Emploi de vous soumettre un rapport annuel sur l'emploi qui, selon moi, va dans le même sens. Nous sommes convaincus que notre engagement permanent en faveur de ces politiques permettra de jouer un rôle catalyseur dans le processus de reprise. Les politiques adoptées par l'Inde sont conformes au Pacte mondial pour l'emploi et leur succès pourraient servir d'exemple à d'autres pays, non seulement pour sortir de la crise actuelle, mais aussi pour atteindre l'objectif à plus long terme de la croissance équitable.

Original portugais: M. GOMES (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Etat, Guinée-Bissau)

Je dois dire que j'étais très satisfait de voir affirmer dans le rapport du Directeur général les principes et les idées qui me semblent essentielles pour

une société plus juste et je suis également ravi de voir à quel point l'OIT est déterminée à contribuer à la construction d'un monde plus humain.

Conformément au fond du discours de M. Somavia, cette Conférence représente un cadre important et un espace privilégié qui permet aux pays Membres de notre Organisation d'échanger des informations en matière de stratégie à adopter dans chacun d'entre eux afin de surmonter cette crise de l'emploi.

Le système financier mondial est en train de s'effondrer rapidement et s'y associe une multiplicité de crises, alimentaire, climatique, énergétique, ainsi que l'affaiblissement du pouvoir économique des nations considérées jusque là comme fortes, des institutions financières et autres organisations mondiales.

Le chaos du système financier mondial est tel que les gouvernements de l'hémisphère Nord ont eu recours à des mesures que des mouvements progressistes préconisent depuis des années, comme par exemple la nationalisation des banques.

Ces mesures, toutefois, visent à stabiliser la situation à court terme et, une fois la tempête passée, les banques seront peut-être rendues au secteur privé.

Face à la grande instabilité qui a ravagé mon pays, la Guinée-Bissau essaie d'orienter sa gestion publique vers la recherche de moyens permettant de répondre aux défis du développement, notamment ceux liés à la crise économique et à la lutte contre la pauvreté.

C'est dans cet état d'esprit qu'il nous semble nécessaire de définir des politiques et des stratégies qui soient plus en accord avec la réalité de notre pays afin de répondre de façon satisfaisante au paradigme universel au cœur des préoccupations de nos pays, notamment l'emploi qui représente à l'heure actuelle une variable indispensable de tout programme de développement socio-économique.

Le gouvernement de la Guinée-Bissau, dans sa recherche de bien-être pour ses citoyens et notamment ses travailleurs, a comme hypothèse de base fondamentale pour le développement national, l'adoption de politiques adaptées en matière de promotion de l'emploi.

La formation et la reconversion professionnelles au même titre que les mesures et les stratégies doivent être considérées par les pays Membres comme des instruments de développement à même de lutter contre cette crise simultanément et à plusieurs niveaux. Pour cette raison, les politiques relatives à l'emploi, à la formation, à la reconversion professionnelle doivent faire l'objet d'actions déterminantes de la part de nos gouvernements si nous voulons atteindre ces objectifs.

Mon gouvernement accorde une très grande importance à la mise en œuvre d'initiatives en faveur de jeunes primo-demandeurs d'emploi ou de chômeurs, et ce, en tenant compte des avantages comparatifs des pays de notre sous-région et des programmes et projets de croissance économique développés par nos secteurs privé et communautaire.

A la lumière de ce qui a été dit plus haut, mon pays se propose également de mettre en valeur un certain nombre d'initiatives en faveur des jeunes. Par exemple, la promotion de contrats-programmes, notamment dans le secteur privé agricole pour absorber une main-d'œuvre formée aux compétences requises, en tenant compte du facteur «coûts-bénéfices»; la promotion de l'emploi pour le développement, notamment en faveur de jeunes défavo-

risés et ceux qui n'ont pas reçu un enseignement de base ou une formation professionnelle compatible avec la demande du marché national du travail et la mise en place d'un programme de partenariat de gestion et de participation avec la société civile, des organisations religieuses et privées au sein des centres de formation.

Nous sommes parfaitement conscients que l'atteinte de ces objectifs nécessitera une grande synergie entre les divers ministères responsables des secteurs du travail, de l'enseignement et de la formation pour mettre en œuvre des politiques d'emploi, de formation, de reconversion en faveur des jeunes et des chômeurs.

Dans cette optique, nous avons l'intention de développer des programmes d'incitation à la réalisation d'actions sociales.

Nous sommes convaincus que le secteur informel, pour ce qui est de l'emploi, est une véritable alternative pour contribuer à résoudre la crise de l'emploi, étant donné les limitations du secteur public et du secteur privé en matière de création de nouveaux emplois.

Nous sommes un pays en voie de développement et nous considérons qu'il faut accorder une grande importance au secteur informel, par la création de micro, petites et moyennes entreprises, étant donné le rôle qu'elles jouent, notamment dans le développement du secteur agricole, par exemple la transformation des noix de cajou et des fruits, qui sont ensuite exportés; dans le secteur de l'élevage, l'élevage d'animaux à cycle court par exemple; dans celui de la pêche, en privilégiant les pêches artisanales, en modernisant les équipements de pêche artisanale, en organisant des filières de pêche et en créant des structures de conservation et de transformation des produits de la pêche; il y a également le secteur touristique.

Développer ces secteurs permettrait de diversifier nos produits d'exportation, de créer des emplois et de proposer des sources de revenus aux jeunes, et pourquoi pas, à la population toute entière et à l'Etat lui-même.

C'est pourquoi, nous voulons investir dans ces secteurs car nous pensons qu'ils constituent une véritable alternative à cette crise de l'emploi.

(M. Zellhoefer prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. SILABAN (travailleur, Indonésie)

L'impact de la crise économique mondiale en Indonésie n'est pas aussi grave que lors de la crise économique en Asie, qui s'est déroulée il y a dix ans. A l'époque, l'Indonésie avait été le pays le plus durement frappé et le dernier à se remettre de la crise. La réaction rapide du gouvernement indonésien et les mesures préventives qu'il a prises ont contribué à calmer la population et à mettre un terme aux spéculations économiques. Il n'est donc guère surprenant que l'Indonésie estime atteindre une croissance économique se situant entre 3 et 4 pour cent cette année.

D'après les dernières informations publiées par le gouvernement, il y aurait 51 300 travailleurs licenciés suite à la crise mondiale. Des milliers de travailleurs sont suspendus temporairement en attendant que les entreprises pour lesquelles ils travaillent récupèrent. Les chiffres réels sont sans doute supérieurs à ceux donnés par le gouvernement, mais ils sont tout de même très inférieurs aux premières

prévisions, puisque certains experts avaient articulé le chiffre de 1,5 million de travailleurs licenciés suite à la crise mondiale.

Nous nous félicitons des initiatives mises en place par le gouvernement en faveur de mesures de relance, notamment des transferts de fonds à 17 millions des personnes parmi les plus démunies, une réduction des impôts sur les revenus des travailleurs, la création d'emplois et des mesures de relance budgétaire. Nous saluons également l'engagement du gouvernement à soutenir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la justice sociale et une répartition équitable ainsi que les programmes par pays de promotion du travail décent.

Pour accélérer la reprise économique et pour qu'elle ait une incidence plus positive sur les travailleurs, nous suggérons les mesures suivantes.

Tout d'abord, l'Etat doit s'assurer que le plan de relance mette fin aux mises-à-pied permanentes et favorise la création d'emplois. A cette fin, une évaluation périodique de l'impact du plan de relance sur les questions d'emploi est nécessaire.

Deuxièmement, le plan de relance doit être axé sur les plus vulnérables tels que les plus démunis, les chômeurs, les travailleurs migrants qui reviennent au pays, les travailleurs licenciés sans indemnités, les travailleurs du secteur informel et les femmes.

Troisièmement, pour que le plan de relance fonctionne correctement et soit dans l'intérêt des plus nécessaires, la conception et la mise en œuvre de ce plan de relance devraient passer par le dialogue avec les partenaires sociaux. Cette politique est encore absente de la démarche mise en place par le gouvernement pour formuler son plan de relance. Puisque l'Indonésie a récemment créé un organisme tripartite national permanent, il serait légitime que le gouvernement ait recours à ce partenaire crédible pour répondre à la crise mondiale.

Quatrièmement, compte tenu du fait que 80 pour cent des entreprises indonésiennes sont des PME, il vaudrait mieux que le gouvernement soit plus attentif à ces PME plutôt que de se concentrer sur les grandes entreprises. Il faudrait des mesures de relance budgétaire, des mesures d'allégement fiscal, des prêts bancaires et d'autres mesures économiques en faveur des PME.

Cinquièmement, nous invitons le gouvernement à honorer son engagement à placer les programmes par pays de promotion du travail décent au centre de sa politique de l'emploi. Il convient d'éviter d'abaisser les normes du travail et le salaire minimum dans la lutte contre la crise. Utiliser de faibles salaires comme base pour obtenir un avantage compétitif n'aidera pas le pays à promouvoir l'Agenda du travail décent.

Pour renforcer la durabilité des relations professionnelles, nous exhortons le gouvernement à soutenir la conclusion d'un plus grand nombre de conventions collectives dans les entreprises, puisqu'au cours des cinq dernières années, depuis la mise en place de la loi n° 13 de 2003, beaucoup de travailleurs ont assisté à un changement de leur situation de travail, puisqu'ils ont été externalisés ou sont devenus des travailleurs en sous-traitance, surtout dans les zones franches d'exportation. Maintenir cette pratique placera de plus en plus de travailleurs dans une situation dangereuse, puisqu'ils sont nombreux à ne pas avoir accès à des indemnités ou à la sécurité sociale.

Un renforcement de l'application de la loi, associé à un climat favorable à la liberté syndicale, permettra d'améliorer les relations professionnelles.

La précédente crise économique a appris aux travailleurs de l'Indonésie que le moment est venu pour le pays de mettre en place un régime d'allocations chômage, tout en étendant la protection sociale à l'ensemble de la population. Le programme d'assistance sociale récent accordé par le gouvernement aux plus pauvres peut être utilisé comme un premier investissement pour étendre ensuite cette protection sociale et en faire un régime permanent.

De même, il serait judicieux de mettre en place un régime d'assurance chômage aujourd'hui, compte tenu des améliorations économiques constantes dans le pays. En tant que pays qui adhèrera bientôt à l'OCDE et qui deviendra également membre du G20, l'Indonésie doit mettre en place ce type de système de protection. La sécurité sociale actuelle ne couvre que 7,8 millions de travailleurs sur 39 millions dans le secteur formel. Par conséquent, la majorité des travailleurs sont privés d'une protection de base. Par ailleurs, toute mesure visant à élargir les mesures de sécurité sociale ne devraient pas oublier d'inclure les travailleurs du secteur informel, puisque 78 pour cent de la main-d'œuvre se trouve dans ce secteur.

Enfin, nous soutenons le rapport du Directeur général et celui du Président du Conseil d'administration, en particulier l'initiative d'un Pacte mondial pour l'emploi, en tant que réponse à la crise passant par le travail décent et bénéficiant de l'appui des mandants de l'OIT. Nous réitérons également notre principe selon lequel le capitalisme n'est pas la solution. Les déséquilibres mondiaux nous ont bien montré que le capitalisme est inacceptable sur le plan moral et n'est pas viable sur le plan politique.

Original espagnol: M. AGUILAR JAÉN (gouvernement, Panama)

Je m'exprime au nom du gouvernement du Panama et en particulier de Son Excellence M. Edwin Salamín Jaén, ministre du Travail et du Développement de l'emploi de la République du Panama, qui vous prie de l'excuser de ne pas pouvoir participer à cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail, et qui remercie également les membres du Bureau qui ont contribué au succès de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Cette 98^e session de la Conférence est appelée à parler de façon exhaustive et efficace des conséquences de la crise économique et financière, qui a des répercussions profondes sur l'emploi et les politiques sociales. J'exprime mes remerciements pour le rapport du Directeur général qui constitue un suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en particulier parce que ce rapport est adapté à la conjoncture actuelle et tient compte des répercussions de la crise sur l'emploi, qui est une conséquence de la récession mondiale. Ce rapport contient également des indications quant à la recherche et à la mise en œuvre de décisions pour répondre à ces préoccupations qui menacent le monde de l'emploi et la protection sociale, et qui débouchent sur des destructions de postes de travail. Nous sommes d'accord avec le Directeur général, qui indique clairement les tâches que l'OIT doit accomplir pour trouver des

solutions à la crise actuelle, et ce, afin d'aboutir, avec la participation de ses mandants travailleurs et employeurs, à un pacte mondial pour l'emploi, en protégeant les principes et droits fondamentaux du travail.

Dans ce contexte, il faut redynamiser les marchés de l'emploi ainsi que les réseaux de protection sociale et le dialogue social en vue d'une reprise rapide de l'économie mondiale. Le gouvernement du Panama s'est préparé à faire face à la crise financière et à la récession économique qu'elle entraîne dans son sillage par le biais d'un ensemble de mesures incitatives financières. D'une manière ou d'une autre, notre pays sera touché par cette crise économique mondiale complexe, ce qui nous oblige à agir avec prudence et en prenant nos responsabilités pour que le pays soit en mesure de riposter à ces bouleversements internationaux qui sont apparus cette année et dont nous ignorons quelle en sera la durée.

En 2008, le gouvernement national a adopté des mesures visant à accroître les investissements, à augmenter les revenus des travailleurs et à réduire la pauvreté. C'est ainsi que le Panama a créé un fonds de 1 milliard de dollars approuvé par la Banque nationale du Panama, avec la coopération de la Société andine de développement, en vue de financer des crédits. Ce financement est destiné au secteur productif, et en particulier au secteur rural, pour permettre aux agriculteurs de produire des aliments qui contribuent à réduire le coût du panier alimentaire de base, grâce au programme bien connu Agrocompita, qui s'adresse essentiellement aux secteurs les plus vulnérables de la société panaméenne.

La Banque nationale a également accordé un crédit aux banques privées d'un montant de 600 millions de dollars pour aider au financement des petites et moyennes entreprises et stimuler les investissements et la création d'emplois.

Pour 2009, le gouvernement national a approuvé l'affectation de ressources supplémentaires, dans le cadre du budget national, d'un montant de quelque 2 milliards de dollars pour garantir le maintien de l'emploi en tant que mesure nécessaire pour empêcher la destruction des postes de travail. À cet égard, le gouvernement national a harmonisé le salaire minimum dans le secteur public et le secteur privé et a augmenté les revenus des retraités par le biais de primes d'un montant total de 85 dollars par personne. En outre, pour montrer son désir de lutter contre la crise, il a décidé de réduire l'impôt sur le revenu de plus de 110 000 contribuables dont le salaire ne dépasse pas 2 500 balboas. Par ailleurs, dans le cadre du programme Réseau de possibilités, le gouvernement national met en œuvre un programme destiné aux secteurs les plus vulnérables, qui n'ont aucun revenu ni aucune qualification, afin de combattre la pauvreté extrême, surtout sur le plan de l'alimentation, de la santé et de l'éducation.

La contribution de l'OIT à la solution de la crise économique doit, comme par le passé, reposer sur une stratégie de développement favorisant la société, stratégie dans laquelle on offre une meilleure qualité de vie et où l'on veille à la création d'emplois et à une croissance économique durable. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable doit être le moteur des pratiques futures que les États doivent respecter pour faire face à la situation mondiale actuelle.

En conclusion, nous souhaitons dire que ce n'est qu'à travers le multilatéralisme que nous pourrions

élaborer un Pacte mondial pour l'emploi, par le biais d'alliances visant à conclure des engagements, à obtenir des soutiens, à prendre des décisions et à agir sur la base de la coopération. Et l'un des acteurs de la création de ce pacte est l'OIT. L'OIT est en effet la seule organisation des Nations Unies où se rejoignent travailleurs, employeurs et gouvernements et qui fait de ce dialogue l'un des objectifs stratégiques dans la recherche d'un consensus face aux problèmes auxquels le monde est confronté à l'heure actuelle.

Original espagnol: M^{me} ANDERSON NEVÁREZ (travailleuse, Mexique)

En 1975, le Mexique a accueilli à bras ouverts des milliers de femmes du monde entier qui militaient pour l'égalité entre hommes et femmes et réclamaient davantage de droits dans leur pays respectif. Les Nations Unies avaient accepté en effet la proposition du Mexique d'accueillir à Mexico la première grande assemblée de ces militantes.

La Conférence mondiale pour les femmes a constitué un succès retentissant, non seulement du point de vue des participants mais aussi pour le Mexique, son Parlement et ses deux chambres, Sénat et Chambre des députés, où siègent aussi des femmes depuis que le droit de vote leur a été ouvert en 1952. Ces législatrices, présentes aujourd'hui à toutes les élections nationales, n'ont pas tardé à proposer de réviser l'ensemble de la législation nationale afin d'en supprimer toute discrimination.

Les législateurs de sexe masculin ont appuyé avec détermination et enthousiasme toutes les initiatives de leurs consœurs, avec à la clef plusieurs progrès, dont l'octroi de la nationalité aux enfants de mère mexicaine et de père étranger nés hors du territoire ainsi qu'à l'époux étranger d'une femme mexicaine comme suite à une modification de l'article 4 de la Constitution et de la loi sur la nationalité et les naturalisations.

Parallèlement, la loi sur la réforme agraire a consacré le droit de la femme à la terre et à la propriété foncière au même titre que l'homme.

Le congé de maternité avait déjà été instauré par la loi de 1931 sur le travail, mais les réformes ont allongé sa durée de plusieurs semaines. Parallèlement, la sécurité sociale a construit pour les travailleuses et les épouses de travailleurs un certain nombre de cliniques qui assurent la prise en charge de l'accouchement et des autres événements typiquement féminins. Des milliers d'enfants naissent chaque jour dans les établissements de la sécurité sociale.

L'OIT aussi a eu pour politique de promouvoir la femme à l'égal de l'homme, car près de la moitié des travailleurs sont des travailleuses.

Au sein du Conseil d'administration, les femmes participent activement aux travaux des trois groupes. On trouve aussi aux postes importants du BIT et de ses différents secteurs d'activité des personnalités féminines éminentes, qui représentent 50 pour cent des effectifs. Juan Somavia, Directeur du BIT, a toujours appelé les délégations participant aux sessions de la Conférence internationale du Travail à la mixité. A la présente session, nous pouvons ainsi débattre de la question de l'égalité entre hommes et femmes et faire entendre la voix de centaines d'hommes et de femmes intéressés par la question.

Depuis sa création, l'OIT a traité de l'égalité et de l'équité dans de nombreuses conventions, notam-

ment la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, qui traite de l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, qui consacre le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale, la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, qui porte sur les travailleurs des deux sexes et leurs responsabilités envers leurs enfants ou autres membres de leur famille, la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, et, avant elle, la convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et, enfin, la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978.

Aujourd'hui, la législation nationale comme les conventions internationales consacrent donc l'égalité. Mais, l'égalité ce n'est pas tout à fait la même chose que l'équité. Or les femmes doivent encore, partout dans le monde, conquérir non seulement l'égalité mais aussi l'équité.

Le droit est de notre côté, mais il faut le concrétiser en assurant l'accès des femmes à l'égalité comme à l'équité. Je remercie M. Juan Somavia qui a toujours demandé que les délégations comptent beaucoup de femmes en leur sein.

Original arabe: M. DAHLAN (employeur, Arabie saoudite)

J'aimerais féliciter M. Juan Somavia, à l'occasion de sa réélection pour son troisième mandat à la tête de l'OIT et pour le rôle fondamental qu'il joue au service des partenaires sociaux dans la réalisation des objectifs fondamentaux de notre Organisation.

Le Directeur général a abordé dans son rapport des questions très importantes dans divers domaines clés. Ainsi, afin de mettre en œuvre les principes fondamentaux de l'Organisation, le rapport portant sur la situation des travailleurs arabes en Palestine ainsi que dans les autres territoires arabes occupés a rendu compte des souffrances que subissent les Palestiniens. En fait, le seuil de pauvreté a atteint 86 pour cent de la population, le taux de chômage a augmenté, la situation sociale s'est détériorée, les institutions économiques sont devenues inopérantes, et les organisations des travailleurs ne peuvent plus remplir leur rôle essentiel. C'est ce qui nous incite à demander que soient appliqués les principes fondamentaux de l'OIT en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés en se fondant sur les principes de l'équité et de la justice.

Les Arabes, chrétiens et musulmans, aspirent à la paix, ils œuvrent en sa faveur et pensent que l'instauration de deux Etats indépendants est un droit du peuple palestinien et du peuple juif à vivre en paix mettant fin à un long conflit afin de réaliser la paix.

Nous savons que la crise financière mondiale s'est abattue sur tous les marchés mondiaux et qu'elle a affecté les pays pauvres et les pays en voie de développement. Le chômage et la pauvreté ont augmenté partout dans le monde. C'est une catastrophe qui a été provoquée par les plus grandes économies et, malgré les préoccupations des grands pays industriels et la réunion du G20 à Londres le mois dernier, nous ne voyons toujours pas de résultats. Rien n'a encore été entamé pour affronter la crise des marchés dans les pays pauvres et les pays en voie de développement. C'est pour cela que je demande à l'OIT de poursuivre la mise en œuvre des recom-

mandations du G20 car les estimations montrent que le nombre de chômeurs va s'élever à 50 millions à la fin de cette année, et le nombre de pauvres à 200 millions.

La responsabilité des grands pays industriels ainsi que de leurs gouvernements est d'œuvrer rapidement à investir plus de dépenses afin de relancer leur économie et de renforcer leurs institutions financières, contribuant ainsi à la reprise des autres marchés dans les pays pauvres ou en voie de développement.

Le secteur privé en Arabie saoudite œuvre, en coopération avec le gouvernement, à assurer un travail décent à la femme et à lui accorder les droits consacrés par la religion musulmane. Le travail décent des femmes est un droit légitime que nous ne pouvons pas ignorer. Toutes les institutions et les compagnies de notre secteur privé sont très fières du statut particulier dont jouissent les femmes qui travaillent.

De même, nous sommes fiers en Arabie saoudite de ne connaître aucune pratique immorale comme le travail forcé ou le travail des enfants. Ces pratiques sont tout à fait contraires à notre religion musulmane et aux lois du travail dans mon pays, la société les refuse et le secteur privé les rejette. Ainsi nous soutenons tous les efforts que l'Organisation déploie afin de mettre fin à ces phénomènes nuisibles.

Le VIH/sida est un ennemi de l'humanité qui laisse peser la menace d'une catastrophe humanitaire si nous n'œuvrons pas tous ensemble à le traiter, le combattre et le prévenir. Tous les partenaires sociaux devraient propager la culture de prévention de la maladie et les grands pays industriels devraient intensifier leurs efforts afin de trouver un traitement à prix réduit dont les pauvres atteints de cette maladie pourraient profiter.

Je vous transmets pour terminer les salutations de tous les employeurs ainsi que du conseil des Chambres de commerce saoudiennes et encore une fois je souhaite plein succès à la Conférence à l'occasion de ce 90^e anniversaire.

Original espagnol: M. PARRA (travailleur, Paraguay)

Nous souhaitons saluer le Président de la Conférence, le Directeur général et tous les délégués au nom de la Centrale nationale des travailleurs (la CNT) et de la Coordination syndicale de la République du Paraguay.

C'est avec la plus grande attention que nous avons suivi le rapport du Directeur général et nous partageons les avis qu'il nous a présentés et souhaitons que l'on mette en pratique les différentes mesures proposées pour aborder une nouvelle étape de ce XXI^e siècle, afin d'éviter que les conventions et recommandations de l'OIT ne soient violées.

D'une façon toute particulière, nous saluons le 90^e anniversaire de l'OIT, conscients du travail de celle-ci, et nous souhaitons que son activité se renforce encore afin de garantir l'application de toutes ces normes internationales qui font partie de la vie de l'Organisation.

Nous savons tous que notre problème principal actuellement est la crise mondiale qui a éclaté avec la bulle financière, avec l'impact que nous connaissons sur l'économie réelle, et qui a ébranlé les fondements d'une culture déshumanisante et de la civilisation prédatrice dans laquelle nous vivons.

Cette crise est une démonstration claire de l'échec de l'idéologie néolibérale et de ses postulats essen-

tiels: marché libre, libre échange, privatisations à tour de bras, assouplissements, précarisation des relations du travail qui entraînent l'exploitation de la main-d'œuvre, une progression du chômage et de la misère, la destruction de l'environnement et l'appauvrissement des pays en développement.

Cette crise est de caractère structurel mondial et menace notre avenir. C'est une crise profonde du système capitaliste, qui appelle à ce que les classes dirigeantes réfléchissent sur notre destin historique, afin, comme l'a annoncé le Forum social mondial, qu'un autre monde soit possible.

Nous devons comprendre que nous ne pouvons pas poursuivre sur la même voie qui nous a conduits à l'une des crises les plus profondes de notre histoire. Nous saisissons cette occasion pour énoncer les graves problèmes intérieurs qui touchent notre pays.

Le Paraguay est le pays le plus pauvre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous souffrons depuis le siècle dernier de mauvaises gouvernances, de dictatures de près de 35 ans, de gouvernements corrompus qui ont érodé le trésor public, appauvrissant la population et l'obligeant à devenir une population migrante, qui souffre depuis plus de cent ans.

Notre pays connaît des problèmes graves, dont le plus important aux yeux de l'OIT est peut-être la violation systématique de la liberté syndicale de la part du patronat. Des syndicats sont créés et le lendemain-même leurs dirigeants sont licenciés, et les chefs d'entreprises n'acceptent ni les mesures adoptées par notre ministère de la Justice et du Travail, ni les décisions d'instances judiciaires.

La difficulté d'offrir des opportunités de travail digne et un emploi décent aux jeunes, aux femmes et aux hommes de notre pays est une véritable tragédie. Les salaires ne correspondent pas aux besoins réels pour assurer un niveau de vie qui respecte la dignité humaine.

Le travail est considéré par la majorité des entrepreneurs comme une simple marchandise, et le travailleur est traité comme une chose et non comme une personne.

Le Paraguay est un pays agricole, d'élevage, d'exploitation forestière. Nos paysans sont dépossédés de leur propriété et de leurs terres, qui se retrouvent en particulier entre les mains d'entreprises multinationales et de riches colons brésiliens. Par conséquent, nous devons lutter constamment pour la propriété de la terre, et la réalisation d'une véritable réforme agraire est indispensable. Nos peuples autochtones sont expulsés de leur habitat par les propriétaires terriens et les mafias, ce qui les oblige à se rendre en ville, à mendier et à subir l'exclusion sociale.

Nos jeunes demandent à ce que de nouveaux horizons, de nouvelles opportunités d'études et de travail s'ouvrent à eux. Nos femmes affrontent toutes les formes de discrimination. Nous luttons pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Le travail des enfants est un mal qui continue d'être d'actualité, et les décès par accidents du travail se voient au quotidien. Récemment, quatre collègues sont morts écrasés par un déversement de soja, et un autre travailleur a été grièvement blessé.

Une tragédie quotidienne doit encore être dénoncée, à savoir la destruction de l'environnement par les bûcherons et les cultivateurs de soja, de riz, etc., qui déplacent des populations, défrichent et utilisent des produits toxiques nocifs pour la santé et la qua-

lité des cours d'eau. Des mesures pour la protection de l'environnement sont bien adoptées, mais ces destructeurs menacent les autorités de manifestations massives pour tenter de les intimider.

Comme les structures répressives instituées par la dictature et les gouvernements corrompus sont toujours là, nous continuons de soutenir des mesures.

J'appelle l'attention à ce sujet sur une situation inquiétante, à savoir le conflit qui oppose depuis plus de huit ans un travailleur, M. Buongermini, et la multinationale Esso Standard Corporation, et signale que les décisions judiciaires donnant raison au travailleur n'ont jamais été appliquées. Cette lenteur dans l'administration de la justice semble aussi suspecte que répréhensible.

La sécurité sociale est un autre de nos grands sujets de préoccupation. Ce régime doit être amélioré de toute urgence. Les travailleurs sont opposés à sa privatisation et demandent à pouvoir participer plus activement à l'administration et à la surveillance du système de protection sociale dans son ensemble pour assurer qu'il sert les intérêts des assurés et des personnes vulnérables. La protection sociale incombe en effet à l'Etat et ne doit pas viser le profit.

Je tiens à rappeler que, le 20 avril 2008, un mouvement social est venu à bout de ceux qui occupaient le pouvoir depuis plus de soixante ans. Le 15 août 2008, avec l'arrivée au pouvoir de Fernando Lugo Mendes, un processus de changement a été lancé avec les classes populaires. Neuf mois après, certaines incohérences sont perceptibles, mais il faut surtout reconnaître que c'est l'opposition qui contrôle les instruments du pouvoir économique, politique (parlement), et judiciaire, ainsi que les médias. Ces opposants nourrissent un climat de contestation et ne parlent que de «procès politiques».

Nous autres travailleurs, qui portons un regard critique sur la politique gouvernementale, voulons appeler l'opinion publique internationale sur ces manœuvres. Nous soutenons le processus de changement, gage de liberté, de justice sociale et de démocratie véritables, autant de principes consacrés par la Constitution nationale, car le Paraguay est un Etat social de droit doté d'une démocratie représentative et participative.

Il y aurait encore beaucoup à dire mais, faute de temps, je me contenterai de réaffirmer notre engagement solidaire avec tous ceux, hommes et femmes, qui luttent pour la liberté, la justice sociale, l'autodétermination et la souveraineté et de prier instamment l'OIT de continuer de coopérer avec notre peuple aux fins du développement et de la solidarité.

Original anglais: M. MÁRQUEZ (employeur, Panama)

Je voudrais vous parler du VIH/sida dans le monde du travail. C'est une des graves pandémies de notre temps, et qui est généralement encore peu comprise. Les employeurs du Panama, en accord avec les autres employeurs d'Amérique centrale, reconnaissent que d'importants aspects de ce problème doivent être traités.

J'évoquerai tout d'abord la question de la propagation de la maladie, qui se poursuit, parfois de façon exponentielle. Le nombre réel de personnes infectées est quelquefois six fois plus élevé que ce qu'indiquent les statistiques internationales. Au Panama, les fonctionnaires de la santé ont signalé aux médias que le nombre de personnes infectées, estimé à environ 25 000 en 2002, est passé en 2008 à approximativement 100 000 personnes. La plupart

d'entre elles ne savent pas qu'elles sont porteuses du virus. A long terme, la situation sera intenable pour les institutions sanitaires et sociales et excédera les capacités de nos économies nationales.

Les programmes de prévention, dont les trois grandes lignes sont: a) l'absence de relations sexuelles pour les jeunes; b) la fidélité dans le couple; et c) l'utilisation du préservatif, ont généralement mis l'accent sur la distribution gratuite et l'utilisation des préservatifs. Concrètement, il est rare que ces programmes abordent la question des risques liés à l'utilisation des préservatifs, ni celle des limites de ce moyen de prévention, liées notamment à leur détérioration sous l'effet de l'humidité, de la chaleur ou de la lumière.

On entend souvent dire, et cette affirmation n'est pas totalement fondée, que le préservatif est la meilleure mesure de sécurité. Si l'on regarde la définition de ce dernier terme dans le Webster, on voit qu'il désigne l'absence de danger ou de risque. Or, de toute évidence, il n'est guère possible d'affirmer que l'utilisation du préservatif ne présente ni risque ni danger.

Les coûts de cette pandémie sont estimés dans certains pays à 200 000 dollars par personne infectée. Au Panama, ce chiffre représenterait 200 milliards de dollars, soit sept fois le budget national annuel. Cette situation est donc intenable, et pour les autres pays également. Il importe donc que les gens sachent que les préservatifs n'assurent pas une protection exempte de tout risque. Lorsque nous sommes assurés contre tel ou tel risque, nous savons que nous serons remboursés si le risque se réalise. Il n'en va pas de même avec les préservatifs. Sur les emballages, il est indiqué que «s'il» est bien utilisé, le préservatif «peut» nous protéger contre le VIH/sida. Les formules varient, mais toujours avec de nombreux «si» et de nombreux «peut». Il serait beaucoup plus réconfortant de lire quelque chose comme ce qui suit: «Ce produit vous protège efficacement contre le virus du sida. Si, pour une raison quelconque, ce n'était pas le cas, nous vous remboursons votre achat et vous garantissons à vie le paiement d'un traitement antirétroviral.»

L'OIT et ses mandants doivent tenir compte du fait que tout le monde a le droit d'être pleinement informé de tous les modes de prévention. Il importe, puisque les mesures préventives font l'objet de cette nouvelle recommandation, de consacrer autant de temps et d'efforts à toutes les formes de prévention. Tous les efforts qui permettent de sauver une vie méritent d'être entrepris, et peu importe la méthode utilisée.

Le coût de la crise économique, dont les causes sont temporaires, serait de 5 à 10 milliards de dollars; le coût du VIH/sida pour l'économie mondiale est quant à lui tout aussi élevé, et il est permanent. Le fait que les millions de personnes dont le revenu est inférieur à 2 dollars par jour ne puissent pas accéder à un traitement approprié nous impose de reconsidérer les comportements en matière de relations sexuelles et de faire figurer des exemples de changement dans nos programmes et nos manuels.

L'être humain est capable de faire face aux pires difficultés. Si nous ne faisons rien, il ne faudra pas s'étonner si les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'un traitement recourent à la violence, ce qui menacerait non seulement la paix et la productivité, mais le fonctionnement même de nos démocraties. Nous espérons que la nouvelle recommandation, et notamment l'article 17, traitera de manière exhaus-

tive l'ensemble des mesures de prévention existantes.

Original arabe: M. AZOUZ (travailleur, République arabe syrienne)

Nous comptons beaucoup sur le rôle important de la Conférence internationale du Travail dans la vie des travailleurs et des peuples. Nous apprécions aussi les réalisations importantes de cette conférence qui assure la propagation et le renforcement de relations plus humaines au travail et plus justes dans la vie en général. Nous encourageons également les efforts pour le contrôle de l'application des conventions et des recommandations.

Nous signalons le rôle de la mission spéciale d'investigation des faits sur la situation des travailleurs et des citoyens arabes sous l'occupation israélienne au Golan, en Palestine et dans des territoires libanais toujours occupés. Nous avons toujours coopéré pour l'application de ces conventions et normes internationales du travail ratifiées par la République arabe syrienne en accord avec le gouvernement et les employeurs, en harmonie avec le développement social et économique de notre pays et nous espérons que cette mission désignera correctement les différentes parties: les agresseurs et les agressés. Il ne faudrait pas mélanger les cartes entre les deux parties. Nous cherchons à adapter notre législation nationale aux textes des conventions et normes internationales.

La suppression du travail forcé et obligatoire est liée à l'abolition de l'exploitation. La pire forme d'exploitation est représentée dans la politique et les pratiques de l'occupation que ce soit en Palestine, au Golan, en Iraq, en Afghanistan ou dans tout autre pays ou territoire occupé. En fait l'occupation reste et restera une oppression de la volonté des peuples. Le monde est témoin des crimes commis par Israël contre les civils à Gaza et en Palestine, et ceci était contraire à toutes les conventions internationales, et en particulier à la Charte internationale des droits de l'homme.

Lorsque nous réclamons l'amélioration des relations humaines de travail sous l'occupation et la garantie des droits et libertés de nos concitoyens qui sont sous l'occupation israélienne au Golan, nous demandons en même temps la protection des droits et intérêts de tous les peuples sans exception.

En République arabe syrienne, nous subissons toujours les conséquences des sanctions qui ont été imposées par l'administration américaine du fait d'une accusation fallacieuse concernant le soutien de la République arabe syrienne au terrorisme. Le monde entier connaît bien ceux qui exercent les massacres et le terrorisme, que ce soit en Palestine, en Iraq, en Afghanistan, au Soudan, et qui interviennent dans les affaires des pays souverains, contrairement à la Charte des droits de l'homme des Nations Unies, et qui essaient de s'ingérer dans les affaires internes des pays. Nous croyons que la justice, la liberté et l'indépendance constituent des droits pour toutes les personnes sans aucune distinction. Nous croyons également que les prétextes des forces impérialistes au sujet de ce qu'elles appellent la lutte contre le terrorisme cachent en fait d'autres visées, à savoir une tentative d'exploiter les ressources des peuples et de piller leurs richesses. La question de la liberté est une question indivisible, de même que la question de l'exploitation et du colonialisme. Il y a un colonisateur humaniste, prétendent les occupants israéliens de nos territoires

arabes ou les théoriciens des autres forces pour justifier leurs politiques agressives contre les peuples et pour consacrer le pillage de leurs richesses.

Nous exprimons notre optimisme par rapport à l'évolution positive des relations internationales du travail et à la réduction des violations des normes internationales, mais nous réaffirmons en même temps notre disposition permanente à coopérer avec toutes les parties régionales et internationales afin que des relations plus justes et plus humaines règnent dans notre région et dans le monde et ce, dans les domaines économique, politique et culturel. Nous aspirons également comme tout le monde à renforcer la sécurité, la stabilité, la paix, la coopération et la solidarité dans le monde entier sur la base du respect des particularités et des choix de chaque peuple et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures sous aucun prétexte. Nous croyons qu'à l'ombre d'une telle situation l'humanité pourra traiter de ses problèmes et des questions urgentes, et en particulier pourra traiter des répercussions de la crise économique mondiale qui est apparue à la suite de l'acharnement du capitalisme sauvage et de son ignorance des droits sociaux et humains, et en particulier de ceux des travailleurs.

Notre pays, la République arabe syrienne, mène un combat de construction, de développement et de modernisation. Nous avons déjà fait de grands pas vers l'amélioration des conditions économiques et sociales des masses de travailleurs et des ouvriers. Le mouvement syndical syrien joue un rôle d'avant-garde dans la construction et le développement du pays et la défense des droits, libertés et intérêts de la classe ouvrière, en coopérant totalement avec les deux autres parties, à savoir le gouvernement et les employeurs, et cela sous l'égide de Monsieur le Président Bachar el Assad.

Les forces politiques et sociales syriennes jouent un rôle décisif dans le processus du développement. La participation des femmes et des jeunes dans le processus du développement se fait à pied d'égalité au niveau des rémunérations, des droits et des obligations. La Syrie est devenue dans le domaine de l'égalité entre l'homme et la femme l'un des pays les plus avancés au monde.

La République arabe syrienne connaît une révolution législative réelle dans la modernisation de sa législation, et ce en conformité avec les normes internationales et en se basant sur le renforcement des droits et des intérêts des travailleurs, et surtout sur la protection et le développement du secteur public, qui constitue le support essentiel de notre économie nationale.

Original anglais: M. RAHMAN (employeur, Bangladesh)

Au nom de la Fédération des employeurs du Bangladesh, j'aimerais remercier le Directeur général pour son rapport extrêmement clair sur la crise actuelle, *Faire face à la crise mondiale de l'emploi. Une reprise centrée sur le travail décent*, qui identifie les défis stratégiques qui nous attendent. Nous appuyons pleinement l'analyse du Directeur général et les efforts de l'OIT pour que cette question soit abordée en temps opportun au cours de cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

La crise financière mondiale, la plus grave depuis la grande dépression, s'est à présent transformée en une profonde récession qui affecte le développement humain et peut devenir une catastrophe économique dans certains pays en développement, à

moins que nous ne trouvions un remède novateur. La crise vient du monde développé mais elle s'est étendue rapidement et inexorablement vers les pays en développement, en n'épargnant aucun pays du monde. Il apparaît de plus en plus certain que cette crise ne sera pas de courte durée.

Les économistes discutent encore de la forme que prendra la courbe de croissance: un «v», un «u», ou un «w». Les pays les plus pauvres sont particulièrement vulnérables car ils n'ont pas suffisamment de ressources pour faire face à la crise avec des programmes d'appui adaptés. Cette crise menace sérieusement les résultats obtenus à grand peine en matière de stimulation de la croissance économique et les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les plus pauvres sont les plus durement touchés et les moins bien protégés. La crise menace la survie de millions de personnes.

Le Bangladesh, comme beaucoup d'autres pays d'Asie, a été frappé de plein fouet par la crise économique mondiale et risque de ressentir des effets encore plus néfastes au cours des prochains mois. Nous constatons une diminution des recettes à l'exportation d'un certain nombre de produits, les travailleurs migrants envoient moins de fonds à leurs familles, et le pays devrait être sévèrement touché par la deuxième vague, à savoir les conséquences de la crise sur le crédit, et par la troisième vague, les conséquences sur la consommation. Les projections de différentes sources indiquent que l'impact de la crise économique mondiale se manifesterait au deuxième semestre de 2009 et au début de 2010 et frapperait la croissance, l'emploi et les revenus des ménages.

L'économie du Bangladesh s'est de plus en plus intégrée à l'économie mondiale au cours de ces dernières années, notamment par le commerce, les envois de fonds et, dans une certaine mesure, les flux d'investissement direct à l'étranger et les investissements de portefeuille. Le degré d'ouverture de l'économie du Bangladesh était de 43,4 pour cent à la fin de 2007-08, la mondialisation représentant 56,6 pour cent du PIB. Les exportations nettes comptent pour 10 pour cent du PIB, et les exportations nettes et les envois d'argent par les travailleurs migrants représentent 20 pour cent du revenu national brut. Environ 85 pour cent des exportations sont destinées aux économies développées et 60 pour cent des importations proviennent de ces pays. Si l'Inde, la Chine et d'autres pays émergents sont également pris en considération, l'exposition de notre économie aux économies développées et en développement frappées par la crise est considérable.

Il existe un délai entre le moment où la récession se fait sentir et celui où le processus de redressement démarre dans les économies développées et

dans les pays les moins avancés. Il est donc difficile de prédire quand les économies développées sortiront de la récession. Des pays comme le Bangladesh seront affectés par la crise actuelle beaucoup plus tard que les pays développés, ce qui signifie que ces pays seront les derniers à sortir de la crise, bien après que les pays développés auront renoué avec la croissance. Par conséquent, la nécessité de concevoir et de restructurer des programmes d'appui sera toujours présente dans l'avenir immédiat, et il y aura toujours matière à le faire.

Compte tenu de la gravité future de la crise, je voudrais vous indiquer cinq domaines qui devraient être inscrits dans les programmes d'action destinés à stimuler l'activité économique, notamment dans les pays en développement et les PMA, en œuvrant conjointement avec les communautés internationales.

Premièrement, les pays développés doivent prévoir une meilleure intégration des pays en développement et des PMA afin de créer une demande et des emplois et d'éviter l'adoption de mesures protectionnistes. Il est vrai que les petits pays en développement d'Asie sont marginalisés par rapport au commerce mondial, mais toute réduction de l'intégration au marché mondial portera préjudice à la croissance de leur PIB.

Deuxièmement, la priorité devrait être donnée aux plans d'aide, aux programmes de réduction de la pauvreté et aux OMD. La FAO estime que pour tout retard du programme de réduction de la pauvreté ce sont 41 millions de personnes supplémentaires qui ne pourront pas faire face à leurs besoins alimentaires de base dans la région Asie-Pacifique. De même, tout retard dans la réalisation des cibles des OMD affectera non seulement la scolarisation primaire des enfants mais aussi le processus d'autonomisation des catégories les plus vulnérables de la population, en particulier les femmes.

Troisièmement, les PMA devraient recourir davantage à la mise en place de mesures d'appui par le biais de politiques monétaires et fiscales, plutôt que de verser des subventions en espèces aux entreprises, excepté lorsqu'elles doivent faire face à la concurrence.

Quatrièmement, les pays développés doivent maintenir un flux constant d'investissement et d'aide au développement dans les pays en développement de manière à compléter les sources de financement nationales nécessaires au développement socio-économique.

Cinquièmement, les PMA doivent pouvoir travailler activement aux niveaux national et international pour continuer d'offrir des possibilités d'emploi aux migrants qui travaillent à l'étranger. Dans le même temps, ils doivent prévoir des filets de sécurité sociale pour les migrants qui ont perdu leur emploi.

(La séance est levée à 12 h 45.)

Sixième séance

Mercredi 10 juin 2009, 14 h 30

Présidence de M. Allam, de M. Palma Caicedo et de M. Zellhoefer

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: Le PRÉSIDENT (M. ALLAM)

Je déclare ouverte la sixième séance plénière de la 98^e session de la Conférence internationale du travail.

Sans plus tarder, nous allons poursuivre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M^{me} BUTLER-TURNER (*gouvernement, Bahamas*)

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au nom du gouvernement des Bahamas, en abordant des questions qui concernent notre programme de travail et notre agenda social.

Le gouvernement des Bahamas a célébré la fête du travail le 5 juin dernier, et il s'agit là d'une fête nationale, et, même si nous continuons à célébrer cette occasion, il s'agit néanmoins d'une période difficile pour les travailleurs des Bahamas, comme pour les travailleurs du monde entier. Dans le monde entier, même les sociétés autrefois florissantes ont été contraintes à licencier un nombre impressionnant de travailleurs, et ce sur une période très courte.

L'économie des Bahamas est fondée sur le tourisme. Or le ralentissement de l'économie mondiale a eu également comme conséquence une baisse des voyages, la fermeture d'un certain nombre d'hôtels des Bahamas, voire une réduction des effectifs dans les industries connexes.

Nous essayons néanmoins de réagir par des mesures énergiques en renforçant et en créant des programmes pour aider ceux qui sont touchés de plein fouet par la situation économique actuelle.

Ces programmes apportent une aide financière dans toute une série de secteurs, y compris une aide pour le paiement des loyers et des services collectifs. Le gouvernement des Bahamas, après consultation des syndicats et des employeurs, a établi un programme d'allocation de chômage en avril dernier.

Ce programme, qui est géré par l'Office de l'assurance nationale, est le premier du genre. Il s'agit véritablement d'un jalon dans l'histoire du développement social de mon pays. Plus de 7 000 chèques étaient déjà versés au mois de mai dernier.

De plus, lors de sa communication sur le budget, le Premier ministre, Hubert Ingraham, a annoncé la mise en œuvre d'un programme national de formation et de recyclage. Ce programme est censé être lancé en septembre 2009, et il s'adressera à des bénéficiaires du programme d'allocation de chômage.

Le gouvernement s'est engagé à mener des consultations élargies avec les représentants des employeurs, des syndicats et le Conseil chrétien des Bahamas. Tous ont promis leur soutien à ce programme. Ce programme visera la formation de travailleurs dans des secteurs où il y a une forte demande.

Ces secteurs ne se limitent pas à ce qui suit mais incluent les maçons, les charpentiers, les soudeurs, les couvreurs, les électriciens, le traitement des données et bien entendu les services à l'enfance.

Des cours seront offerts par l'Institut professionnel et technique des Bahamas, et ce programme s'adressera à quelque 1 000 personnes pendant l'exercice 2009-10.

En ce qui concerne les relations de travail, le gouvernement des Bahamas a l'intention de continuer à travailler avec diligence afin de promouvoir l'équité, de trouver un terrain d'entente pour les questions difficiles et de réunir les diverses parties concernées, puisque nous sommes tous confrontés à cette crise mondiale.

En conclusion, j'aimerais réitérer l'engagement du gouvernement des Bahamas, engagement en vue de la mise en œuvre de meilleures pratiques et du dialogue social, tels que définis par l'OIT.

Je suis fier de pouvoir dire que nous avons été les premiers dans notre région à signer le programme par pays de promotion du travail décent. Ceci n'aurait pas été possible sans le bureau régional de l'OIT. J'aimerais les remercier tout particulièrement pour les efforts qu'ils ont déployés.

Malgré la crise mondiale actuelle, la détermination du peuple des Bahamas est forte et le gouvernement a déjà jeté les bases nécessaires pour surmonter ces temps difficiles, avec l'aide des partenaires sociaux.

Original portugais: M. DOMINGOS da COSTA PITRA NETO
(*ministre de l'Administration publique, de l'Emploi
et de la Sécurité sociale, Angola*)

Parmi les thèmes abordés lors de cette Conférence, mon attention se porte particulièrement sur la crise économique et financière mondiale dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale.

Le gouvernement de l'Angola, face au contexte actuel de crise économique et financière mondiale, a adopté toute une série de mesures dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale en vue de parer à cette crise.

C'est ainsi que, parmi les politiques actives menées dans le domaine de l'emploi, nous avons mis en place des programmes de formation aux nouvelles technologies et à l'innovation, des programmes de génération d'emploi et de revenus, des mesures visant à favoriser la création de nouvelles entreprises au niveau des communautés locales. Ces programmes se concrétisent, en particulier par des aides en faveur des jeunes, par la création et renforcement de micro et de petites entreprises et par le financement de petits commerces situés dans des zones périurbaines et rurales.

En ce qui concerne la protection sociale et en dépit de la crise économique et financière mondiale, nous avons adopté un certain nombre de mesures visant à élargir le champ d'application du système social aux travailleurs indépendants, aux membres du clergé et des entités religieuses.

Nous avons d'autre part mis en place un programme de modernisation et de développement des services de sécurité sociale en vue de perfectionner ses instruments de gestion et d'améliorer ses indicateurs de performance.

Le gouvernement de la République d'Angola respecte et assume les engagements qu'il a pris en matière d'égalité d'opportunité entre hommes et femmes. La meilleure preuve en est les résultats des élections qui se sont tenues au mois de septembre de l'année dernière. Plus de 40 pour cent des sièges de notre parlement sont occupés par des femmes et le gouvernement formé à l'issue de ces élections comporte également 40 pour cent de femmes. D'autre part, ces développements se manifestent également dans différentes couches de la société, où l'on assiste à une recrudescence de femmes occupant des positions de plus en plus importantes dans divers secteurs de la vie sociale.

En ce qui concerne la formation professionnelle, nous avons mis sur pied et nous sommes en train d'exécuter un programme spécifique de formation spécialement destiné aux femmes provenant de zones socialement plus vulnérables.

La lutte et la prévention du VIH/sida est également une priorité de notre gouvernement. En effet, nous sommes en train de consolider, à l'échelle nationale, un réseau de services de diagnostic et d'assistance destiné à tous les citoyens affectés par cette pandémie.

Nous espérons que cette Conférence contribuera, en dépit du fléau de la crise économique et financière mondiale, à atteindre nos objectifs, à savoir la production, la productivité, la justice sociale et la solidarité entre les Etats, et que grâce à cela nous puissions maintenir nos options et nos réalisations.

Original turc: M. KUMLU (travailleur, Turquie)

Chaque année, nous nous réunissons dans cette pièce pour répéter qu'une mondialisation inéquitable et incontrôlée nous mène au désastre. Cette année, la toile de fond de notre réunion est une crise économique majeure qui prouve que les avertissements lancés par le groupe des travailleurs depuis de nombreuses années étaient justifiés.

Le rapport du Directeur général nous renseigne, chiffres à l'appui, sur les pertes d'emploi survenues dans divers pays et régions. Il indique notamment

que ces pertes d'emploi se sont aggravées en Turquie. La progression du chômage dans mon pays n'est pas uniquement imputable à la crise économique. Malgré les initiatives prises par les pouvoirs publics pour créer des emplois, il n'a pas été possible de fournir du travail à toutes les personnes disponibles et en quête de travail, selon la formule de la convention n° 122.

Les propositions du rapport concernant la protection des emplois et des entreprises existants, l'augmentation des salaires comme moyen de doper l'économie, l'investissement dans les ressources humaines, pour faciliter la recherche d'emplois, sont autant de solutions que nous préconisons depuis le début de la crise. Il n'a malheureusement été possible ni de prévenir l'éclosion de cette dernière ni d'éviter qu'elle ne débouche sur un énorme problème de chômage. Dans mon pays, comme dans tous les autres, la crise rend la question de la sécurité sociale et de la protection sociale plus impérative que jamais.

Le rapport du Directeur général propose également des solutions aux problèmes liés à l'économie informelle. Il serait judicieux de tenter de les résoudre par un ensemble de mesures radicales.

Le Pacte mondial pour l'emploi, qui doit être mis au point par la Conférence au cours de cette session pour faire face à la crise, constitue à cet égard une mesure d'une importance capitale. L'objectif de ce pacte est de placer les droits fondamentaux, la protection sociale et les politiques de l'emploi au cœur des stratégies de relance et, à cette fin, de rappeler le rôle essentiel du dialogue social.

Le rapport loue les déclarations du G20, car elles inscrivent les questions de l'emploi et de la dimension humaine de la crise dans leurs grandes priorités. La réflexion des responsables du G20 porte toutefois sur des réalités tellement flagrantes qu'il n'était plus possible de les passer sous silence. Il ressort de leurs déclarations que leur but est d'avantage d'octroyer une marge de manœuvre accrue aux protagonistes actuels et de perpétuer le système que d'écarter les acteurs mondiaux qui ont conduit le monde dans la crise actuelle. L'idée de rétablir et de conforter un système économique qui ne fonctionne pas et qui engendre tant de souffrances humaines choque profondément les travailleurs, qui souhaitent que l'on prenne un nouveau départ, fondé sur la justice sociale et une distribution équitable des richesses.

Le rapport se réfère fréquemment au FMI et à la Banque mondiale, qui sont censés pouvoir proposer des solutions. Il nous semble qu'il serait plus judicieux de soumettre les dépenses publiques à un examen scrupuleux, mené dans la perspective de l'emploi et de la justice sociale, que de poursuivre la coopération avec ces organisations.

Je tiens également à remercier le Directeur général de son rapport, qui contient des analyses rigoureuses et des solutions précises au problème du travail forcé. Dans mon pays, l'augmentation du chômage et l'expansion de l'économie informelle font que de plus en plus de personnes sont contraintes d'accepter de travailler dans des conditions inacceptables.

Vous savez tous que la Commission de l'application des normes examine des cas de violation des conventions n°s 87 et 98 survenus en Turquie. Le projet de loi actuellement examiné par l'Assemblée nationale dans ce contexte ne permettra ni de faire respecter les conventions en question

ni de régler les problèmes concrets auxquels nous sommes confrontés. Nous nous opposons par conséquent à ce qu'il soit promulgué sous sa forme actuelle. Nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter un instrument juridique conforme aux normes de l'OIT et qui tienne compte de la situation actuelle de notre pays.

Original anglais: M. MDLADLANA (ministre du Travail, Afrique du Sud)

L'Afrique du Sud se félicite des efforts déployés par l'OIT qui aide les Etats membres et ses mandants à mettre en place des mesures qui permettront de lutter contre l'impact de la crise économique et financière dans les pays en développement.

Nous répétons ce que nous avons dit à la session du Conseil d'administration de mars 2009. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas une seule solution à la crise dans la mesure où celle-ci affecte les parties de diverses façons.

Nous sommes d'accord avec l'approche choisie par l'OIT. Nous insistons sur l'importance du travail décent en tant que réponse à la crise. Cela ne sera possible que si chaque pays a pleinement conscience de l'impact de la crise sur son économie. C'est ainsi que nous recommandons que les Etats membres élaborent des réponses qui soient vraiment fonction des besoins et des caractéristiques de leurs économies respectives.

Il y a un consensus pour dire que la crise nous oblige à remettre à plat le système économique mondial dans lequel la dimension sociale est absente. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée par la Conférence en 2008 prend une importance particulière.

Il nous faut un nouvel ordre économique, conscient des malaises sociaux inhérents au capitalisme actuel, tels que le chômage qui frappe tout particulièrement les pays en développement et les jeunes. Nous pensons que le Pacte mondial pour l'emploi, défini par l'OIT, est une bonne solution pour faire face à la crise économique.

Ceci dit, des mesures de relance doivent l'accompagner pour agir à la racine de la crise et c'est dans cette optique que l'Afrique du Sud a défini une réponse à la crise pour agir dans les domaines dans lesquels notre économie rencontre des difficultés.

La réponse à la crise dans notre pays repose sur l'identification des secteurs clés en matière de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

Notre programme consiste à contrecarrer les effets de la crise sur les plus vulnérables, leurs emplois, leur santé et leur éducation. Par ailleurs, il faut veiller à ce que l'ensemble de nos activités permettent à l'économie de croître et de créer des emplois décents. Il faut aussi conserver un niveau d'investissement élevé dans le secteur privé.

Il convient en outre d'encourager le secteur privé à maintenir et à améliorer, dans la mesure du possible, son niveau d'investissement direct et à poursuivre ses programmes d'investissement. Il faut intervenir en temps opportun, de façon déterminée, ciblée et appropriée. Il faut mettre en œuvre des plans de relance comportant une dimension économique et sociale.

Les secteurs les plus touchés en Afrique du Sud sont les industries du vêtement, du textile, de la chaussure, l'industrie minière, l'industrie automobile et les services financiers. Nous avons mené des

consultations avec les partenaires sociaux et mis en œuvre des mesures.

Une combinaison de mesures dans les domaines commercial, industriel et social devrait permettre d'éviter des pertes d'emploi trop importantes, de relancer l'emploi et même de créer de nouveaux emplois. Il faut que ces secteurs retrouvent la productivité qu'ils ont perdue.

L'Afrique du Sud a développé un secteur industriel diversifié, qui est en mesure de résister à la crise et de soutenir la concurrence internationale. Le secteur industriel joue un rôle clé pour la croissance des autres activités comme les services et pour renforcer l'autonomie économique. Notre stratégie vise ainsi à concentrer tous nos efforts afin de pouvoir relever les plus grands défis de cette crise.

Notre ancien président, M. Kgalema Motlanthe, qui viendra à la Conférence, a affirmé qu'il fallait donner la priorité à des stratégies spécifiques qui visent à réduire les pertes d'emplois causées par la crise, en particulier pour les pauvres et les couches vulnérables de la société.

Original anglais: M. SAJINARAYANAN (travailleur, Inde)

Je saisis cette occasion pour féliciter le Directeur général du BIT d'avoir choisi cette année comme sujet *Faire face à la crise mondiale de l'emploi – Une reprise centrée sur le travail décent*.

Lorsque je me présente devant cette auguste assemblée, je suis très heureux pour la raison suivante. Nos ancêtres en Inde avaient présenté, il y a des millénaires, l'idée de la famille globale. Ce concept est supérieur au concept de village global.

La crise financière nous a ouvert les yeux. Nous avons abandonné ce modèle de famille et ces valeurs sociales qui nous ont pourtant été chers depuis longtemps, et nous nous sommes mis à genoux devant la divinité du marché.

L'éthique a laissé la place à la cupidité et à des modes de vie sans restrictions. La culture de la consommation a incité les gens à vivre au-dessus de leurs moyens et à rechercher l'argent facile. A présent notre foi inébranlable en l'intégrisme du marché, c'est-à-dire la conviction que le marché est divin, qu'il est la panacée, a été ébranlée.

Les sources de la crise sont plus profondes. Elles se situent dans la politique de déréglementation. Les banques privées n'ont pas rempli leurs obligations et se sont lancées principalement dans les crédits hypothécaires à risques.

La crise a entraîné l'effondrement de nombreuses institutions financières importantes et de grandes banques, et la crise des crédits hypothécaires à risques est liée au secteur de l'immobilier.

La crise s'est manifestée par l'effondrement de marchés boursiers partout dans le monde. Les gouvernements ont encouragé la spéculation et ont tenté de la placer au centre des activités économiques. La bourse s'est vue attribuer un rôle de plus en plus important, jusqu'à être considérée comme un indicateur de l'état de l'économie. Les institutions financières ont réaffecté des fonds vers des marchés spéculatifs à risques, en quête de profits élevés.

Les gouvernements ont découragé l'épargne et encouragé les gens à contracter de plus en plus de crédits et à dépenser davantage afin d'alimenter la croissance économique dans le cadre du programme de réforme.

Les intérêts étant très bas, l'épargne a été découragée, et les gens ont investi les économies accumulées toute leur vie durant dans la bourse, en quête de

bénéfices faciles, et ont tout perdu. L'épargne de M. Tout le monde, y compris sa retraite, a été perdue.

Peu à peu, la crise a atteint l'économie réelle et les gens ordinaires. Le chômage augmente, de plus en plus d'emplois sont supprimés et le pouvoir d'achat diminue. Les usines ont diminué leur production et les ouvriers ont perdu leur emploi. Le prix du pétrole s'est effondré à moins d'un tiers de sa valeur. Aujourd'hui le monde a entamé le long processus de la reprise.

Les pays sont affectés à différents degrés par la crise économique. Dans chaque pays, ce sont les secteurs mondialisés de l'économie qui sont touchés. C'est une crise de la mondialisation plutôt qu'une crise mondiale. Dans le cadre du capitalisme néolibéral, les activités économiques ont quitté l'économie réelle pour se réfugier dans les activités financières périphériques et les activités spéculatives. Ainsi, la racine du problème est incontestablement structurelle et systémique.

Les réformistes capitalistes cherchent des solutions toujours dans le contexte du capitalisme, ce qui ne fera que répéter le cycle de la crise. Les mesures prises par les gouvernements pour venir à bout de la crise sont les mêmes que celles qui ont mené à cette crise.

Grâce à une réglementation sensée, l'Inde a quant à elle mieux résisté que d'autres pays à la crise. Malgré des tentatives de libéralisation, l'Inde est l'un des pays les moins affectés, selon l'avis du Fonds monétaire international, entre autres.

Des pays comme l'Inde ont pu faire face à la crise avec un minimum de dégâts car la déréglementation a été limitée grâce à l'intervention des syndicats et d'autres organisations sociales. L'Inde est toujours dotée d'une réglementation solide des secteurs financier et bancaire.

Les gouvernements ne doivent pas accorder leurs fonds de renflouement à des capitalistes incontrôlés, mais au secteur de l'emploi et à l'homme ordinaire, dont le travail contribue à l'économie. Les gouvernements doivent dépenser davantage en faveur de la protection sociale et de la sécurité sociale, prendre des dispositions pour que les services sociaux de base soient accessibles à tous, et faire des efforts en termes d'infrastructures et de développement.

L'homme doit être au centre de notre politique, de même que les entreprises et l'économie réelle. Les investissements doivent être consentis dans l'économie réelle et il faut donc changer de cap. Le pouvoir d'achat de l'homme ordinaire doit augmenter. Les modèles économiques basés sur la consommation et la cupidité doivent être abandonnés. Il faut changer de paradigme en ce qui concerne les stratégies de développement.

La direction indiquée par le Directeur général en ce qui concerne les emplois, qui nous propose de mettre en place des politiques de travail décent pour lutter contre la crise, devrait ouvrir les yeux de toutes les parties prenantes de l'économie. Il nous faut changer de paradigme, sinon l'histoire risque de ne pas nous le pardonner.

L'éradication du travail forcé et obligatoire est également une des priorités de cette année. Il existe partout dans le monde des pratiques contraires aux droits de l'homme comme des salaires bas, des conditions de travail insatisfaisantes, etc. La traite des êtres humains et le travail forcé, en particulier des enfants, restent des pratiques courantes dans le

monde. Nous devrions avoir honte de cette situation.

De vastes parties de notre magnifique planète sont des zones où on exploite les gens comme du bétail. En 1982 déjà, dans le cas Asiad, la Cour suprême de l'Inde a rendu un arrêt selon lequel des niveaux de rémunération inférieurs aux salaires minimums et des conditions de travail insatisfaisantes équivalent à du travail forcé.

En Inde, la cause des travailleurs non syndiqués et des travailleurs en sous-traitance représente l'un des grands défis des syndicats. Quatre-vingt-quatorze pour cent des salariés en Inde ne sont pas syndiqués et ne sont protégés par aucune législation. Même pour ce qui est des travailleurs permanents syndiqués, le régime se rapproche considérablement de celui des travailleurs en sous-traitance, sans aucune sécurité de l'emploi, avec des niveaux de rémunération insuffisants et des conditions de travail non conformes à la loi. Les syndicats s'efforcent de syndiquer les travailleurs et de lutter contre la progression du régime de travail en sous-traitance, un travail titanesque. Les syndicats dans l'ensemble du monde doivent unir leurs efforts pour libérer nos frères travailleurs du travail forcé ou obligatoire.

Original espagnol: M^{me} SILVA MELÉNDEZ (gouvernement, Chili)

Le Chili, comme le reste des nations, n'est pas à l'abri des effets d'une crise qui n'est pas de son fait mais a sur lui, à cause de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, un impact considérable. Notre pays a adopté en conséquence une série de plans et mesures visant à diminuer l'impact de la crise sur l'économie mais aussi sur les individus, notamment les travailleurs hommes et femmes et les petits entrepreneurs, les catégories les plus touchées.

Sur le plan macroéconomique, le Chili a réagi en adoptant une politique budgétaire anticyclique, augmentant les dépenses pour éviter une dégradation de la demande, et adoptant en complément des mesures plus ponctuelles visant à assurer des liquidités suffisantes. Ces mesures ont été rendues possibles par la politique d'austérité et d'épargne des années précédentes, qui nous a permis de stimuler l'investissement et la consommation, d'augmenter l'allocation de ressources publiques dans les infrastructures, d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit, de renforcer l'offre de formation et d'emploi mais aussi de fournir une aide directe à la population, notamment aux catégories particulièrement vulnérables.

La crise mondiale a surpris un Chili en plein processus de consolidation du système de protection sociale, entreprise qui porte le sceau du gouvernement de la Présidente Michelle Bachelet et vise à réorganiser les orientations en matière sociale sur la base de deux grands principes. Le premier, c'est que le système doit garantir l'accès universel à un niveau de protection minimum en matière de santé, de travail et d'éducation et que cette protection doit rester valable tout au long de la vie. Le second, c'est qu'il faut assurer la cohérence de l'offre de services publics.

Je me permets de vous présenter un bref aperçu des mesures adoptées dans ce cadre, qui comprennent notamment un programme de bourses d'étude, un régime de pension minimum de solidarité, pilier «solidarité» de la réforme des retraites entrée en vigueur en 2008 qui garantit une allocation de re-

traite mensuelle à tous les plus de 65 ans, diverses subventions devant favoriser l'accès au logement et la rénovation d'habitations ou de quartiers, le programme «Chile Solidario», dispositif pour la prise en charge des familles, personnes et zones vulnérables, le régime d'assurance-chômage, qui assure la protection des personnes sans emploi par différents moyens (allocations, aide à la réinsertion professionnelle, couverture médicale et accès à des mesures de formation), le plan AUGE, qui prévoit, sur le plan de la santé, que tous les assurés (systèmes public et privé) doivent avoir accès dans des délais raisonnables et sans risques financiers à des soins médicaux de qualité, la création de plus de 3 500 crèches assurant aux enfants une prise en charge adéquate, des stimulations suffisantes et une alimentation de qualité, structures qui doivent favoriser l'insertion des femmes sur le marché du travail et, enfin, un système de subvention à l'embauche en faveur des jeunes destiné à aider les travailleurs salariés de 18 à 35 ans à trouver un emploi et les amener à cotiser pour leur retraite suffisamment tôt.

Malgré tous ces efforts, le taux de chômage a augmenté entre février et avril 2009, atteignant 9,8 pour cent. Nous en avons conclu que l'action publique ne suffisait pas à venir à bout des conséquences de la crise. La cohésion et la participation des acteurs sociaux est essentielle. En mai dernier, fort de la signature d'un programme tripartite sur le travail décent (2008), le Chili a conclu un accord national tripartite pour l'emploi, la formation professionnelle et la protection au travail signé par la Présidente de la République, les employeurs et les travailleurs. Cet accord a permis l'approbation rapide de lois visant à éviter les licenciements et promouvoir la formation. Parmi les mesures visées, il convient de citer les suivantes: exonération des sommes consacrées par les employeurs à la formation, octroi de congés de formation pouvant atteindre cinq mois, avec intervention de l'assurance-chômage, mesures d'incitation visant la conclusion de contrats préliminaires et la formation professionnelle, avec des programmes de formation plus longs et de meilleure qualité propres à renforcer l'employabilité des intéressés et, enfin, renforcement du programme de bourses destiné à promouvoir la création de petites ou microentreprises par des femmes.

L'approbation rapide de ces différentes mesures doit être mise sur le compte sans aucun doute de la communauté de vues du gouvernement, des travailleurs et des employeurs quant à la nécessité d'une action conjuguée pour faire face à une crise qui n'est pas le fait de nos pays mais qui met en cause l'ensemble du système économique et financier mondial, coupable d'avoir surestimé la capacité des marchés à s'autoréguler et sous-estimé le rôle de l'Etat.

Le gouvernement approuve par conséquent la proposition du Directeur général de lancer un Pacte mondial pour l'emploi, l'idée étant d'éviter que les travailleurs chiliens et le reste du monde ne fassent les frais de la crise actuelle.

Original arabe: M. KHOUJA (gouvernement, Maroc)

Je tiens tout d'abord à féliciter tous les fonctionnaires du BIT pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser la présente session et prendre les mesures nécessaires permettant d'analyser les causes de la crise financière de cette année, et de fixer les moyens de faire face à ses répercussions

sur la croissance économique et l'emploi, et ce par l'intermédiaire de la Commission de l'emploi et de la politique sociale ou des autres réunions du Conseil d'administration, pour essayer de réduire l'impact de la crise mondiale.

Les trois dernières années ont été marquées par la montée des prix des carburants et des produits de base. Cette année, nous avons connu une crise financière dont les effets se font sentir sur les différentes économies nationales et empêchent la réalisation des objectifs du troisième millénaire pour le développement et du travail décent en tant qu'objectif stratégique du développement humain.

Nous pouvons dire à ce propos que la mondialisation de l'économie a entraîné la mondialisation des problèmes de développement, ce qui exige aussi la mondialisation des solutions et des stratégies. L'OIT, qui a adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, constitue, plus qu'à aucun autre moment, une tribune pour la réflexion et le dialogue au sujet de l'emploi et de la protection et la justice sociales.

La célébration cette année du 90^e anniversaire de la création de l'OIT, sous le slogan de «90 années au service de la justice sociale» représente aussi une bonne occasion d'approfondir la discussion sur les différents moyens de réaliser la justice sociale.

Pour atteindre cet objectif, le Maroc a organisé deux rencontres, la première, le 21 avril 2009, sur «la justice sociale sans travail des enfants, objectif à notre portée» et la deuxième, le 28 avril 2008, consacrée à la santé et la sécurité au travail.

L'une des caractéristiques de cette crise financière a été une réduction des crédits aux entreprises et une diminution de la demande ayant entraîné une récession économique à long terme qui a des répercussions négatives sur le marché du travail et qui menace la stabilité sociale.

Les mesures prises jusqu'à maintenant pour circonscrire la crise visent avant tout à assurer la stabilité des marchés financiers et le développement des crédits pour permettre la relance. Mais ces mesures ont un effet limité.

C'est ainsi que le Maroc a adopté une approche générale pour réduire l'impact de cette crise. Il a opté pour le dialogue pour établir les mesures ayant pour objectif l'emploi et la protection sociale, dans le cadre d'une coordination entre les différents secteurs publics à caractère économique et social.

Le gouvernement du Royaume du Maroc a également organisé un dialogue social tripartite qui réunit des représentants des syndicats, du gouvernement et des employeurs afin d'examiner les causes de la crise et d'y trouver des solutions. C'est à cet effet qu'a été constitué un comité technique chargé d'élaborer un programme de maintien des emplois dans le domaine du textile, du cuir et de l'automobile. Ce programme est axé sur trois domaines: le domaine financier, le domaine commercial et le domaine social.

Ce dernier a permis de fournir un soutien à des entreprises touchées par la crise, l'Etat s'étant engagé à verser une partie des salaires et des cotisations sociales pour maintenir des emplois.

Voici les principales mesures qui ont été adoptées par le gouvernement du Maroc en coopération avec les partenaires sociaux pour faire face à la crise financière.

Le Royaume du Maroc a adhéré à la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et a adopté aussi la notion

de travail décent comme un des éléments stratégiques dans le cadre des objectifs du troisième millénaire pour le développement. Tout cela reflète son adhésion totale aux instruments internationaux du travail et aux chartes des droits de l'homme.

C'est ainsi que nous avons soumis, le 3 mai 2009, les instruments de ratification de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981.

Nous avons également ratifié la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986.

Le rapport concernant le travail forcé, dans le cadre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, traite également des violations des droits de l'homme et de la dignité humaine et du déni du travail décent.

Dans le contexte de la crise financière actuelle, nous devons également tenir compte de la situation du peuple palestinien, qui connaît des conditions économiques et sociales déplorablement du fait de l'embargo. Nous lançons un appel à l'OIT afin de mettre fin à cette tragédie et nous lui demandons d'apporter un soutien aux Palestiniens pour les aider à lutter contre la pauvreté, la marginalisation et la détérioration des relations de travail.

Original arabe: M. AL-ALAWI (ministre du Travail, Bahreïn)

Nous remercions le Directeur général d'avoir choisi ce thème important de la crise économique comme sujet de cette Conférence. Il est évident que la crise économique et financière actuelle a un impact profond et négatif sur les marchés du travail partout dans le monde. Elle provoque des licenciements massifs de travailleurs et les expose ainsi aux risques du chômage, de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la souffrance psychologique.

Je souhaiterais, à cette occasion, remercier le Directeur général pour le paragraphe dans son rapport concernant le Royaume de Bahreïn. Dans ce paragraphe, il est souligné que le Royaume de Bahreïn est devenu le premier pays au Moyen-Orient à avoir mis en œuvre un système d'assurance contre le chômage dans le cadre de la réforme globale apportée au marché du travail. Ce système protège les travailleurs qui ont été licenciés des effets de la crise économique et il est devenu un modèle à suivre dans la région.

J'aimerais également exprimer les remerciements du Royaume de Bahreïn à l'OIT qui lui a toujours apporté une assistance technique précieuse. Ainsi je citerai à titre d'exemple le soutien technique constant et l'assistance juridique offerte par l'Organisation dans l'élaboration du système d'assurance contre le chômage.

Nous sommes très fiers de ce que nous avons réalisé dans notre pays mais nous souhaiterions souligner encore une fois que les progrès accomplis dans la réorganisation du marché du travail et surtout les politiques de l'emploi et la protection sociale, n'auraient pu se réaliser sans l'aide de Sa Majesté le Roi qui a établi les fondements de la démocratie et des libertés syndicales et renforcé les voies du dialogue social entre les différents partenaires. Nous ne devons pas oublier aussi dans ce contexte le soutien continu des employeurs représentés par la chambre du Commerce et de l'Industrie de Bahreïn ainsi que celui du syndicat des travailleurs du Bahreïn qui ont

une influence certaine dans toutes les activités mises en place par le ministère du Travail.

Je souhaiterais vous présenter brièvement certains aspects de l'expérience du Royaume dans l'organisation du marché du travail et la protection des travailleurs et qui rejoignent en fait les recommandations présentées dans le rapport du Directeur général.

Notre système d'assurance contre le chômage est entré en vigueur en juin 2007, et nous avons réalisé beaucoup de choses jusqu'à présent. Ainsi ce système contribue à assurer aux chômeurs un revenu qui leur permet de faire face à cette période difficile, les personnes qui entrent dans le marché du travail peuvent par exemple bénéficier des aides au chômage et ceux qui sont licenciés reçoivent des allocations qui atteignent 60 pour cent de leur salaire. Cette mesure a ainsi renforcé le régime de protection sociale au Bahreïn, notamment dans ce contexte de crise économique et financière mondiale.

En ce qui concerne l'exactitude des statistiques et la transparence des données, ce système nous a permis de connaître le nombre exact de chômeurs selon les normes précisées par l'OIT et donc de calculer les taux de chômage et d'observer les fluctuations du marché de l'emploi. Nous pouvons aussi voir le nombre d'emplois créés et dans quels domaines, devenant ainsi l'un des quelques pays de la région qui publient régulièrement des statistiques mensuelles sur l'emploi dans les médias.

Depuis que le ministère du Travail a lancé cette politique nationale de l'emploi, il n'a cessé de mettre au point des méthodes plus sophistiquées dans le marché de l'emploi. On a organisé par exemple dans les communautés locales des foires de l'emploi, et renforcé le rôle des banques de données des emplois disponibles afin d'offrir le plus grand nombre possible d'emplois adéquats et d'assurer le suivi de la stabilité de l'emploi pour la main d'œuvre nationale. C'est ainsi que nous avons vu diminuer le taux du chômage passant de 15 pour cent à moins de 4 pour cent. Et nous poursuivons cette approche afin de maintenir le taux de chômage dans ses limites naturelles.

Dans le cadre du programme de réforme du marché du travail lancé par Son Altesse le Prince héritier, nous avons mis en œuvre l'application de l'article 25 de la loi sur le travail qui donne au travailleur migrant le droit de changer d'employeur sans avoir à demander l'accord du premier employeur. Cela est dû au fait que le Royaume du Bahreïn s'est engagé à respecter les normes internationales du Travail et les Conventions relatives aux droits de l'homme, et particulièrement l'article 23 de la Déclaration des droits de l'homme qui stipule que toute personne a droit au libre choix de son travail à des conditions équitables de travail, quelque soit sa nationalité ou son identité.

En dépit de la fierté que nous avons de tout ce que nous avons réalisé, nous sommes confrontés encore à un certain nombre de défis, ce qui nous incite à déployer plus d'efforts et c'est pourquoi nous travaillons actuellement à élaborer et appliquer une stratégie comportant les points suivants: maintenir le taux de chômage en dessous de 4 pour cent; mettre en place un plan pour accélérer l'entrée sur le marché des diplômés universitaires surtout ceux qui ont des spécialités qui ne sont pas très demandées sur notre marché du travail; développer le système d'assurance contre le chômage; augmenter les

salaires et améliorer les avantages liés à l'emploi; développer le travail syndical et renforcer le dialogue social.

Je souhaiterais finalement insister sur l'importance que la mission de haut niveau expose, de façon plus précise dans son rapport présenté à la conférence, les souffrances que subit le peuple palestinien et la situation tragique qui règne dans les territoires arabes occupés. Je voudrais également signaler la condamnation par le Royaume de Bahreïn de toutes les violations israéliennes et les pratiques arbitraires contre nos frères en Palestine.

Original espagnol: M. MUGA (employeur, Chili)

Le Chili a fondé son développement actuel sur l'ouverture au commerce mondial et aux marchés, ce qui lui a permis d'améliorer son taux de croissance et le niveau de vie de ses habitants. Le PIB par habitant y est le plus élevé d'Amérique latine et la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté n'a cessé de diminuer. Dans ce contexte, le Chili a mis en œuvre des politiques économiques contre-cycliques et fondées sur la responsabilité fiscale qui lui ont permis d'obtenir, ces dernières années, des volumes considérables de ressources pour faire face à des temps difficiles comme la crise que nous traversons actuellement.

Pour autant, la crise internationale a eu également ses répercussions au Chili qui, après une décennie d'instabilité, doit affronter une augmentation du chômage et une chute du taux de croissance qui, cette année, sera négative. C'est la raison pour laquelle nous avons d'emblée instauré un dialogue avec les travailleurs et le gouvernement, afin de rechercher des solutions communes. Il s'agit là du seul moyen, nous pensons, susceptible de répondre à une conjoncture externe difficile et ayant un impact négatif sur notre économie, et en particulier sur l'emploi.

A titre d'exemple, nous avons signé, en octobre de l'année dernière, un programme tripartite sur le travail décent.

Le secteur des employeurs du Chili a soutenu les mesures mises en place par le gouvernement pour faire face à cette crise; notamment, la subvention directe aux secteurs de moindre revenus, un meilleur accès des petites et moyennes entreprises au financement et une augmentation de l'investissement dans le secteur du bâtiment et des infrastructures – des secteurs particulièrement créateurs d'emplois.

Nous avons également privilégié les subventions à l'emploi des jeunes et l'augmentation des ressources destinées à financer des bourses pour permettre aux jeunes professionnels et techniciens d'accéder aux meilleures universités du monde entier.

Ces politiques ont été financées grâce aux ressources publiques de l'Etat chilien, qui a su administrer correctement son budget. Elles ont été possibles grâce aux économies réalisées au cours des années précédentes.

Nous autres, employeurs chiliens, avons encouragé un dialogue tripartite, en particulier face à l'actuelle conjoncture adverse que nous traversons.

Cela fait à peine un mois, nous avons signé auprès des travailleurs et du gouvernement un accord national pour l'emploi, la formation professionnelle et la sécurité dans l'emploi et qui fait désormais partie de la législation nationale.

Cet accord prévoit des politiques qui encouragent la rétention et la formation des travailleurs, ainsi que le recours aux précontrats et aux contrats de travail temporaires pour la formation. Ceux-ci permettent aux travailleurs de maintenir un lien contractuel avec l'entreprise, tout en se perfectionnant en temps de baisse de l'activité professionnelle. Ces contrats sont très avantageux pour les entreprises, qui peuvent ainsi alléger leurs coûts, retenir leurs travailleurs et améliorer leurs capacités. Grâce à ces permis de travail, les travailleurs peuvent consacrer un maximum de cinq mois à leur formation tout en étant rémunérés à 50 pour cent de leur salaire. Ce dispositif est financé en partie par les travailleurs, le compte individuel de chômage et le fonds de chômage solidaire, ainsi que les apports de l'employeur, qui est le plus gros contributeur. La relation professionnelle avec l'entreprise est maintenue et les travailleurs continuent à verser les cotisations de retraite et de santé et à percevoir les prestations. Nous encourageons tous ces dispositifs, et mettons en œuvre tous nos efforts pour que ces mécanismes soient utilisés.

Pour les employeurs chiliens, il est essentiel dans la conjoncture actuelle de favoriser la rétention des travailleurs qualifiés et de promouvoir des accords du travail sur la flexibilité pour résoudre les problèmes des entreprises sans porter préjudice à l'emploi.

Nous avons favorisé des instruments de protection sociale grâce à une réforme approuvée à l'unanimité par le Parlement chilien l'année dernière. Cette réforme étend la couverture sociale à l'ensemble de la population.

Un nouveau pilier de solidarité est introduit en complément de la capitalisation individuelle qui est la base de notre système actuel. Face à la crise actuelle le gouvernement a décidé d'avancer la date d'entrée en vigueur de certaines prestations, résolument soutenues par les entreprises de notre pays.

La crise internationale a été une dure épreuve pour nos entreprises. Heureusement, celle-ci a également permis de placer au centre des débats une discussion très pertinente sur la formation et l'amélioration des capacités des travailleurs, moteur de la productivité. Nous espérons, à partir de cette discussion, pouvoir progresser également dans d'autres secteurs du marché du travail du Chili.

Tous les acteurs ont prouvé leur capacité à faire avancer les accords en matière de formation à travers le dialogue social. Nous allons poursuivre ce dialogue social avec les travailleurs et le gouvernement, afin de créer davantage et de meilleurs emplois, et de permettre d'améliorer les régulations au sein de notre modèle économique.

Les employeurs au Chili voient dans cette évolution un progrès. La crise doit nous permettre de réfléchir sur l'urgence d'améliorer la compétitivité des entreprises et leur développement durable. Les employeurs ne sont pas isolés dans ces efforts, car les travailleurs ont compris que le sort de l'économie dépendait de tous, et nous espérons tirer cette leçon de la crise.

Nous espérons aussi pouvoir aborder dans cette discussion des thèmes comme la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail, en adoptant une approche constructive et gagnant-gagnant.

Le défi de la compétitivité est récurrent au sein des entreprises et chez les travailleurs. Par conséquent, en investissant dans le capital humain nous ne perdons pas de vue la nécessité urgente qu'il y a

à assouplir la réglementation pour améliorer la qualité de l'emploi au Chili.

Original espagnol: M. PALMA CAICEDO (vice-ministre du Travail et de l'Emploi, Equateur)

Cette session de la Conférence internationale du Travail coïncide avec la plus grande crise financière et structurelle d'un système capitaliste sauvage, vorace et déprédateur qui a assumé à outrance la «fin de l'histoire», qui a diabolisé l'Etat et privilégié le marché spéculatif et financier, au détriment des facteurs traditionnels de production.

Sans aucun doute, l'humanité est en train de payer les conséquences du comportement irresponsable d'une élite qui a affirmé que la mondialisation était la panacée, ainsi que le chemin naturel et déterministe que toutes les nations devraient emprunter; qui a estimé qu'il n'y avait aucune alternative et que nous vivions à l'époque de la pensée unique. Peu importaient donc les crises, qu'elles sévissent au Mexique, au Brésil, en Fédération de Russie, en Equateur ou en Thaïlande, peu importaient les mauvaises nouvelles en matière d'environnement: émissions qui provoquent l'effet de serre, déforestations, surexploitation des ressources aquifères et extinction massive d'espèces. Il est paradoxal qu'aujourd'hui les acteurs des conglomerats bourgeois et des agences de notation, autrefois auréolés de succès, demandent que soient réparties les pertes, et appellent de leurs vœux la protection de l'Etat que, il y a peu, ils trouvaient très gênant, et qu'ils cantonnaient à un rôle de simple gardien des relations sociales.

Lors du récent sommet du mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane, l'Equateur a fait savoir que cette crise représentait l'occasion d'approfondir les changements qu'exigent nos peuples, et l'occasion de consolider dans le monde entier des principes de développement humain fondés sur la durabilité écologique et sur la démocratie radicale qui inspirent le socialisme du XXI^e siècle.

Les effets de cette crise sont plus graves dans les pays en développement comme l'Equateur, dont l'appareil productif a été affecté par la baisse des exportations, des envois de fonds d'émigrés à leur famille et des flux d'investissements étrangers directs.

Ces facteurs négatifs ont eu une incidence directe sur la hausse du chômage et du sous-emploi. Par conséquent, il y a lieu de se préoccuper de ces voix qui recommandent aux pays en développement, comme solution à la crise, d'adopter des mesures d'ajustements structurels, qui ont échoué dans le passé, et qui, à l'évidence, ont précarisé les conditions de vie des travailleurs et accentué l'iniquité à l'égard de nos peuples et leur exclusion sociale.

En revanche, pour les pays développés, ces mêmes groupes suggèrent des mesures anticycliques, des plans de sauvetage s'élevant à des millions, des nationalisations.

De plus, beaucoup de pays développés qui ont connu pendant des années des taux de croissance élevés, en partie grâce à l'apport de travailleurs migrants, prennent aujourd'hui des mesures contraires aux droits de l'homme les plus élémentaires, et pénalisent des phénomènes qui découlent justement de cette mondialisation inéquitable et porteuse d'exclusion.

L'instabilité politique dont l'Equateur a pâti ces vingt dernières années – neuf présidents en 15 ans – a considérablement affaibli les institutions néces-

saies pour le développement national et provoqué l'émigration de 10 pour cent de la population active. De plus, les fonctionnaires étaient accusés en permanence de corruption, d'où une très considérable perte de crédibilité des partis politiques traditionnels.

Fatigués d'autant d'instabilité et d'absence de gouvernabilité, le peuple équatorien a élu à sa très grande majorité l'économiste Rafael Correa Delgado Président constitutionnel de la République. De la sorte, le peuple a opté pour une révolution citoyenne qui, inspirée de l'idéal de Bolívar, d'Alfaro et d'autres patriotes, promeut une profonde transformation des structures économiques, sociales et politiques, en tant que pilier d'un nouveau modèle de développement durable, fondé à son tour sur la justice sociale et l'équité, pour établir une nouvelle société: la société du travail.

La nouvelle Constitution, qui a été approuvée par les deux tiers des Equatoriens, comporte des progrès novateurs et progressistes dans divers domaines – entre autres, droits de l'homme, peuples indigènes, nature, accès de la grande majorité aux organes de contrôle et de lutte contre la corruption. Le gouvernement de l'Equateur, au sein de l'Assemblée constituante, a approuvé le mandat constituant n° 8, qui a supprimé définitivement de la législation les mécanismes aberrants de l'externalisation extrême et des intermédiaires du marché du travail, l'engagement de travailleurs pour quelques heures, et toutes les formes de précarisation de l'emploi. Ce mandat sanctionne aussi la simulation et la fraude en matière de travail. La nouvelle Constitution donne à ce mandat rang constitutionnel et intègre les droits fondamentaux au travail – entre autres, droit d'association, conventions collectives, élimination du travail des enfants, droit de grève.

L'un des piliers de l'OIT est le dialogue social. Le gouvernement équatorien estime que seul le dialogue social permettra de trouver des solutions systémiques et d'aboutir à une mondialisation n'excluant personne, juste et solidaire, où tous les partenaires sociaux œuvreront pour un monde éthique, fondé sur des valeurs et sur la responsabilité sociale.

M. MACKOUZANGBA (ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Insertion professionnelle des Jeunes, République centrafricaine)

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole au nom du peuple et du gouvernement de la République centrafricaine à l'occasion de cette 98^e session de la Conférence.

Ma première pensée, du haut de cette tribune, va au peuple suisse, dont le pays est devenu une terre d'élection pour la communauté internationale en quête de solutions aux multiples problèmes que traverse le monde.

Cette année, notre Conférence se tient dans un contexte mondial de crise économique et financière qui, comme le rappelle à juste titre le Directeur général du BIT, affecte tous les pays et requiert des solutions au niveau mondial.

Mon pays, la République centrafricaine, en subit durement les répercussions. En effet, les principaux secteurs d'exportation générateurs de recettes budgétaires, à savoir les mines et le bois – ce dernier enregistrant déjà près de 50 pour cent de mise en chômage technique – sont particulièrement touchés, limitant ainsi fortement la marge de manœuvre du

gouvernement, notamment en matière de dépenses sociales.

Un Comité national de réflexion sur les conséquences de cette crise sur l'économie centrafricaine et la sous-région Afrique centrale a été mis en place avec la participation des différents acteurs de la vie économique, dont le patronat et les syndicats.

En attendant ses premières conclusions, je voudrais ici rappeler que la République centrafricaine se trouve en phase de post-conflit. Elle sort péniblement des crises militaro-politiques des années 1996 à 2003, qui ont eu pour conséquences entre autres, la destruction des infrastructures socio-économiques et la réduction du tissu industriel et commercial.

Ces cinq dernières années, le taux de croissance annuel moyen n'a guère dépassé les 3 pour cent, compte tenu du taux de croissance démographique de 2,5 pour cent, bien évidemment insuffisant pour réduire la pauvreté.

Bien que dotée d'immenses richesses naturelles, la République centrafricaine souffre de lourds handicaps qui influencent négativement l'attractivité qu'elle présente pour les investisseurs. On peut, à ce propos, citer la taille de son marché intérieur, son enclavement, la dégradation de son système éducatif, et indirectement, la problématique d'une main-d'œuvre qualifiée.

Néanmoins, le gouvernement de la République centrafricaine reste convaincu que seul le travail et rien que le travail, s'impose comme unique voie de sortie de crise et facteur essentiel de développement.

Cette conviction sur le rôle et la place du travail qui s'illustre avec le slogan *Kwa Na Kwa* du Président de la République, M. François Bozize Yangouvonda, est appelée, voire condamnée à se traduire dans les faits par une politique nationale de promotion de l'emploi considérée comme inductrice de croissance économique.

Il va sans dire que mon gouvernement soutient totalement l'idée d'un Pacte mondial pour l'emploi comme réponse à la crise par le travail décent.

Pour répondre à tous ces défis et préoccupations, le gouvernement de la République centrafricaine a finalisé en 2007 son document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP/2008-2010) articulé autour de quatre piliers, à savoir: restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits; promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit; rebâtir et diversifier l'économie et développer le capital humain.

Pour atteindre ses objectifs en matière d'emploi, le gouvernement a procédé, entre autres axes stratégiques, à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire incitatif, capable de favoriser la création d'emplois décents et durables.

A cet effet, un nouveau Code du travail, qui remplace l'ancien code de 1961 devenu obsolète, a été adopté et promulgué le 29 janvier 2009.

Ce nouveau code prend en compte l'ensemble des conventions de l'OIT ratifiées par mon pays, renforçant ainsi la protection des droits au travail et la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT adoptée en juin 1998.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'organiser d'ici la fin de l'année un forum national sur l'emploi et la formation professionnelle, ce qui permettra de définir la politique nationale de l'emploi en vue de combattre plus efficacement le chômage, et notamment celui des jeunes.

Un autre Forum sur le rôle de la sécurité sociale dans la réduction de la pauvreté sera également organisé avec l'appui du BIT courant 2010, clôturant ainsi le processus de restructuration de la sécurité sociale et dégagant les pistes d'action pour l'avenir de la caisse nationale de prévoyance sociale.

Enfin, sur le plan du dialogue social et du tripartisme, le gouvernement s'attache à rendre opérationnel le Conseil national permanent du travail.

Les textes organiques sont déjà entrés en vigueur. Il ne paraît pas superflu d'indiquer ici l'importance que le gouvernement accorde au dialogue social et au tripartisme comme moyens de prévention et de résolution des conflits: ils sont en la matière d'une efficacité avérée.

Mon pays a retiré un grand profit de la coopération technique avec l'OIT, notamment pour la reformulation de la législation nationale du travail, le renforcement des capacités des cadres du ministère en charge du travail et des partenaires sociaux, ainsi que l'appui technique et financier pour l'organisation de séminaires-ateliers aux niveaux national, sous-régional et international.

Nous savons que toutes les mesures engagées sont insuffisantes face à l'ampleur de la crise actuelle, mais nous savons aussi que nous avons besoin d'une OIT forte, grâce à la contribution de ses différents bureaux régionaux et de tous ses mandants afin qu'ensemble, nous puissions trouver les voies idoines pour juguler cette crise.

Original anglais: M. TOMASI (nonce apostolique, Saint-Siège)

Pendant 90 ans, l'OIT a été un protagoniste et un témoin du progrès social. Actuellement, l'Organisation doit faire face à un autre défi majeur dans son système de consultation tripartite. Elle est appelée à jouer un rôle essentiel par rapport aux conséquences de la crise économique actuelle et de son impact sur les travailleurs et leurs familles, ainsi que sur la communauté humaine toute entière, et plus particulièrement sur les groupes les plus vulnérables: les travailleurs de l'économie informelle et ceux qui n'ont plus droit à la protection sociale en perdant leur emploi. Ce sont précisément ceux dont les voix se font le moins entendre sur la scène politique qui souffrent le plus des conséquences néfastes d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Le ralentissement que connaît aujourd'hui l'économie mondiale est le plus grave de ces cinquante dernières années. Les conséquences sur le marché du travail sont particulièrement préoccupantes. Les économies les moins développées ont été durement touchées. La recherche d'un emploi est devenue plus compliquée pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail.

La crise économique et financière actuelle demande la mise en place de mesures efficaces afin de changer les comportements, les pratiques et les jugements erronés qui l'ont provoquée. Cette crise a montré la fragilité de la richesse fondée sur l'argent et le rôle incertain du capital dans nos économies. A un moment où les marchés attachent très peu de valeur à la prospérité financière et mettent l'accent sur le risque associé au capital, la question qui se pose est la suivante: Quelle est la source de la valeur et comment peut-on déterminer ce qui a une véritable valeur?

Dans ce contexte, une réponse essentielle émerge et c'est exactement ce que la doctrine sociale de l'Eglise a toujours souligné; tout en étant complé-

mentaire au capital, la main-d'œuvre prime sur le capital. Le travail procède de la personne, c'est une expression inhérente à une identité personnelle, et il trouve finalement sa source de valeur dans la richesse et la profondeur de la personne. C'est le travail productif qui est le fondement de l'économie, et non la spéculation, qui est suscitée uniquement par l'avidité et le profit.

Au fil des années, l'OIT a beaucoup mis l'accent sur la notion de travail décent. Nous pouvons affirmer que le travail décent est au cœur même de la politique et des initiatives de l'OIT, mais dans le jargon de l'organisation, cette question se rapporte principalement à l'élaboration et à la réalisation de normes concernant la sécurité, les salaires, la santé, l'environnement et des droits similaires. Alors que le Saint-Siège se félicite de toutes les initiatives qui visent à améliorer les conditions de travail, en particulier pour les plus démunis, et à introduire de nouvelles normes, comme les instruments qui sont proposés pour la protection des travailleurs domestiques, il souligne la nécessité de reconnaître qu'une stratégie axée sur le travail doit mettre la personne, et non la tâche, au centre du processus de production. Si cela est fait, la décence prend une nouvelle importance et une signification plus profonde, car elle est liée directement à la personne et à sa dignité. C'est en fait la dignité de la personne qui est à la base de l'établissement des normes du travail décent. Par conséquent, une personne qui perd son travail peut effectivement faire face à des difficultés économiques mais elle conserve sa dignité.

La reconnaissance de ces caractéristiques essentielles du travail humain a deux implications stratégiques par rapport à la crise actuelle et à la définition de la stratégie de relance économique. Dans la mise en place d'actions politiques pour faire face au ralentissement économique mondial, le premier objectif doit être la préservation et la protection de l'emploi. En effet, ceci n'est pas simplement un facteur essentiel dans l'efficacité économique, mais aussi un élément fondamental de la stabilité sociale. Nous devons donc être conscients du risque que si la relance de l'emploi arrive trop tard, après le redressement de l'économie, cela posera de graves problèmes socio-économiques. Pour des millions d'hommes et de femmes, la perte de leur emploi se traduit par des difficultés économiques pour toute la famille, ce qui augmente dangereusement l'impact économique et social de la crise. En outre, une personne au chômage perd également ses qualifications, ce qui réduit la probabilité de trouver un nouvel emploi et, en fin de compte, réduit le capital humain de la société.

Le travail décent est donc la voie principale à suivre pour surmonter la crise actuelle, c'est une stratégie qui créera également les conditions d'un développement économique stable et durable. Nous devons miser sur le travail créatif et les talents de la personne.

La tâche des gouvernements et des institutions économiques est de créer des conditions propices à l'utilisation de ces talents. La société doit faire de son mieux pour essayer d'éviter la perte de ces talents, même en mettant en place des formes créatives de participation dans le système de production.

Dans plusieurs pays en développement, des millions de personnes souffrent encore de la faim et d'une misère extrême. Et même si la situation économique actuelle n'est pas favorable, l'aide officielle apportée aux pays pauvres ne doit pas être

réduite, car elle représente une part essentielle du revenu national et un élément déterminant en leur permettant d'avoir davantage d'espoir dans l'avenir. La solidarité globale a des retombées positives pour l'économie mondiale.

Le deuxième élément dans la stratégie visant à surmonter la crise doit être de concevoir des initiatives politiques qui accordent une attention particulière aux PMA.

En conclusion, les préoccupations soulevées ces dernières années concernant une «croissance sans emploi» se sont accentuées: on craint que les années à venir se caractérisent par une «restructuration à fort coefficient de main-d'œuvre» et une «relance sans emplois». Nous devons agir à temps pour empêcher cela. Si nous réussissons, nous pourrions transformer la crise économique en une occasion de réaffirmer le caractère central de la personne dans les relations de travail, d'encourager un style de vie sobre, la solidarité et la responsabilité; et d'axer toutes les économies sur le bien commun.

Original espagnol: M. PUIG (Secrétaire d'Etat, République dominicaine)

La crise économique qui sévit sur la planète a pris naissance dans les grands centres financiers des pays développés. Néanmoins, cette crise a des effets négatifs sur une bonne partie de la population mondiale. Un processus de perte d'emploi – qui semble s'accélérer – s'est amorcé, et il va avoir une incidence tragique sur les niveaux de pauvreté qui caractérisent encore les pays en développement, mettant en péril les progrès réalisés au cours des dernières années, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire.

Lorsque l'on sait que, en 2008, le nombre de personnes au chômage dans le monde s'est accru de 14 millions et que ce chiffre pourrait être porté à 50 millions à la fin 2009, on ne peut que constater que, derrière ces chiffres, il y a des souffrances humaines, une détresse et un désespoir croissants des chefs de famille qui ne peuvent plus subvenir aux besoins fondamentaux des leurs. Il est effrayant de penser que la crise entraîne une brusque augmentation du nombre d'enfants dénutris et sans possibilité d'accéder à l'éducation, donc d'avoir la capacité de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la misère.

Nous traversons des moments très difficiles, aussi faut-il que nous unissions nos efforts et que tous les pays du monde agissent de concert, et qu'au sein de ces même pays s'établisse une concertation plus large de tous les secteurs économiques, politiques et sociaux pour réduire au minimum les répercussions négatives de la crise.

Ce que nous vivons actuellement prouve combien il était irresponsable et inhumain de laisser à une hypothétique main invisible la tâche de garantir le développement et l'équilibre social, politique ou environnemental.

Face à la crise économique mondiale, le gouvernement de la République dominicaine a convoqué en début d'année tous les secteurs impliqués dans les affaires du pays à participer au Sommet sur l'unité nationale. Au cours de cette rencontre, de multiples propositions ont été faites et des accords majeurs ont pu être conclus.

Cela a permis au gouvernement de la République dominicaine de définir une feuille de route conduisant à la prise de mesures visant à atténuer les effets de la crise économique mondiale sur la population.

Et à partir du consensus auquel les parties prenantes sont parvenues au cours du Sommet, des mesures dans le domaine de l'emploi, de la sécurité sociale et de la protection sociale ont pu être prises.

Le système dominicain de sécurité sociale a été renforcé au cours des derniers mois et l'on a pu en augmenter le nombre de bénéficiaires ainsi que les prestations offertes aux affiliés. On a également étoffé les divers services d'assistance sociale destinés aux secteurs les plus pauvres. Des initiatives ont également été prises pour stimuler l'économie, et en particulier dans les secteurs à forte capacité de création d'emplois, comme c'est le cas des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture et de l'élevage, et de la construction de logements à loyer modéré.

Le dialogue engagé au niveau national a également permis de renforcer les instances tripartites de coordination des efforts et de consensus, comme le Conseil consultatif du travail et la Commission nationale pour l'emploi. Il y a quelques semaines, le Conseil consultatif a publié deux importantes déclarations: l'une concerne la préservation de l'emploi, et l'autre la liberté syndicale et les négociations collectives.

Sur le plan institutionnel, il a été décidé de renforcer le Secrétariat d'Etat au travail afin qu'il puisse formuler et appliquer des politiques actives du marché du travail. Dans ce cadre, les efforts ont visé aussi à renforcer l'Observatoire du marché du travail et le Service national pour l'emploi, ainsi que le programme «Emplois pour les jeunes».

Il convient de signaler aussi l'intensification des mesures de lutte contre la discrimination dans le monde du travail, le début de l'application du Plan stratégique pour l'égalité entre hommes et femmes et le renforcement des initiatives visant à empêcher la discrimination des personnes vivant avec le VIH/sida.

La lutte contre le travail des enfants et pour l'abolition de ses formes particulièrement répréhensibles se poursuit, avec l'appui d'une large gamme de partenaires publics ou privés. Un plan visant à garantir les droits des travailleurs migrants a été lancé par ailleurs. La République dominicaine a bénéficié aux fins de toutes ces activités de la coopération et de l'appui constants de l'OIT, intervenant par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et sous-régionaux. Cet appui a permis de renforcer la capacité institutionnelle du pays, non seulement dans la perspective de la lutte contre la crise mais aussi d'une intervention systématique pour un marché du travail plus dynamique et plus influent socialement.

Le gouvernement de la République dominicaine est profondément favorable à la mise en route d'un pacte mondial pour l'emploi fondé sur les principes de l'Agenda du travail décent, pacte qui devra favoriser la reprise sur le plan de l'emploi et le relèvement des niveaux de protection sociale. Dans le même temps, ce pacte doit contribuer à augmenter le financement de la coopération pour le développement et déboucher sur une réforme structurelle du modèle économique mondial, ce qui doit nous permettre d'axer à nouveau le développement sur le bien-être des générations présentes et futures. Nous sommes convaincus que c'est là le seul moyen de construire un monde plus pacifique, plus solidaire et plus équitable.

Original espagnol: M. DÍAZ (travailleur, Chili)

Notre monde traverse une crise économique dont les effets restent incalculables. Le capitalisme, qui a pris la forme d'un néolibéralisme sauvage, est entré en crise du fait de l'ambition, de la cupidité et de la spéculation. Aussi est-il devenu évident que seul un Etat moderne, fort, capable d'intervenir dans l'activité économique, peut contrebalancer un marché devenu cruel et sans éthique. Il faut que s'instaure au sein de chaque pays un débat sur les moyens de sortir de la crise, mais aussi pour savoir ce qu'il adviendra une fois que l'on en sera sorti. Les pays ont la possibilité de rejeter un modèle de société fondé sur la domination de quelques-uns qui contrôlent tout pour se tourner vers une société plus égalitaire, reposant sur une plus grande justice sociale. Il nous faut choisir entre nous enfoncer davantage dans un modèle d'injustice, de concentration économique, d'inégalité sociale et de démocraties régies par des pouvoirs factices, ou construire un projet de société plus démocratique, plus participative, où les droits sociaux et politiques sont garantis.

Pendant des années, les propriétaires de capitaux ont accumulé des richesses tandis que des millions d'hommes et de femmes ont sombré dans la pauvreté et l'inégalité sociale. Aujourd'hui, alors que le monde est en crise, ce sont les mêmes secteurs laissés pour compte qui souffrent du chômage, offrent des bas salaires et manquent de perspectives de travail. La politique d'externalisation et la flexibilité de l'emploi ont augmenté la pauvreté et les inégalités et engendré des frustrations et du désespoir parmi les travailleurs, qui ont dû accepter bien souvent des emplois précaires et mal payés.

Le travail décent reste une aspiration qui ne s'est pas concrétisée en tant que politique du travail en Amérique latine. Au Chili, il y a encore beaucoup d'hommes et de femmes dans le secteur informel, lequel n'offre ni couverture sociale, ni droits du travail, alors que, de leur côté, les employeurs continuent d'insister sur la nécessité d'une plus grande flexibilité de l'emploi.

La CUT du Chili a déclaré que ce n'était pas aux travailleuses et aux travailleurs de faire les frais de la crise. Ceux qui doivent assumer le coût de la crise, ce sont les grandes entreprises, les multinationales, les grandes chaînes commerciales et les banques, qui, lorsque tout allait bien, ont fait des profits considérables et qui aujourd'hui gagnent peut-être moins, mais continuent de s'enrichir.

Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle politique du travail qui examine et détermine ce qui doit être externalisé et définisse les responsabilités des entreprises dirigeantes et de mettre fin à l'abus d'externalisation, qui ne fait que précariser les travailleurs.

La crise économique mondiale a sérieusement touché les caisses de pension des Chiliens, entraînant des pertes irréparables dans les comptes individuels des travailleurs et portant préjudice à leurs futurs droits à pension.

L'administration privée et l'investissement spéculatif ne peuvent plus être soutenus. Il faut que les Etats prennent leurs responsabilités en matière de sécurité sociale et en particulier en ce qui concerne les régimes de pensions et ils doivent se fonder sur les dispositions de la convention n° 35 de l'OIT et sur les principes de la sécurité sociale. Comme nous l'avons dit à la Commission de l'application des

normes, il est inacceptable que, étant donné que la cotisation à la caisse de pensions est à la charge du travailleur, l'employeur non seulement ne verse pas de contribution à la sécurité sociale mais qu'en outre il la déduit du salaire, ne fasse que la déclarer et ne la dépose pas toujours sur le compte du travailleur. De surcroît, les administrateurs de fonds de pensions doivent garantir un montant minimum.

Nous avons l'occasion de repenser un nouveau système qui mette l'accent sur la croissance économique, sur le développement durable, mais cette fois sans négliger la dimension sociale et le plein respect du droit au travail et des droits syndicaux.

Nous sommes favorables au dialogue social, comme nous l'avons été en décembre 2008 lorsque nous avons signé l'accord tripartite proposé par l'OIT entre gouvernements, employeurs et travailleurs, mais dans le cadre de la primauté accordée au travail décent et digne. Par conséquent, nous devons faire en sorte que le travail soit un bien valorisé et respecté sans discrimination aucune, en respectant l'égalité entre hommes et femmes et en adoptant des mécanismes clairs et efficaces en matière de répartition des richesses.

M. NKILI (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

Le Cameroun par ma voix se félicite de la décision du Conseil d'administration du BIT d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, les questions pertinentes que sont la crise économique et ses effets sur l'emploi, le marché du travail et la protection sociale.

Comme l'a relevé le Directeur général, divers secteurs d'activité dans le monde sont frappés par la crise économique. Au niveau de l'Afrique, et en ce qui concerne mon pays le Cameroun, ces effets, qui étaient imperceptibles au départ, se sont de plus en plus fait sentir. Les secteurs économiques les plus touchés à ce jour sont ceux du bois, de l'hévéa, du coton, de l'aluminium, entraînant une baisse de nos exportations, et par conséquent des revenus.

Mais l'une des grandes conséquences de cette situation est bien sûr la perte d'emplois et le risque de précarisation de ceux existants. Notre gouvernement, sous la haute impulsion du chef de l'Etat, son Excellence Paul Biya, a mis en place de nombreuses mesures pour y faire face. La première étape de ces mesures a été de constituer un groupe de réflexion tripartite pour bien cerner les contours et les effets de cette crise et de proposer des actions à mettre en œuvre pour la combattre.

Toutefois le gouvernement avait déjà engagé la bataille sur deux fronts. Sur le premier front, il s'agit de la mise en place de mesures et programmes pour créer plus d'emplois, notamment pour les jeunes. A cet effet, un ambitieux plan pour l'emploi et la formation professionnelle a été élaboré et est progressivement exécuté.

Ce plan comporte des sous-plans sectoriels pour les jeunes, les investissements prioritaires, les femmes, l'emploi, les personnes handicapées et le développement de l'emploi local. Le tout est évalué à près de 6 milliards de dollars sur trois ans.

En outre, un vaste programme d'infrastructures a été lancé, comportant la construction de routes, de ports, de barrages hydroélectriques ainsi que des projets d'exploitation minière encore porteurs.

Le gouvernement a aussi renforcé les institutions d'intervention sur le marché de l'emploi, notamment le Fonds national de l'Emploi.

Toutes ces mesures visent à redynamiser le marché de l'emploi; créer un plus grand nombre d'entreprises par l'émergence d'un tissu dense de PME à partir des initiatives de l'entrepreneuriat national; développer les ressources humaines dans les filières qui ne sont pas encore touchées par la crise; restructurer les universités et instituts de formation supérieure en les dotant de moyens appropriés afin de leur donner la flexibilité nécessaire au développement des filières de professionnalisation des enseignements de la recherche et du développement; développer de nouvelles sources de croissance (investissements massifs, restructuration des institutions financières, création des sociétés de capital, création d'une banque de développement pour le financement des secteurs prioritaires); créer des institutions de gouvernance; attirer les investissements étrangers directs; développer l'acquisition des compétences pour faciliter l'insertion ou la reconversion professionnelle.

Sur le second front, le gouvernement agit pour la conservation des emplois existants et la protection sociale des travailleurs.

De fait, parce que le travail décent intègre la notion de protection sociale, il est important de lui accorder une place privilégiée, surtout en période de crise, quand on sait que c'est à ce moment précis que le travailleur devient plus vulnérable.

A ce sujet, le Cameroun n'est pas resté les bras croisés. Pour maîtriser le climat social, nous nous sommes régulièrement servi du dialogue social car, à diverses occasions, cet instrument a permis d'apaiser les esprits, de trouver des solutions consensuelles aux dissensions entre les parties en conflit et de maintenir en vie les entreprises en voie de tomber en faillite.

Autre secteur d'importance, la réforme en cours de la sécurité sociale, une sécurité sociale à la camerounaise allant vers une extension aussi large que possible et évitant le déficit chronique.

En résumé, nos populations les plus fragiles seront mieux protégées et pourront valablement avoir des raisons d'espérer, en dépit de la fâcheuse crise économique en cours.

Nous félicitons le Directeur général, pour l'initiative du Pacte global pour l'emploi. Les mesures préconisées dans le rapport général, déclinées en quatre axes principaux correspondent à nos préoccupations.

Le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun, en est parfaitement conscient. C'est pourquoi dans un de ses discours à la nation il déclarait, je cite: «Aussi longtemps qu'un seul Camerounais sera dans la situation de précarité, ma mission ne sera pas achevée.»

Le gouvernement camerounais est donc à pied d'œuvre pour trouver des solutions idoines à la présente crise économique et la préservation de la paix sans laquelle aucun développement n'est possible.

Original arabe: M. AL-ZAIDY (gouvernement, Iraq)

En mon nom personnel et au nom de la délégation de l'Iraq, je souhaite transmettre au Président les félicitations de Nuri Al-Maliki, notre Premier ministre, qui souhaite des travaux couronnés de succès au cours de cette Conférence. Nous espérons que vous allez atteindre tous les objectifs fixés, que vous réussirez dans votre travail tripartite et que vous parviendrez à des recommandations visant à réduire l'impact négatif de la crise économique et sociale actuelle, à améliorer la productivité et à at-

ténuer tous les impacts négatifs de la crise économique sur l'économie mondiale.

Je souhaite féliciter le Directeur général pour les efforts qu'il a déployés pour s'adapter à l'évolution de la crise dans son rapport dans lequel il s'est concentré sur les aspects humanitaires les plus importants et les questions les plus urgentes en la matière.

Le rapport parle de chômage, de politiques de l'emploi et de protection sociale. La protection sociale est l'un des objectifs des pays qui sont confrontés à une réduction de leurs revenus et de leur niveau de vie.

Beaucoup de pays vont s'efforcer de suivre les recommandations de cette Organisation et de s'appuyer sur elle pour lutter contre les effets négatifs de la crise. Nous devons nous engager dans un travail social, économique et humanitaire. Nous devons créer des possibilités d'emploi, augmenter les salaires et jeter les bases d'un dialogue social et d'une meilleure protection sociale.

Dans mon pays, nous travaillons durement en coopération avec l'OIT et son bureau régional à Beyrouth pour mettre en œuvre des programmes de formation étendus. Nous essayons de créer des emplois dans des secteurs prometteurs. Nous avons mis sur pied un programme national qui a dû être adapté aux conditions du pays.

Il existe un dialogue tripartite dans notre pays et notre gouvernement a relevé le salaire minimum aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Notre ministre des Affaires sociales et du Travail est en train de réformer le marché du travail et a lancé des plans de formation. Nous fournissons des services sociaux gratuits. Nous essayons d'améliorer les connaissances de base et les qualifications et nous aidons les chômeurs. Il y a plus d'un million de chômeurs dans notre base de données. Nous essayons également de renforcer nos institutions. Nous avons mis en place des programmes de petits prêts, nous avons créé plus de 200 000 emplois et promulgué de nouvelles lois en collaboration avec l'OIT. D'autres lois sont actuellement devant le Parlement, en vue de leur adoption.

Tous nos programmes respectent les normes internationales du travail tout en tenant compte de nos spécificités nationales. Nous avons différents types de protection sociale que nous essayons d'étendre à ceux qui travaillent dans le secteur informel.

Le gouvernement de mon pays a fait beaucoup de progrès pour assurer le respect de la loi. Nous essayons d'améliorer notre situation et de nous libérer du fléau du terrorisme qui a rongé les ressources et les capacités humaines. Nous avons décidé que nous allions nous attaquer cette année à la corruption grâce à un plan national mis en œuvre par nos organes consultatifs et aux inspecteurs nationaux qui sont chargés de lutter contre la corruption.

Un programme étendu a été établi pour donner un nouveau souffle à nos institutions. Nous sommes fermement décidés à avancer sur la voie du développement et à augmenter les investissements. Nous avons promulgué une nouvelle loi sur les investissements qui est bien appliquée et nous souhaiterions saisir cette occasion pour lancer un appel à investir en Iraq à l'instar de beaucoup de multinationales et d'entreprises.

Il y a beaucoup de possibilités dans mon pays dont vous pouvez tirer avantage.

Un rapport a été établi concernant les territoires occupés en Palestine, en Syrie et au Liban à la suite de la visite de la mission de haut niveau. Nous sommes confrontés à une crise humanitaire. Ce qui s'est passé à Gaza récemment est honteux. Des civils innocents ont été tués et des infrastructures détruites. C'est pourquoi nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle mette fin à ce comportement sauvage.

Nous invitons tous les pays du monde à apporter davantage de soutien aux pays arabes, aux palestiniens et à d'autres pays qui ont des territoires occupés, afin de reconstruire nos institutions et de renforcer nos capacités de production.

En conclusion, je souhaite vous remercier tous. Pour sa renaissance, l'Iraq a besoin de votre soutien à différents niveaux. Notre peuple se réjouit de voir des initiatives authentiques émaner de ses amis pour compenser les pertes du passé.

Original espagnol: M. ABREU (travailleur, République dominicaine)

Quatre-vingt-dix ans après la fondation de l'OIT, les raisons qui ont motivé la Constitution de l'OIT demeurent plus que jamais valables et opportunes, l'ordre social ne pouvant se fonder que sur la justice sociale, car les conditions de travail qui entraînent de l'injustice, des privations, et de la pauvreté représentent une menace pour la paix et l'harmonie universelle.

Il est impossible de faire abstraction de cette crise, qui a pris racine dans le secteur financier, avant de s'étendre aux activités économiques pour retomber sur l'emploi et les conditions de travail, si bien que ce sont les travailleurs et les travailleuses qui en paient le prix, même si nos organisations avaient déjà prévenu des résultats auxquels conduirait cette malencontreuse politique néolibérale, mise en œuvre.

Il importe de dire qu'il y a des décennies que les travailleurs et les travailleuses sont victimes d'un modèle, qui, s'il facilitait la croissance économique, ne se traduisait pas par des améliorations pour la grande majorité, les niveaux de pauvreté et la précarisation de l'emploi restant élevés sous les coups de la flexibilisation du travail. Il n'existe en effet aucune correspondance entre la croissance de la productivité et l'augmentation des richesses, ce qui, associé à de mauvaises politiques fiscales, a concentré et continue de concentrer les richesses entre très peu de mains.

Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas non plus négliger les violations répétées et systématiques de la liberté syndicale qui, en freinant l'action collective, empêchent la redistribution des richesses au moyen de la négociation collective car, pendant que nous étions dans une époque de soit disant prospérité, les travailleurs et les travailleuses allaient de crise en crise.

L'analyse de la crise et les mesures prises pour la vaincre dans le cadre de l'OIT constituent une opportunité de redresser les politiques déviées de l'objectif de la justice sociale qui étaient appliquées dans nos pays, recommandées et «suggérées» par les organismes financiers internationaux; et ce non pas selon le désir des secteurs employeurs de notre pays, qui profitaient de la situation pour réduire encore plus les droits du travail.

La réduction des droits des travailleurs conduirait le monde à une situation ingérable et encore plus grave que celle qui existe déjà. C'est pourquoi tous

les secteurs ici présents, nous devons veiller à renforcer les droits énoncés dans les conventions, recommandations et déclarations adoptées par l'OIT, qui jouent un rôle essentiel et tout spécialement la déclaration sur les principes et droits fondamentaux du travail et la déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, dont cette conférence doit veiller à la mise en œuvre et au renforcement.

L'analyse de la crise doit envisager les mesures qui s'imposent face aux effets différents que cette crise pourrait avoir sur les hommes et sur les femmes, comme l'a si bien dit le Conseil d'administration. En République dominicaine, par exemple, on note déjà un impact beaucoup plus grand sur les femmes que sur les hommes en termes de perte de postes de travail; tant celle qui s'effectue dans les entreprises, comme cela s'est produit dans les zones franches ou «*maquila*», qu'à l'intérieur des foyers, de sorte qu'une précarisation encore plus grande du travail se produit dans le secteur informel ou dans le secteur des travailleurs pour leur propre compte, où les femmes sont majoritaires.

Une question vitale est de rendre au salaire son pouvoir d'achat. En République dominicaine, le mouvement syndical lutte pour obtenir la mise en place d'un salaire juste permettant aux travailleurs, aux travailleuses et à leur famille de répondre à leurs besoins de base. Il s'agit là d'une mesure qui contribuera à venir à bout de la crise en dynamisant l'économie tout en empêchant qu'un nombre considérable de familles tombe dans la pauvreté ou sous le seuil de la pauvreté en n'obtenant pas un revenu lui permettant de survivre.

Le dialogue social ne cesse de prendre de l'importance et, dans ce contexte, il convient de reconnaître l'effort déployé par le gouvernement de la République dominicaine en tentant d'affronter la crise par un dialogue ouvert, avec la participation du mouvement syndical. Même si des accords concrets n'ont pas pu être obtenus sur certains points, des mesures et des actions importantes n'en sont pas moins mises en œuvre, associées à l'affirmation de la position qu'on ne recourra pas à la réduction des droits du travail; position que les résultats de cette conférence doivent aider à renforcer, étant donné que les efforts politiques en question se voient menacés par des attitudes antisyndicales de la part des entreprises. Le respect de la liberté syndicale dans notre pays continue d'être une aspiration et non une réalité puisque l'on assiste constamment à des licenciements de dirigeants syndicaux pour avoir exercé leurs droits de s'organiser en syndicats, par exemple dans les cas des entreprises Laboratorios ALFA, Frito Lay Dominicana, Cartones del Caribe, Cola Real, General Assembly, Universal Aloe, Consorcio Cerros de Maimon, Call Center, entre autres.

Les conventions qui font partie de la déclaration des principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que l'existence de mécanismes effectifs garantissant leur application, sont notre trousse à outils par excellence pour affronter la crise, car ils doivent servir d'étalon dans toutes les discussions que nous avons dans ce contexte, en défendant leur maintien en vigueur et en appuyant fermement leur renforcement. En effet, les valeurs fondamentales de liberté, de dignité humaine, de justice sociale, de sécurité et de non-discrimination sont essentielles pour un développement et une efficacité durables en matière économique et sociale, comme le stipule le préambule de la Déclaration de l'OIT sur la justice

sociale pour une mondialisation équitable, adoptée lors de la dernière Conférence.

Pour conclure, nous saisissons cette occasion pour solliciter la levée du blocus absurde contre Cuba, l'arrestation des assassins de syndicalistes en Colombie et l'arrêt des persécutions de syndicalistes au Guatemala et pour demander la liberté des cinq patriotes cubains détenus dans des prisons nord américaines.

Original russe: M. ALAKBAROV (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Azerbaïdjan)

Sur une période relativement courte, la crise économique mondiale a mis la plupart des pays sérieusement en difficulté par rapport à leur développement futur. Aujourd'hui, la situation semble s'améliorer mais nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer la coordination des mesures anticrise aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Cette coordination, selon le rapport du Directeur général, doit viser surtout l'emploi et la protection sociale. A cet égard, il convient d'accorder une importance particulière au Pacte mondial pour l'emploi, qui aidera à réformer les économies et à créer de nouveaux mécanismes en faveur du travail décent. Fonder la politique de l'emploi et les politiques pour un travail décent sur le dialogue social est la condition préalable indispensable pour que ces mesures soient couronnées de succès.

Selon des experts, l'équilibre de la politique sociale et économique ces dernières années dans notre pays signifie que l'Azerbaïdjan fait partie des pays les moins touchés par la crise. Les réformes menées à bien dans le pays ont été cohérentes et ont assuré le développement économique et social. La politique de stabilité macroéconomique et de sécurité énergétique et alimentaire menée récemment permet à notre pays de ne pas subir de plein fouet les effets négatifs de la crise.

Le pays continue à avoir une croissance positive du PIB, qui, de 11 pour cent l'année dernière, atteignait au cours des quatre premiers mois de cette année 4,3 pour cent, et même 8,4 pour cent dans le secteur non-pétrolier. Les mesures prises ont renforcé la monnaie nationale et permis de stabiliser les structures bancaires. Les réserves de devises du pays ont plus que doublé.

Cette année, le gouvernement a pris plusieurs mesures préventives pour atténuer l'impact de la crise mondiale sur l'économie nationale. Ce programme vise à renforcer l'efficacité des mesures budgétaires, à coordonner l'action des institutions gouvernementales et à développer la collaboration entre les secteurs public et privé.

En ce qui concerne les industries tournées vers l'exportation, elles reçoivent une aide du gouvernement qui vise à garantir l'emploi. L'augmentation de l'emploi et la lutte contre la pauvreté sont les priorités de la politique de développement de notre pays.

L'année dernière, la pauvreté dans le pays a baissé, passant de 16 à 13,2 pour cent. Le revenu numérique de la population a augmenté de 36 pour cent. De manière générale, au cours de ces cinq dernières années la pauvreté a été réduite de plus des deux tiers.

La politique de l'emploi est axée sur la restructuration du marché du travail, l'amélioration de la qualité des emplois et l'amélioration de la productivité du travail et cette stratégie a permis

d'augmenter le nombre d'emplois et de diminuer le taux de chômage. Par rapport à 2008, le taux de chômage a diminué, passant de 6,4 à 6 pour cent. L'année dernière, 123 000 emplois ont été créés; en cinq ans, c'est 766 000 emplois qui ont été créés.

Des projets importants sont en cours pour développer les infrastructures, y compris des projets qui créent des emplois verts. Malgré la diminution du prix du pétrole, le budget de 2009 dépasse le budget de 2008, ce qui nous permet de remplir toutes nos obligations par rapport aux programmes sociaux.

La protection sociale à travers le monde joue un rôle de plus en plus important dans le développement des droits sociaux, et il faut noter que la menace du terrorisme et les conflits armés non résolus sont toujours un frein au développement social, non seulement dans certains pays et régions mais aussi dans le monde entier. Nous en avons la confirmation avec l'agression de l'Arménie contre notre pays depuis 20 ans et la présence de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées.

L'anniversaire de l'OIT a lieu pendant une période d'instabilité économique et sociale et sur fond de chômage. Au cours de ses 90 ans d'activité, l'OIT a montré à quel point elle jouait un rôle important pour ce qui est de développer la protection sociale et d'assurer le progrès à travers le monde.

Pour conclure, je souhaite que les travaux de la Conférence soient couronnés de succès, et je suis convaincu que nous allons trouver, grâce à l'OIT, des solutions à la crise mondiale.

(M. Palma Caicedo prend place au fauteuil présidentiel.)

M. SY (*ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles, Sénégal*)

Je voudrais adresser au Président ainsi qu'à ses collègues du bureau de la Conférence mes plus vives félicitations et celles de l'ensemble de la délégation que je conduis pour votre élection. Nos félicitations vont aussi au Directeur général du Bureau International du Travail pour sa réélection pour un troisième mandat et surtout, l'engagement, le dévouement et la compétence avec lesquelles il accomplit la mission que nous lui avons confiée.

Je pense, en particulier, à la manière dont il œuvre à la promotion de l'Agenda du travail décent et à la mise en œuvre de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

M'adressant au Directeur général, j'ai plaisir à lui transmettre les salutations chaleureuses de son Excellence M^e Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, accompagnées de ses encouragements.

Avec le Chef de l'Etat du Sénégal, nous sommes persuadés que vos qualités personnelles, alliées à une expérience avérée, vous permettront de contribuer efficacement à la promotion des objectifs, valeurs et principes de notre organisation, tels que nous les avons réaffirmés à l'occasion de la célébration de son 90^e anniversaire, autour du thème «Dialogue social sur le travail décent pour une mondialisation équitable». Ces qualités nous ferons également faire des avancées décisives vers la réalisation effective de l'Agenda du travail décent.

Ma délégation souscrit entièrement aux préoccupations exprimées ainsi qu'aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Direc-

teur général sur les conséquences de la crise économique et financière sur le monde du travail. A cet égard, nous apportons notre soutien total à l'idée de discuter d'un Pacte mondial pour l'emploi lors de la présente session.

Un tel instrument serait un excellent moyen de mener une action commune pour faire face à la crise qui secoue aujourd'hui le monde. Ce pacte nous permettrait de mettre en œuvre, dans l'indispensable solidarité qui s'impose aujourd'hui à nous, des plans de relance et des mesures propres à atténuer l'impact de la crise sur les travailleurs des secteurs formel et informel de l'économie; sur les familles; sur les catégories sociales défavorisées, exclues ou marginalisées et sur les entreprises.

La question de l'emploi figure depuis longtemps parmi les plus grands objectifs de mon pays. C'est ainsi que, dès son accession à la magistrature suprême, son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, a mis en place une politique volontariste de création d'emplois salariés et non salariés et de promotion d'activités génératrices de revenus.

Cette politique vise aussi à éliminer les inégalités dans l'accès aux emplois rémunérateurs, à favoriser l'accès aux crédits et aux services financiers, en prenant en compte la situation particulière des groupes vulnérables et à moderniser les conditions de travail et de logement, toutes choses qui devraient assurer l'intégration et la cohésion sociale dans le pays.

Son objectif à long terme est la réalisation du plein emploi, mais à court et moyen terme, elle devrait permettre la réduction de la pauvreté et du sous-emploi tout comme l'élimination de toutes les formes d'exclusion du marché du travail.

Le ministère en charge du travail est en train de mettre en œuvre, en rapport avec les partenaires au développement, les organisations d'employeurs et de travailleurs et la société civile, cette politique qui est en parfaite conformité avec l'Agenda du travail décent fondé sur la création d'emplois librement choisis, le dialogue social, la protection sociale et le respect des normes internationales du travail.

Le Sénégal a souscrit aux dix engagements adoptés lors du sommet de Copenhague consacré, pour l'essentiel, à l'intégration sociale, à l'élimination de la pauvreté, à la promotion du plein emploi, à l'insertion sociale et à la création d'une société pour tous.

C'est ainsi que le gouvernement du Sénégal a élaboré et mis en œuvre un Document stratégique de réduction de la pauvreté, pour la période 2006-2015, en vue de réduire la pauvreté de moitié, à l'horizon 2015, et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Cette stratégie comporte quatre axes qui sont: la création de richesses; l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base; la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes; la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de cette stratégie est fondé sur la transparence et la participation des décideurs politiques, des acteurs nationaux, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des partenaires au développement.

Ces objectifs sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion; la promotion des services sociaux de base; la lutte contre le chômage; l'accès à l'éducation pour tous; l'élimination de toutes les

formes de discrimination; la promotion de l'égalité et de l'équité du genre, du renforcement des capacités, de la justice sociale et la bonne gouvernance.

Le Sénégal a, en outre, développé un cadre favorable aux politiques de création d'emplois productifs, en ratifiant les instruments internationaux et sous-régionaux, et en mettant en place des espaces de dialogue et de concertation permanents sur les questions essentielles du développement économique et social, comme en atteste l'adoption de la Charte nationale sur le dialogue social et la création d'un Comité national du dialogue social.

Par ailleurs, le Sénégal a pris d'importantes mesures de promotion de l'emploi, comme la création du Fonds d'emploi des jeunes, du projet Crédit femme, du Fonds de l'entrepreneuriat féminin, du Fonds d'impulsion de la microfinance, de l'Office pour l'Emploi des jeunes de la banlieue et du Programme de réhabilitation à base communautaire pour le compte des personnes vivant avec un handicap.

Le cadre institutionnel mis en place pour appliquer la politique nationale de l'emploi comprend, notamment, la Direction de l'emploi, le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois, l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles, l'Agence nationale pour l'Emploi des jeunes, etc.

De façon globale, les autorités sénégalaises ont multiplié et diversifié les réponses à apporter aux problèmes d'emploi, en tenant compte des évolutions économiques, démographiques et sociales.

Dans le même ordre d'idée, mon gouvernement est en train de mettre en œuvre une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des genres dont la vision est de faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes participent au développement et bénéficient des fruits de la croissance.

Cependant, il faut noter que, malgré l'existence d'une politique de l'emploi issue d'un large consensus entre les représentants de l'administration, des organisations d'employeurs et de travailleurs de la société civile, nous n'avons pas pu réduire de façon durablement le chômage et le sous-emploi; la tâche risque d'être plus difficile avec la crise économique et financière.

C'est pourquoi nous avons besoin de la communauté internationale à nos côtés dans le cadre d'une nouvelle solidarité, comme celle qui doit sous-tendre le Pacte mondial pour l'emploi.

Pour le Sénégal, il est essentiel que nous arrivions à un consensus sur les mécanismes de lutte contre le sous-emploi et le chômage des personnes en état de travailler.

Nous fondons beaucoup d'espoir dans la discussion pour l'adoption d'un Pacte mondial pour l'emploi ainsi que dans l'accélération de l'élaboration de politiques communes de lutte contre la crise économique et financière.

Nous avons également la ferme volonté de ne pas être en reste dans les efforts qui seront déployés dans ce sens au cours de la présente session et au-delà.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Original espagnol: M^{me} VICENS BELLO (employeuse, République dominicaine)

Nous nous félicitons des commentaires de M. Juan Somavia et réaffirmons l'importance de l'OIT, seule entité dont le mandat est axé sur le

monde du travail et le tripartisme, afin de rechercher des accords sociaux équitables.

Néanmoins, il reste indiscutable que les deux dernières décennies ont vu se libéraliser les économies, s'ouvrir les marchés, ce qui, avec les progrès technologiques, a provoqué entre autres de grands changements en ce qui concerne les marchés du travail et la création d'emplois dans l'économie formelle.

C'est pourquoi l'OIT et les organisations multilatérales sont en butte à de nouveaux défis. La crise grave qui sévit actuellement dans le monde, qui a commencé dans les marchés financiers internationaux, a placé beaucoup de pays comme la République dominicaine dans une situation difficile: diminution de l'investissement privé, augmentation du chômage, accroissement de l'emploi informel, diminution de l'activité des secteurs qui ont le plus de poids dans le PIB; en l'occurrence, il s'agit pour la République dominicaine du commerce, des produits manufacturés, des zones franches d'exportation, du tourisme et du bâtiment.

Aussi, les employeurs de la République dominicaine appuient les critères exprimés par l'OIE, et considèrent l'OIT comme une organisation apte à fournir, d'une manière toujours plus rapide et efficace, une assistance technique aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs.

C'est cette vision qui permet à l'OIT d'aider les partenaires sociaux à faire face aux chocs extérieurs, à maintenir les postes de travail dans le secteur formel et à en créer de meilleurs, dans un monde où les marchés sont ouverts, et à promouvoir le travail décent.

En tant qu'employeurs socialement responsables, nous devons promouvoir et garantir le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que des conventions qui ont été ratifiées.

Néanmoins, en notre qualité de représentants des employeurs de la République dominicaine, nous tenons à faire valoir ici la nécessité d'adapter et de moderniser les normes du travail afin qu'elles tiennent compte des progrès de la technologie et de l'équilibre nécessaire entre, d'une part, les besoins des entreprises et du capital de ces entreprises, et de l'autre les besoins sociaux de nos travailleurs et travailleuses.

L'équilibre souhaité doit permettre, dans un cadre de justice sociale, de protéger le capital afin d'augmenter la productivité et, ainsi, de promouvoir de nouveaux investissements et la création d'emplois. Nous voulons que ces changements permettent de respecter dûment le droit du travail, en faisant avancer le travail décent et ses principaux éléments, à savoir la liberté, des rémunérations appropriées et des conditions de santé et de sécurité satisfaisantes, l'égalité entre hommes et femmes, et la lutte contre le travail des enfants.

Nous appuyons la thèse selon laquelle les normes du travail ne doivent pas devenir l'adversaire du droit au travail. La grande crise économique mondiale, et la nécessité d'être compétitifs dans une économie de plus en plus ouverte et mondialisée, afin de pouvoir préserver les entreprises et par voie de conséquence les emplois, nous conduit aujourd'hui à évoquer de façon responsable la nécessité d'adapter les normes du travail. Voilà une problématique que nous avons à l'esprit depuis des années mais qui, en raison des craintes et de la méfiance qu'elle suscite, n'avait pas été examinée formellement.

Voilà ce que nous voulons souligner cet après-midi: que les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs ne doivent pas craindre d'adapter et de moderniser ensemble, avec l'appui des représentants des gouvernements, les normes du travail, dans les buts suivants: aborder de façon pragmatique des questions aussi importantes que l'assouplissement du calcul et de la durée de la journée de travail; promouvoir un règlement plus efficace des conflits individuels du travail, étant donné l'échec des méthodes prévues dans le Code du travail, qui a plus de 17 ans; éliminer les procédures qui compromettent la survie et le bon fonctionnement des entreprises, compte tenu des mauvaises pratiques d'avocats qui freinent la conclusion d'accords parce qu'il est rentable pour eux de faire durer les différends; adapter certaines prestations en tenant compte d'éléments nouveaux de notre législation du travail, comme l'entrée en vigueur de la loi n° 8701 sur la sécurité sociale. Cette loi prévoit trois assurances obligatoires qui sont payés à hauteur de 70 pour cent par les employeurs en ce qui concerne la santé et les pensions, et de 100 pour cent pour ce qui est des risques professionnels.

Il ne s'agit en aucune façon de réduire des droits pour faciliter la compétitivité commerciale, ce qui irait à l'encontre, entre autres, des dispositions de l'accord DR-CAFTA.

Au contraire, il s'agit de faire face à la difficulté que représentent la création d'emplois et le maintien des emplois existants dans le secteur formel, de faire reculer l'informalisation alarmante de notre marché du travail et de lutter contre la pauvreté.

Tout cela sans nuire à la promotion du travail décent et des conventions du travail en vigueur.

Pour y parvenir il faut modifier notre vision des choses, afin de considérer les partenaires sociaux comme des partenaires qui doivent agir en harmonie avec un objectif commun: le maintien des postes de travail dans l'économie formelle et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans ce secteur. C'est pourquoi nous préconisons une nouvelle culture de la coopération internationale afin de faire progresser tous les secteurs qui constituent le tripartisme et la concertation sociale, l'objectif étant le travail décent.

Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, ainsi, le développement intégral de la personne.

Original arabe: M. ALLAM (employeur, Egypte)

L'OIT a décidé de jouer un rôle primordial dans l'amélioration des conditions de vie de tous les individus dans le monde. Comment pourrions-nous affronter les difficultés de la vie quotidienne nous tous individus, travailleurs ou employeurs, sans l'aide de l'OIT? Ainsi nous devons, en tant que Membres de cette Organisation, soutenir l'OIT dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en œuvre les programmes adoptés, notamment ceux qui concernent le travail décent.

Dans ce contexte de récession économique que nous vivons actuellement, il est impératif de créer des emplois et d'œuvrer pour un travail décent. Nous sommes convaincus que la crise risque de durer un certain temps entraînant l'augmentation du taux de chômage dans nos pays et le recours au travail forcé et à des pratiques abominables, telles que la traite des êtres humains et autres pratiques contraires aux principes du droit et aux conventions internationales.

Malgré la noblesse de nos objectifs et de nos aspirations, la route ne sera certainement pas facile. Je pense ainsi que l'OIT a un rôle prédominant à jouer et des efforts à faire à tous les niveaux et dans tous les domaines. L'action de l'OIT est déterminante pour lutter contre toutes les formes du travail forcé et contre l'esclavage, et les conventions de l'OIT sont particulièrement importantes s'agissant de l'adoption des lois qui, dans de nombreux pays du monde, peuvent aider efficacement au développement et au progrès social.

Il reste cependant beaucoup à faire si nous voulons vraiment promouvoir la dignité de l'homme et la justice sociale dans nos sociétés. Nous ne devons donc pas ménager nos efforts pour aider l'OIT à mettre en œuvre ses objectifs nobles et ambitieux.

Je voudrais saisir cette occasion afin de lancer un appel à tous. Celui de revoir tous les programmes de l'OIT afin d'améliorer notre travail à venir et de répondre aux exigences de l'OIT, de respecter ses critères et d'évaluer les résultats auxquels nous serons parvenus. Nous devons progresser, tout en nous assurant que nous restons sur la bonne voie.

Je conclus en remerciant tous ceux qui travaillent au sein de l'OIT en tentant de faire progresser cette cause. Je remercie également tous les délégués et les participants à cette CIT. Je remercie les mandants pour leur dévouement et le travail excellent qu'ils font, et j'espère que notre action sera couronnée de succès.

Je demande également à l'OIT, cette Organisation bien connue, de faire preuve de plus d'objectivité lorsqu'elle se penche sur la situation du peuple palestinien et des travailleurs arabes dans les territoires occupés. Cette situation est tout à fait inacceptable. Elle est totalement contraire aux principes de notre organisation. Elle est en violation des recommandations, des résolutions et des conventions de l'OIT qui visent à protéger la dignité des travailleurs.

Original anglais: M. BENYDIN (travailleur, Maurice)

Au nom des travailleurs de Maurice, je félicite l'OIT à l'occasion de son 90^e anniversaire, et pour son admirable travail de promotion de la justice sociale et du tripartisme, pour son engagement à protéger l'emploi et le travail décent pour tous, et enfin pour avoir conçu le Pacte mondial pour l'emploi.

On ne saurait rester muet devant les menaces actuelles: pertes d'emplois, licenciements de travailleurs, spectre d'une crise qui pourrait encore s'aggraver et entraîner une véritable récession.

Les perspectives économiques sont sombres, et il est bien évident que cela préoccupe gravement les syndicats. La crise remet en cause la lutte contre la pauvreté, elle détériore la situation en matière d'emploi et de travail décent, sans oublier d'autres problèmes aigus, tels que l'énergie, l'alimentation et le changement climatique.

L'internationalisation de l'économie dans le contexte actuel entraînera bien évidemment un creusement du fossé entre pays développés et en développement. Le système financier mondial doit être remis à plat et il nous faut une nouvelle architecture de ce système, c'est ce qu'ont revendiqué les syndicalistes à plusieurs reprises dans des forums internationaux. La pression exercée par les institutions financières internationales demandant à assouplir les législations du travail tend à renforcer les pouvoirs des employeurs pour se débarrasser plus facilement de travailleurs moyennant des indemnités très ré-

duites. Ces réformes du marché du travail vont encourager les licenciements et les suppressions d'emplois et ne permettront donc pas d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, et cela est en contradiction avec les valeurs et les principes de l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Il va sans dire que l'égalité entre les hommes et les femmes et la responsabilisation des femmes sont des impératifs urgents si nous voulons renforcer les piliers du développement économique et social. Nous approuvons le plan d'action de l'OIT sur l'égalité entre hommes et femmes, qui préconise l'élimination de la discrimination aux fins du travail décent ainsi que l'égalité des chances pour les femmes et les hommes en termes de rémunération, de recrutement, de promotion et de perspectives de carrière. L'accès à la formation, aux ressources financières, à la recherche et aux questions de politiques, doit être facilité pour que la participation des femmes soit plus forte dans tous les domaines d'activité.

Maurice a adopté deux nouvelles lois sur le travail au mois de février dernier, malgré les protestations des syndicats au sujet de certains aspects fondamentaux de leurs dispositions. Par exemple, la suppression de la commission qui contrôlait les licenciements dans notre pays (TCSB), l'imposition d'une taxe de 1 pour cent sur les revenus des travailleurs du secteur privé pour financer le système d'allocation sociale, le raccourcissement du préavis de licenciement, le raccourcissement des congés maladie et le fait que les dimanches sont considérés comme des jours de travail normaux, comptent parmi les dispositions qui suscitent l'indignation générale des travailleurs de Maurice. Le pays est en outre dépourvu d'une politique de salaire minimum. Ce problème doit être traité sérieusement.

En 2007, dans cette même enceinte, j'avais parlé d'un mécanisme existant dans notre pays en ce qui concerne l'indexation annuelle des salaires des travailleurs visant à compenser leur perte de pouvoir d'achat. Jusqu'à présent les revendications du mouvement syndical n'ont pas été satisfaites, et nous continuons à contester le mécanisme imposé aux travailleurs en matière d'indexation, en particulier en ce qui concerne la base de référence de cette indexation.

Bien que le Comité de la liberté syndicale du BIT ait recommandé au gouvernement de Maurice d'engager un dialogue avec les syndicats quant aux objectifs et au fonctionnement du Conseil salarial national (NPC), le gouvernement a jusqu'à présent fait la sourde oreille.

C'est en décembre 2007 que trois confédérations nationales de Maurice ont déposé une plainte devant l'OIT contre le gouvernement au sujet de la loi sur les rassemblements publics (*Public Gathering Act*), qui permet d'engager des poursuites contre les dirigeants syndicaux pour leur participation à des manifestations pacifiques en juin 2006. Le Comité de la liberté syndicale avait recommandé au gouvernement de modifier la législation afin de garantir qu'il n'y ait pas de restriction aux manifestations publiques légitimes organisées au sujet de sa politique sociale et économique, mais nous sommes au regret de signaler que rien n'a été fait dans ce domaine jusqu'à présent. C'est ainsi que nous estimons que notre gouvernement remet véritablement en cause la liberté d'association dans la mesure où il n'a rien fait. Et, fort malheureusement, un certain nombre de syndicalistes attendent d'être poursuivis.

En conclusion, face à cette situation je lance un appel à l'OIT, je lui demande d'insister auprès de notre gouvernement pour que les syndicalistes de notre pays puissent exercer leur activité syndicale sans restriction, conformément à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, que mon pays a ratifiée.

Original anglais: M. LIATO (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Zambie)

En Zambie, la crise économique mondiale a entraîné la suppression de plus de 10 000 emplois en quatre mois à peine dans le secteur minier. Le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour empêcher des pertes supplémentaires dans ce domaine. Il va sans dire cependant qu'il n'y a pas de solution facile à la crise et qu'il ne faut pas se contenter de mesures populistes ou à trop court terme, mais bien entreprendre une action conjuguée, en veillant à ce que tous les partenaires sociaux – gouvernement, employeurs et salariés – se réunissent autour de la même table pour débattre des ripostes envisageables. La Zambie se félicite donc de la décision de la Conférence de créer une commission spécifiquement chargée de réfléchir aux moyens de contrer la crise. J'espère que la discussion thématique fera émerger à cet égard des propositions que nos pays pourront exploiter.

La Zambie se félicite de pouvoir compter sur la coopération de l'OIT. Je suis convaincu que l'aide persévérante que nous prête la représentation de l'OIT dans notre pays nous aidera à résoudre nos problèmes économiques. En ce qui concerne le Programme par pays de promotion du travail décent, la Zambie en est actuellement à l'étape de la mise en œuvre. Les priorités définies dans ce programme restent pertinentes mais les effets de la crise nous contraignent à les réévaluer pour assurer qu'elles tiennent compte de la nouvelle donne économique.

La Zambie, pays en développement, a besoin d'investissements étrangers directs pour créer les emplois nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Cela nous incite à entreprendre une réforme de notre législation du travail qui doit nous permettre de réduire le coût de l'activité économique et de parvenir à attirer des investissements étrangers particulièrement nécessaires. L'adoption par la Conférence, à sa 97^e session, du texte fondamental qu'est la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable nous montre la voie à suivre dans ce projet de réforme.

Pour finir, je souhaite rappeler que mon gouvernement est fermement convaincu du pouvoir du dialogue social. Aujourd'hui, confrontés à une crise de l'emploi, nous savons pertinemment que la solution passe par le dialogue social. La consultation approfondie avec nos partenaires sociaux doit nous permettre de réviser notre législation du travail et d'imprimer l'élan nécessaire pour redynamiser l'économie et protéger l'emploi. Nous espérons pouvoir continuer de travailler en collaboration étroite avec l'OIT aux fins de ce noble objectif.

M^{me} BEAUDIN (ministre des Affaires sociales et du Travail, Haïti)

Je profite de l'occasion qui m'est donnée à cette tribune de la 98^e session de la Conférence pour, d'une part, présenter le soutien de la délégation haïtienne au rapport du Directeur général et, d'autre part, pour vous faire part brièvement des conséquences de la crise économique et financière mon-

diale sur la situation de l'emploi et la politique sociale en Haïti.

La délégation gouvernementale haïtienne apprécie à sa juste valeur l'emphase mise sur le traitement des conséquences de la crise, sur l'emploi et la politique sociale dans le monde et reconnaît à cet effet le caractère opportun et la pertinence du rapport thématique du Directeur général.

Ce rapport met en perspective la réponse appropriée et les mesures concrètes nécessaires en vue d'arriver à un véritable agenda de l'OIT pour promouvoir l'emploi, protéger les travailleurs, les familles et les entreprises et jeter les bases d'un nouveau mode de développement économique et social durable avec des opportunités pour tous.

La délégation haïtienne, tout en saluant le rapport du Directeur général, souhaite fortement que l'OIT prenne l'engagement de renforcer et de promouvoir le respect des normes du travail et des droits des travailleurs en général, et la protection des droits des travailleurs migrants en particulier ainsi que la planification et la mise en œuvre de mesures spéciales pour de petites économies ouvertes et fragiles comme Haïti qui subissent les contrecoups de la crise économique et financière mondiale.

Dans le cas particulier d'Haïti, qu'il me soit permis de rappeler aux distingués délégués de la Conférence que la crise économique mondiale actuelle, en retardant ou en éliminant les perspectives d'investissements dans l'économie haïtienne, en réduisant les exportations du pays et les maigres emplois de l'économie formelle et en affectant à la baisse les transferts faits par les deux millions d'haïtiens de la diaspora vers leurs familles, neutralise les efforts consentis par l'Etat haïtien et la communauté internationale pour arriver à la stabilité politique, renforce l'économie informelle de survie, aggrave les phénomènes de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion des millions de familles des zones rurales et périurbaines, amplifie l'impact des facteurs qui ont amenés aux émeutes de la faim d'avril 2008 et celui des catastrophes naturelles en cascade qui ont frappé le pays en août et septembre 2008.

Suite à ces émeutes, le chef de l'Etat haïtien, son Excellence M. René Garcia Préal, soucieux de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent dans le pays, a fait choix de M^{me} Michèle Pierre-Louis comme Premier ministre d'Haïti.

Malgré les réponses urgentes apportées par son gouvernement à ces crises successives, les besoins restent immenses, tant les conséquences sociales dépassent largement les capacités financières et techniques d'Haïti.

Aussi, j'en appelle en tant que ministre des Affaires sociales et du Travail à la solidarité et à la coopération de l'OIT en vue d'aider à la mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sociales, de filets de protection sociale, de mécanismes de coopération entre les travailleurs et de politiques ciblées de formation visant à favoriser l'emploi et habiliter les jeunes haïtiennes et haïtiens à s'insérer dans les conditions actuelles du marché du travail et dans des emplois à venir.

Nous sommes à deux jours de la journée mondiale contre le travail des enfants et c'est l'occasion pour moi d'annoncer qu'Haïti, qui a déjà ratifié l'importante convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui traite des

actions nécessaires pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, vient d'officialiser l'enregistrement de la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Du haut de cette tribune, je remercie tous les pays amis d'Haïti qui, en cette période de crise, n'ont pas marchandé leur soutien à la paix, la démocratie et le développement en Haïti. Ce triptyque, paix, démocratie et développement est source de progrès et de stabilité pour le monde.

Je termine mes propos en formulant le vœu que la 98^e Conférence internationale du Travail établisse les conditions propices au déploiement de l'action de l'OIT face à la crise, à la concertation et au financement d'un pacte mondial pour l'emploi.

Original anglais: M. MARDIYONO (représentant, Jeunesse ouvrière chrétienne internationale)

La Jeunesse ouvrière chrétienne internationale, au nom de plus de 2 000 groupes répartis dans 48 pays et sur cinq continents, souhaite remercier la Conférence de lui permettre de prendre la parole à cette plénière. Nous avons lu attentivement votre rapport et avons pu mesurer l'ampleur des efforts que vous consacrez à votre tâche et la profondeur de votre engagement. Nous souhaiterions attirer l'attention de l'OIT et de ses Etats Membres sur les points suivants. Des millions de femmes et d'hommes sont à la recherche d'un emploi.

En 2009, c'est-à-dire cette année, 45 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail à la recherche de leur premier emploi, au moment même où des millions d'hommes et de femmes ont perdu le leur. Il peut s'agir de vos enfants ou de vos petits-enfants. Que faut-il conclure d'une telle situation? Que chacun d'entre nous doit s'efforcer de trouver une solution à cette crise, qui est à la fois une crise de l'emploi et une crise sociale. Il est capital, dans ce moment critique où la crise de l'emploi touche le monde entier, de se montrer innovants et créatifs dans le domaine de la création d'emplois, et surtout d'emplois décents.

Nous invitons tous les Etats à faire tout leur possible pour édifier leurs industries nationales à l'aide des ressources locales et dans l'intérêt des collectivités locales. Nous les invitons également à créer des emplois en s'assurant que les législations nationales protègent les petites et moyennes entreprises pour leur permettre de rester compétitives sur le marché mondial. Nous prions le Bureau d'encourager les membres de l'Organisation à agir dans ce sens.

Le délitement des classes moyennes nous rappelle la crise des années 1930, où il n'y avait pratiquement plus de travail ni d'activités commerciales. Cette disparition des classes moyennes est le signe indubitable que nous traversons une crise. Pour les classes moyennes, l'alternative est simple: l'ascension ou la chute. La plupart des analyses montrent bien que la classe moyenne est en perte de vitesse, sur le plan économique comme sur le plan social. Il en résulte que le fossé entre les pauvres et les riches ne cesse de se creuser. Nous lançons donc un appel à la solidarité. Un appel insistant et solennel, afin que chacun participe au travail accompli pour assurer à tous un revenu décent.

En ce qui concerne la crise de l'emploi, nous pensons que l'OIT devrait définir clairement et expliquer à tous ses membres et à toutes les organisations à vocation sociale ce qu'est une mondialisation équitable, afin d'ouvrir la voie à la création

d'emplois décents partout dans le monde. En l'absence d'une telle définition, la tâche pourrait se révéler difficile, voire impossible. Il importe que les premiers destinataires des politiques sociales et des politiques de l'emploi soient les collectivités locales, soit le lieu même où se créent les emplois.

La ratification des conventions internationales n'est pas l'objectif ultime. Ce qui importe, c'est la volonté politique et des initiatives de la part des mandants tripartites, pour s'assurer que la législation nationale est correctement appliquée et améliorer les choses si nécessaire. En ce qui concerne la liberté d'association, nous demandons au Bureau et à tous les Membres de continuer à étudier attentivement les cas qui leur sont soumis et à élargir leur champ d'investigation, en s'intéressant à davantage de pays et en examinant davantage de problèmes. Il faudrait même pouvoir englober le secteur informel, afin de faire véritablement droit à l'aspiration des groupes vulnérables à vivre dans la dignité.

En ce qui concerne les mesures de protection sociale, il faut agir au plus vite. Face aux pertes d'emploi, il faut intervenir immédiatement, car le travail et la sécurité du revenu sont des nécessités incontournables. Nous invitons instamment les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à mettre progressivement en place un dialogue social en vue de la constitution d'un éventail de mesures de protection sociale destinées à surmonter la crise économique et la crise de l'emploi. Il faut que ce dialogue social aborde tous les thèmes clés: le travail, l'économie, la santé, l'égalité et la liberté.

S'agissant de l'égalité entre les sexes, nous tenons à ce que les hommes et les femmes aient équitablement accès aux instances décisionnelles nationales et internationales, qu'ils aient les mêmes possibilités dans le domaine de l'emploi, un salaire égal pour un travail égal, des conditions identiques en matière d'éducation. Nous souhaitons également que les mères qui élèvent seules leur enfant puissent mener leur vie active comme elles l'entendent et bénéficier d'horaires flexibles.

Nous approuvons sans réserve la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation juste et recommandons à tous les Etats, ainsi qu'aux employeurs et aux travailleurs de collaborer à sa mise en œuvre et à la réalisation de ses objectifs. Nous prions le Bureau d'élaborer aussi rapidement que possible un plan stratégique pour aider les Membres à mieux organiser leur action et à atteindre les objectifs visés. Nous les invitons également à associer les ONG et autres organisations à vocation sociale à cette action, aux niveaux national et international.

Quant au Pacte mondial pour l'emploi, la participation des jeunes, à tous les niveaux, est cruciale si l'on veut protéger la génération d'aujourd'hui et celle de demain par des politiques de travail décent.

Nous demandons enfin au Bureau d'inscrire la question du travail des jeunes au cœur de l'Agenda du travail décent et de promouvoir les conventions en tenant dûment compte des besoins et aspirations de ce groupe.

Original anglais: M. REGMI (travailleur, Népal)

Au Népal, le mouvement syndical a commencé en 1946. Au début il était uni, mais la création et le développement de plusieurs partis politiques a divisé les syndicats. En 1990 cependant, les syndicats ont commencé à chercher une identité, bien qu'ils soient étroitement affiliés aux différents partis politiques.

Les syndicats ont contribué à l'évolution politique au Népal. Ils ont participé à tous les mouvements civils, que ce soit contre les dirigeants du régime des Rana, ou à l'occasion des mouvements populaires de 1990, ou des grands soulèvements populaires de 1996 à 2006, ou d'autres mouvements historiques. Beaucoup se sont sacrifiés et sont morts, beaucoup d'autres ont disparu. La réflexion menée par les syndicats népalais concernant leur développement et leur croissance a permis de les renforcer. Ainsi, les syndicats sont largement représentés à l'Assemblée constituante telle qu'elle est actuellement.

Nous avons renforcé notre organisation, mais le Népal a toujours besoin de se développer dans le domaine industriel car le développement industriel et économique est nécessaire à l'essor des syndicats. Pour les syndicats népalais, il s'agit avant tout de savoir comment apporter une contribution au développement économique et industriel du pays et comment protéger les droits des travailleurs.

La crise économique mondiale a également eu des répercussions sur le Népal. Ainsi, les Népalais qui étaient partis chercher du travail dans d'autres pays rentrent au pays. Je pense qu'il est de notre responsabilité d'atténuer le chômage causé par la crise économique mondiale parce que les travailleurs risquent de se trouver confrontés à la faim et certains pourraient en mourir.

Les travailleurs népalais ont joué un rôle important dans l'établissement de la République démocratique fédérale du Népal telle que nous la connaissons actuellement. La communauté internationale a aussi soutenu le changement politique au Népal et, au nom de mon pays, j'exprime toute ma gratitude à la communauté internationale qui a apporté son appui. Notre pays s'engage dans un processus de paix qui intervient à l'issue d'une décennie de conflits politiques armés. Les travailleurs népalais ont désormais trois rôles importants à jouer: le premier est de soutenir le processus de paix; le second est d'apporter leur contribution à l'élaboration de la nouvelle Constitution par le biais de l'Assemblée constituante et d'assurer les droits au travail, la sécurité sociale ainsi que les droits politiques. Enfin, le troisième rôle consistera à développer les services professionnels et à établir de bonnes relations au sein du monde du travail de telle sorte qu'il puisse s'opérer une mutation économique et sociale de l'emploi au Népal. Tous les syndicats népalais de différentes mouvances politiques se sont réunis pour former un syndicat unifié et se préparer à jouer ces trois principaux rôles.

Le centre de coordination des syndicats a donc été formé pour organiser et gérer les différents groupes syndicaux. La création de ce centre de coordination est un bon exemple qui montre que les syndicats népalais peuvent s'unir pour débattre des questions ayant trait à la défense des travailleurs.

Ce centre de coordination a mis en place un bureau et mis au point un code de conduite pour assurer une gestion efficace et pour donner plus de poids aux mouvements de travailleurs. Récemment, le centre de coordination a soumis ses recommandations visant à garantir l'intégration des droits des travailleurs dans la nouvelle Constitution.

Nous envisageons d'incorporer les droits des travailleurs dans la nouvelle Constitution, de former une commission nationale du travail, d'élaborer davantage de lois du travail et de lois relatives au fonctionnement des syndicats. Nous souhaitons éga-

lement renforcer les capacités et l'organisation de cette instance commune qu'est le centre de coordination pour aborder les questions importantes dans le domaine du travail au Népal.

Dans un pays sous-développé comme le Népal, de très nombreux travailleurs sont actifs dans le secteur de l'économie informelle, et nous nous sommes résolus à faire reconnaître et respecter aussi bien les travailleurs du secteur formel que ceux du secteur informel et à faire en sorte que leur travail porte ses fruits. Nous devons surmonter les problèmes que sont la discrimination contre les femmes, la discrimination motivée par l'appartenance à une caste et la discrimination géographique en faisant en sorte que toutes les classes trouvent leur place. Nous avons également d'autres défis à relever aux niveaux politique, économique, social et de l'organisation. Nous estimons que le centre de coordination est à même de relever ces défis.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier l'OIT et tous les mouvements syndicaux internationaux, ainsi que les centres de syndicats nationaux qui nous ont apporté leur soutien en vue d'un objectif commun.

Original arabe: M. AL-GADRIE (travailleur, Yémen)

Nous pensons que le rapport du Directeur général donne une vision globale pour faire face aux défis qui se présentent dans le monde du travail. L'OIT, depuis sa création, il y a environ 90 ans, est confrontée à des défis économiques, sociaux et financiers, et à leurs effets négatifs représentés par la mondialisation qui a entraîné des déséquilibres entre les différents peuples et pays, alors qu'une bonne mondialisation aurait contribué à l'avènement d'un développement durable. Certaines politiques ignorent la dimension sociale, au détriment des travailleurs à revenu modeste, entraînant par là la pauvreté, le chômage, l'expansion du travail des enfants, le crime organisé ainsi que la corruption dans la majorité des pays et en particulier les pays en développement.

Nous apprécions les efforts de l'OIT et des fédérations syndicales internationales en vue de réduire les effets négatifs des réformes économiques pour protéger les consommateurs et l'environnement. Le monde fait face maintenant à des catastrophes naturelles, ainsi qu'à des cas de faillite en raison de la crise économique et financière mondiale.

Nous apprécions les efforts qui ont été déployés par l'OIT pour assurer les garanties d'un travail décent, des conditions de vie décentes et la protection sociale en vue de parvenir à un Pacte mondial de l'emploi permettant de relancer l'économie réelle et d'aider les familles des travailleurs. Pour cela, des mesures doivent être prises à l'intention de la main-d'œuvre, susceptibles d'assurer une reprise sur le marché du travail le plus rapidement possible, la protection des droits en matière de travail, le recours au dialogue social et la protection sociale dans le contexte de la crise financière dont sont victimes des centaines de milliers de travailleurs de par le monde qui perdent leur emploi jour après jour.

La crise financière mondiale a touché tous les gouvernements du monde. Dans mon pays, le Yémen, où les ressources pétrolières sont limitées, nous avons été touchés par la baisse du prix du baril en dessous de 40 dollars, ce qui menace nos modestes projets de développement et risque d'entraîner l'effondrement de la situation économique. Il est important de souligner à ce propos

l'action de la Confédération des syndicats du pays, en collaboration avec le gouvernement pour éviter le licenciement des travailleurs et le maintien de leurs emplois et des avantages acquis, en réduisant le budget de l'Etat, sans toucher aux salaires et aux droits en matière d'assurance, de manière à protéger les travailleurs contre toute mesure susceptible d'avoir un impact négatif sur leur avenir.

A noter que notre confédération a signé à Sanaa, le 30 juillet 2008, le programme national pour le travail décent pour la période 2009-2011, présenté par l'OIT aux partenaires sociaux. Ce programme aura certainement un impact positif pour bien asseoir le principe de partenariat et moderniser la législation du travail conformément aux normes internationales du travail, sans compter la protection sociale qui découlera du travail décent.

Nous célébrons le 90^e anniversaire de l'OIT qui est la seule organisation de la famille des Nations Unies à avoir une structure tripartite, avec les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Cette Organisation est fondée sur le principe du respect des droits et libertés de l'homme, de la reconnaissance des droits des autres et de la protection des faibles de ce monde tels que les travailleurs. Les conventions adoptées par l'OIT ont une dimension sociale et humaine très importante.

Je me félicite des réalisations importantes de cette Organisation aux niveaux humain et juridique telles que l'égalité, les libertés et droits syndicaux, le travail décent, la protection sociale, la lutte contre les pires formes de travail des enfants et la suppression de la discrimination.

Nous nous opposons aux guerres d'extermination dont sont victimes certains peuples parmi lesquels le peuple palestinien qui souffre depuis si longtemps. Je pense en particulier aux événements récents dans la bande de Gaza et aux Palestiniens broyés par la machine de guerre sioniste, et nous voudrions que l'on s'oppose fermement à tout type de violation des droits de l'homme, en particulier dans les territoires arabes occupés.

Nous devrions faire front, quelles que soient nos croyances, à l'extrémisme et à toute forme d'arbitraire. Nous devons nous opposer au racisme, à la haine, à la xénophobie et à tout type d'extrémisme, quels qu'ils soient. Il faut défendre les droits de l'homme, le droit à la liberté, et ce partout dans le monde.

Original anglais: M. KONKOLEWSKY (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

L'Association internationale de la sécurité sociale, qui regroupe 344 institutions de sécurité sociale de 147 pays, a été créée sous les auspices de l'OIT, en 1927, et a toujours été un partenaire très proche de l'OIT pour la promotion et le développement d'une protection sociale adéquate.

A l'heure actuelle, au moment où nous subissons une crise économique et financière grave, le besoin de protection sociale est immense. Les organisations qui s'occupent de la sécurité sociale sont des acteurs clés qui permettent de fournir les prestations et les services nécessaires aux populations directement touchées. La récession a un impact immense et exerce une énorme pression sur les systèmes de sécurité sociale, et ce partout dans le monde. Le rôle essentiel de la sécurité sociale pour les individus, les sociétés et les économies en général, est absolument évident pour tous. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a à peine une dizaine d'années, la priva-

tisation de la sécurité sociale et les solutions basées sur le marché semblaient être, pour beaucoup de personnes, la solution pour faire face au problème démographique et à d'autres enjeux. A l'époque, les représentants de l'OIT et notre association étaient souvent les seules voix à se faire entendre au niveau international pour défendre les valeurs de solidarité et de justice sociale que nous avons en commun. Et surtout, la crise économique et sociale a entraîné un changement de mentalité en démontrant, une bonne fois pour toutes, espérons-le, que la solidarité sociale et les systèmes de protection sociale sont indispensables pour les individus, les sociétés et les économies.

Ce message important a été repris dans une réunion de haut niveau sur la sécurité sociale en période de crise, que l'AISS a organisée récemment, en collaboration avec le département de la sécurité sociale de l'OIT, les 24 et 25 avril, à Genève. Je voudrais saisir cette occasion pour vous faire part des principales conclusions auxquelles sont parvenus les 250 responsables de la sécurité sociale de 72 pays ainsi que des experts en politique sociale des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'OCDE, qui étaient présents à cette réunion.

Premièrement, les systèmes de sécurité sociale ont joué efficacement un rôle de stabilisateurs économiques en renforçant la cohésion sociale et en améliorant la stabilité économique.

Deuxièmement, les institutions de sécurité sociale ont réagi immédiatement de façon dynamique et novatrice pour promouvoir l'emploi et protéger les éléments les plus vulnérables de la société.

Troisièmement, la crise a amené à revoir la conception des systèmes de sécurité sociale, en démontrant la faiblesse et les risques d'une trop grande exposition des individus aux fluctuations des marchés financiers.

La crise a aussi renforcé la nécessité d'accélérer l'extension de la couverture sociale à tous les membres de la société. L'absence d'une protection décente pour beaucoup de personnes va de pair avec l'augmentation du risque social engendré par les troubles économiques. Nous avons tiré une leçon, certes douloureuse, de la crise: il faut dépasser l'idée que le cours des actions et les données économiques sont les seuls indicateurs de progrès.

Dans une mondialisation équitable, telle que la préconise l'OIT, la croissance doit être durable sur les plans économique, social et environnemental, et cette crise est une occasion unique pour dégager un consensus sur les valeurs qui sous-tendent la vision de l'OIT. Par conséquent, je tiens à féliciter le Directeur général de l'OIT qui a lancé cette initiative du Pacte de l'emploi qui orientera les prises de décisions bilatérales et multilatérales, afin d'assurer que les efforts déployés pour la reprise ne sont pas simplement des indicateurs économiques, mais concernent aussi la réalisation du travail décent ainsi que l'accès universel à la protection sociale.

Ces deux valeurs de justice sociale motivent l'initiative lancée par le Directeur général pour faire entendre notre voix, afin de soutenir le modèle social de croissance économique et de mondialisation.

Je conclurai en rappelant la phrase essentielle qui a guidé les activités déployées par l'AISS pour la relance, tout au long de la crise économique et politique, et cela, quelques mois après la Première journée mondiale de la justice sociale, célébrée le 20 avril de cette année: «Il n'y a pas de paix sans justice sociale, et il n'y a pas de justice sociale sans

sécurité sociale». C'est dans cet esprit que l'AISS, qui s'emploie à renforcer les systèmes de protection sociale pour tous, en se basant sur la justice sociale, s'engage à apporter un soutien aux initiatives de l'OIT qui visent à promouvoir une reformulation des politiques et à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi.

Original anglais: M. PANDEY (gouvernement, Népal)

Nous sommes certains que le leadership dynamique du Directeur général orientera les travaux de l'OIT en tant qu'organisation de promotion du partenariat social et du dialogue en cette période cruciale de crise financière et économique internationale.

Le Népal félicite le Directeur général de son rapport sur la crise de l'emploi qui est très complet et arrive à point nommé. Au milieu de cette crise économique et financière d'une ampleur sans précédent, les travailleurs pauvres, vulnérables et non qualifiés du secteur informel et les travailleurs migrants restent les plus durement frappés.

Une baisse rapide des investissements, de la consommation, de la production et des échanges mondiaux frappe ceux qui sont le plus vulnérables. Les projections par rapport à 2007 présentées dans le rapport indiquent qu'il pourrait y avoir 50 millions de chômeurs supplémentaires dans le monde d'ici à la fin de 2009, ce qui signifie que 200 millions de travailleurs se trouveraient plongés dans une pauvreté extrême, ce qui est effrayant compte tenu du fait que la main-d'œuvre mondiale continue de croître. Cette crise a retardé la réalisation des OMD, prépare des troubles sociaux et va sans doute attiser l'instabilité sociale puisque de plus en plus de chômeurs et de personnes licenciées ne bénéficieront plus de protection sociale ni d'allocations chômage.

L'idée d'un Pacte mondial pour l'emploi, tel qu'énoncée dans le rapport du Directeur général, semble être un cadre opportun et complet pour lutter contre la crise à tous les niveaux. Grâce à nos efforts conjoints sur les plans local, régional, national et international, nous trouverons peut-être le moyen d'atténuer la crise. Le Népal considère que l'idée d'un Pacte mondial pour l'emploi est un outil politique important qui peut avoir des effets positifs pour ceux qui sont touchés par la crise. Nous avons relevé en particulier l'idée de placer la protection sociale au cœur des politiques de relance, de garantir les flux de crédits pour les PME, de sauvegarder les emplois viables, de soutenir les chercheurs d'emploi et les travailleurs migrants, d'accroître les investissements et d'étendre la protection sociale aux groupes à faibles revenus. Ce sont peut-être les mesures les plus pragmatiques pour faire face à la crise.

Le Népal a lui aussi commencé à ressentir les effets de la crise financière et économique mondiale. Notre industrie touristique, avec ses nombreux liens en amont et en aval, est particulièrement éprouvée. La baisse des perspectives d'échanges et des possibilités d'emploi à l'étranger, la réduction des salaires et des horaires de travail, des licenciements sans précédent et de nombreuses annulations de contrats de nos travailleurs migrants ont entraîné beaucoup d'insécurité de l'emploi et de chômage chez les jeunes.

En tant que pays en développement, nos capacités à affronter la crise sont bien sûr restreintes, mais nous nous sommes efforcés d'atténuer les effets de la crise en intensifiant les investissements au niveau

national et par le biais d'une collaboration accrue à l'échelon bilatéral et multilatéral avec des pays partenaires. Nous avons noué un dialogue bilatéral avec un certain nombre de pays, surtout dans la région du Golfe, en vue de limiter les éventuelles pertes d'emplois. Nous avons commencé un échange de meilleures pratiques avec d'autres pays qui envoient de la main-d'œuvre à l'étranger pour essayer de déterminer comment réduire les repercussions de la crise.

Le Népal a récemment lancé un système d'information sur le marché de l'emploi et a étendu également les centres d'information sur le marché de l'emploi à 14 grandes villes du pays, ce qui sera utile pour ceux qui cherchent un emploi mais aussi pour les employeurs. Dans le cadre de nos efforts continus en faveur du travail décent, nous avons procédé à une révision complète des salaires minimums dans tous les secteurs de l'économie.

En tant qu'Etat partie à 11 conventions de l'OIT, le Népal s'est pleinement engagé à respecter les principes et idéaux de l'OIT tels qu'inscrits dans sa Constitution. Par notre respect sans faille des principes et droits au travail, nous avons apporté la preuve de notre engagement profond et permanent envers la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail. Un dialogue social harmonieux et une coopération avec nos partenaires sociaux restent pour nous une priorité. La ratification de la convention n° 87 de l'OIT est actuellement à l'examen par notre gouvernement.

En avril de l'année dernière, des élections historiques ont convoqué une assemblée constituante au Népal et nous devons à présent élaborer notre Constitution dans les délais impartis. Le processus de paix s'inspire d'un esprit de compréhension, de coopération et de consensus entre les partis politiques. En dépit des divergences, la vie politique népalaise offre un exemple remarquable de dialogue et de consensus. Dans notre processus de transformation sociale et de reconstruction post-conflit, nous espérons continuer à bénéficier de la bienveillance, de l'appui et de l'aide de nos amis et de nos sympathisants au sein de la communauté internationale.

Original farsi: M. PARSA (travailleur, République islamique d'Iran)

La communauté des travailleurs de la République islamique d'Iran, tout en exprimant sa préoccupation la plus grande à l'occasion de la crise récente et dévastatrice qui a frappé l'économie mondiale, souhaite exprimer sa gratitude au Secrétariat de l'OIT pour ses efforts inlassables face à cette crise, de même que pour sa collaboration avec les représentants des travailleurs dans le monde entier, avec leur discernement et leur esprit de sacrifice.

Le rapport du Directeur général a apporté de la lumière sur les effets collatéraux de la gestion irresponsable du système économique mondial. Cependant, il semblerait que bien des aspects de la dégradation des valeurs humaines et sociales, notamment ceux liés aux misères des travailleurs dans les pays en voie de développement ont été laissés jusqu'à présent dans l'ombre.

Les excès, les pratiques d'exclusion et un extrémisme incontrôlé sur les marchés mondiaux ont mis en danger les destinées de centaines de millions de travailleurs et de leurs familles dans le monde, en les laissant dans le désespoir face à ces souffrances croissantes. En dépit des excès commis au cours de

la décennie passée, par des partisans de la mondialisation, non seulement ils n'ont pas réussi à proclamer et garantir la justice sociale, la liberté de choix et une meilleure vie pour les travailleurs et, même pire, leur sort a encore connu une détérioration et les a conduit vers les aveuglements des impérialismes qui visent à institutionnaliser la discorde sociale et de classe.

Tandis que l'OIT proclame son credo concernant le travail décent et souligne la nécessité d'une intégration globale en vue de renforcer l'équilibre dans les relations professionnelles, nous sommes témoins de l'effondrement des marchés nationaux et régionaux face aux excès, aux aspects immoraux des systèmes économiques occidentaux et de la collusion des organisations commerciales et financières internationales avec cette dernière.

Ainsi donc, le monde unipolaire essaie d'imposer son hégémonie dans tous les aspects de la vie politique et économique mondiale. Les conséquences de l'effondrement de l'économie de marché se sont manifestées dans le démantèlement des petites et moyennes industries, affaiblissant ainsi les systèmes de protection, et favorisant l'expansion de l'économie informelle et l'accroissement du nombre d'emplois temporaires et non productifs ou d'emplois ne remplissant pas les normes minimum de sécurité et de surveillance.

L'OIT n'a pas réussi à formuler des conventions qui couvriraient les millions de travailleurs engagés dans ce type d'emplois.

Il s'agit maintenant d'examiner une importante question, est-ce que cette problématique, ces constances nous porteront vers les objectifs désirés de justice, de plus grande liberté, d'un accès facilité à un niveau acceptable de vie et de travail? Sans aucun doute, les récentes solutions proposées et l'injection des milliards de dollars dans ce système si inefficace, mal géré et fondé sur une accumulation de richesses, peut mener à une amélioration à court terme de la crise.

Cependant, cela ne garantit pas une solution rationnelle à long terme de la crise économique mondiale.

Dans un tel contexte, les gouvernements, inévitablement, recourent à des mesures protectionnistes érigeant des murailles autour de l'économie libre de marché tout en exerçant encore davantage de contrôles de gestion sur l'industrie et le secteur productif. Ces pratiques et ces politiques ne peuvent qu'affaiblir encore le principe d'approches tripartites des relations professionnelles industrielles.

Une autre question importante se pose à propos de l'Agenda global sur l'emploi, les résultats de cette conférence et les circonstances dans lesquelles l'OIT est exclue des réunions et des négociations qui se déroulent à l'échelle internationale, tels que les G20 et autres réunions internationales, ceci engendre un désaccord dans la formulation de stratégies de réforme.

Pour nous sortir de cette crise, il faudrait revoir les systèmes de macrogestion financière et d'emploi, en particulier les politiques émanant des stratégies de statu quo d'une économie de marché unipolaire. Nous devons créer un ordre nouveau fondé sur la durabilité des marchés nationaux et régionaux, sur le respect de l'éthique morale en matière de politiques de concurrence et sur l'ouverture des marchés technologiques de monopole ainsi que sur le libre flux d'informations et de capitaux vers les pays en développement.

De toute évidence, la sécurité de l'emploi, les prestations de la sécurité sociale, les idéaux et les principes de l'OIT pourraient se matérialiser à condition que les flux des exportations des pays en développement s'orientent vers les marchés internationaux.

Le dialogue social, la liberté syndicale et la sécurité de l'emploi ne peuvent se concrétiser dans une situation frappée par la stagnation et la récession.

L'OIT pourrait assurer une mise en œuvre efficace de ces mesures de réforme et recommandations que si elle réaffirme sa position réelle face à la crise mondiale et en assumant un rôle de coopération décisif dans la gestion du risque mondial dans le contexte d'une nouvelle lecture de l'ordre économique mondial.

Nous nous sommes réunis dans une organisation qui a parmi ses principes fondamentaux des idéaux tels que la non-discrimination, l'orientation vers la paix et le bien-être social, mais il est cependant regrettable de constater qu'elle ne met en place aucune mesure de réforme concernant des milliers de travailleurs palestiniens, musulmans, chrétiens et juifs, qui sont privés d'un niveau de vie minimum par le régime sioniste.

Dans la même veine, il n'y a pas d'approche unifiée à cet égard outre la publication d'un simple rapport et de propositions de politiques d'assistance. Les mesures discriminatoires et la version déguisée de politiques de mondialisation irresponsables ne peuvent que provoquer encore davantage de mouvements de travailleurs. Cette organisation avait été sur l'avant-scène de la lutte contre la discrimination raciale et l'apartheid, et a choisi maintenant d'assumer un ton diplomatique et conciliatoire.

A l'ère actuelle, des milliers de travailleurs palestiniens et leur famille ont mis au défi la conscience des mouvements de travailleurs du monde et nous espérons que les organisations des travailleurs sauront passer cette épreuve historique la tête haute.

Original anglais: M. ZAHER (travailleur, Afghanistan)

Autrefois, le mouvement syndical afghan, au sein duquel le Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan jouait un rôle de chef de file, était bien implanté, mais les conflits successifs ont mis un point d'arrêt à ses activités. En 2002, après l'instauration d'une administration intérimaire, le Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan a repris ses activités.

Ce syndicat a tenu un troisième congrès très fructueux, après 18 ans, en présence de plus de 350 membres venus de l'ensemble du pays. Pendant la manifestation, il a examiné et approuvé ses statuts et son programme de travail, désigné un nouveau comité directeur, débattu de sa participation au mouvement syndical, examiné la question de la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, de la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, tout en se prononçant en sa faveur, et présenté au gouvernement ses objectifs et les problèmes de ses membres.

Je tiens à rappeler, au nom des travailleurs afghans, que la guerre et les conflits ont dévasté notre pays, sans que nous ne trouvions de raison à cela. Du fait des multiples affrontements qu'il a su-

bis, le peuple afghan, les ouvriers comme les agriculteurs et tous les autres, souffrent de la pauvreté, de la faim, du chômage, dans un pays où l'agriculture, l'industrie, l'éducation et les communications sont en lambeaux et où des pratiques telles que les attentats suicides et les enlèvements, pour ne citer qu'elles, sont de mise.

Le chômage est la cause de nombreux problèmes. Or ce fléau touche environ 50 pour cent de la population active, qui cherchent leur salut dans l'émigration vers les pays voisins, tombent souvent aux mains de passeurs et sont nombreux à perdre la vie dans l'entreprise.

Aujourd'hui, beaucoup n'ont pas accès à l'emploi décent. Les entreprises locales de taille restreinte, qui sont gérées de façon traditionnelle, en sont au point mort parce qu'elles sont incapables de concurrencer les marchandises étrangères, et cette situation contribue aussi à l'augmentation du chômage et à d'autres problèmes.

Les projets d'infrastructure importants qui ont été lancés ont négligé largement la création de possibilités d'emploi durables. La priorité n'a pas été donnée dans ce cadre à l'investissement visant l'agriculture, l'énergie, l'approvisionnement en eau, le secteur minier, l'industrie lourde et légère. En outre, la plupart de ces projets ont été mis en œuvre dans des domaines dans lesquels ils n'ont pas créé d'emplois permanents et utiles.

Pour conclure, j'appelle l'OIT et les autres organisations internationales à nous prêter une assistance technique et financière dans ces domaines pour une protection renforcée des droits des travailleurs afghans. Je tiens aussi à remercier chaleureusement l'OIT et la communauté internationale du soutien et de d'assistance qu'elles nous prêtent dans différents domaines.

Original arabe: M. EL AZIZ (travailleur, Maroc)

La délégation des travailleurs du Maroc, après avoir examiné le rapport du Directeur général, souhaiterait féliciter l'OIT pour son initiative concernant le Pacte mondial pour l'emploi comme véritable prémisses pour la reconsidération de la dimension humaine et sociale du développement. Il est certes important de traduire ces faits par des programmes nationaux concrets mais ceci n'a malheureusement pas été le cas dans de nombreux Etats.

Notre délégation aimerait poser la question suivante: est-il logique de soutenir des organisations internationales comme le FMI ou la Banque mondiale en mobilisant des ressources financières considérables et leur confier la mission de trouver une solution à la crise économique mondiale, alors que les choix économiques, politiques et sociaux imposés par ces institutions pendant les années quatre-vingt ont constitué les principales causes de la crise actuelle?

Ces politiques ont exacerbé la pauvreté, la violence, la vulnérabilité sociale, ainsi que les migrations illégales et les secteurs informels et les pays ont pris des mesures inadéquates dans ces circonstances ce qui a porté atteinte aux principes du travail décent. A l'heure actuelle, nous continuons à avoir recours à des politiques inadaptées et erronées qui se sont avérées inefficaces au cours de ces vingt à trente années.

La croissance économique n'a pas été accompagnée de politiques de justice sociale ni d'une répartition juste de ses résultats ce qui a entraîné une diminution continue de la part des salaires dans le

revenu national. Ces institutions financières ont en outre exercé de grandes pressions sur de nombreux pays afin de rendre plus souple leur législation sociale portant ainsi atteinte aux principes du travail décent.

Je pense ainsi que les travailleurs sont les victimes directes de ces politiques. Cette crise a en outre un impact néfaste sur les sociétés des pays en voie de développement notamment par rapport au chômage qui ne fait qu'augmenter, et un grand nombre de pays sont ainsi au bord de l'effondrement économique. Aucun résultat positif n'a été obtenu. Aucune solution n'a été mise en place pour aider les plus pauvres à faire face aux effets de la crise économique et financière.

Si ces fonds qui ont été injectés dans le système financier mondial avaient été utilisés pour la création d'emplois, pour la protection sociale, pour le renforcement du système éducatif et celui des systèmes de santé, nous aurions réalisé de meilleurs résultats et nous aurions contribué à un ordre mondial plus juste.

L'interventionnisme doit cesser et il est indispensable que nous bâtissions un système international plus équilibré. Mais pour cela nous devons compter sur la volonté politique des gouvernements concernés et L'OIT doit exercer ses compétences et jouer son rôle dans la réduction des effets de la crise internationale.

Nous voudrions ici exprimer notre solidarité absolue avec le peuple palestinien pour la réalisation de ses droits historiques et notamment la construction d'un Etat indépendant. La délégation des travailleurs condamne le massacre des Palestiniens par l'armée israélienne et les crimes perpétrés par celle-ci contre le peuple palestinien à Gaza. Et nous espérons que grâce à la pression internationale, cette persécution du peuple palestinien prendra fin. Nous souhaitons souligner l'importance des mesures qui seront prises pour assurer la liberté des travailleurs dans cette région.

Nous condamnons enfin l'utilisation de l'OIT comme instrument contre certains pays.

M. KAMBERE KALUMBI (*ministre de l'Emploi, du Travail et de la prévoyance sociale, République démocratique du Congo*)

C'est avec plaisir qu'au nom de la délégation de la République démocratique du Congo et au mien propre, je prends la parole devant cette auguste tribune pour vous transmettre les sincères salutations du peuple congolais.

Je voudrais remercier le BIT pour l'opportunité qu'il nous offre de parler des mesures qu'envisagerait le gouvernement de la République démocratique du Congo pour faire face à la crise financière internationale, surtout pour les pays comme le nôtre qui est en crise économique depuis longtemps.

La crise financière mondiale dans notre pays a entraîné avec elle de nombreux licenciements, surtout dans le secteur minier, et est venue aggraver la situation déjà précaire de l'emploi dans notre pays où une large majorité de la main-d'œuvre travaille dans des conditions indignes pour un travail décent.

Ainsi, partant de la vision du chef de l'Etat, M. Joseph Kabila Kabange, qui a fait de l'emploi une deuxième priorité de sa politique, le gouvernement a saisi cette crise financière mondiale non comme une fatalité, mais bien comme une opportunité, en mettant en place rapidement une commis-

sion gouvernementale en vue d'élaborer un plan de sortie de crise et de relance de l'économie, lequel a trait aux résolutions du dernier conseil national du travail, notamment l'adoption du plan d'action pour l'emploi des jeunes; l'adoption des statuts de l'Institut national de la sécurité sociale, de l'Institut national de préparation professionnelle et de l'Office national de l'emploi comme établissements publics avec comme mode de gestion la gestion tripartite au niveau de leurs conseils d'administration; la création de la commission de suivi de l'application du SMIG ainsi que l'opérationnalité du cadre permanent du dialogue social sous la conduite du Premier ministre.

En plus de ce plan de sortie de la crise et de relance de l'économie, le gouvernement de la République démocratique du Congo est en train de réviser son document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté mis en place depuis 2005 pour produire un nouveau document, le DSCRП nouvelle génération, qui va certainement améliorer les stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi nous avons également sollicité l'appui technique du BIT en faveur du processus de la formulation de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, d'une part, et de la réforme de la sécurité sociale, d'autre part, l'emploi étant après tout transversal. Ce qui justifie les remerciements de mon gouvernement pour l'appui technique du BIT.

En définitive, le gouvernement de la République démocratique du Congo salue les efforts du BIT dans ce contexte de crise, pour ses efforts de mise en œuvre d'un Pacte mondial pour l'emploi.

Ce pacte, sur plaidoyer du BIT, pourra permettre à notre pays de demander que soit mis en place un programme d'urgence avec les institutions de Bretton Woods et la Banque mondiale, de manière à privilégier le financement des emplois par rapport au point d'achèvement qui souvent empêche le gouvernement en programme avec ces institutions d'exécuter avec ses ressources propres des projets productifs et d'une certaine pérennité.

En effet, les sommets du G20 qui se sont tenus à Washington et à Londres et qui ont été principalement axés sur une série d'actions nécessaires pour assainir le système constituant pour la République démocratique du Congo un espoir pour le remettre en état de fonctionner et bâtir un nouveau régime réglementaire au plan international qui permettra d'orienter les flux de crédits vers les secteurs productifs, la consommation durable, le commerce et l'innovation.

Original espagnol: M. PARRA ROJAS (employeur, Cuba)

Cette Conférence peut être historique. Elle se déroule dans l'un des contextes économiques les pires que l'ère moderne ait eu à affronter. Nous sommes heureux de constater que les débats s'appliquent à trouver des réponses à la crise de l'emploi, sans doute l'une des pires conséquences de la crise économique.

Dans son rapport, le Directeur général établissait des prévisions alarmantes sur le taux de croissance du chômage, mais si l'on considère la réalité actuelle nous constatons que ces pronostics étaient optimistes.

Le phénomène très controversé de la mondialisation a fait de cette crise un phénomène mondial. Personne ne peut se sentir à l'abri, d'où la priorité

pour les mandants de coordonner des actions, d'élaborer des stratégies communes, aussi bien au niveau national qu'international, et permettre, ainsi, à l'OIT de jouer son rôle clé en matière d'aide à la mise en œuvre des mesures volontaristes.

Beaucoup ont mis en garde sur l'évolution de cette crise et, malgré les divergences quant à ses causes, il est évident que l'application des politiques néolibérales découlant du Conseil de Washington ont été un facteur déterminant. Tel que le souligne le Directeur général dans son rapport, la capacité d'autorégulation de l'économie par les marchés a été surévaluée et, inversement, l'on a sous-évalué l'importance de la réglementation de l'Etat, du respect de l'environnement, du travail décent, des services sociaux et du bien-être social.

Il faut reconnaître la relation directement proportionnelle entre la réduction de la demande et la croissance du chômage. Il faut rompre avec ce cercle vicieux à l'aide de programmes capables de renforcer le développement des entreprises durables et générer des emplois productifs. Les gouvernements doivent prendre des mesures efficaces allant dans ce sens.

Le défi est immense, mais nous pouvons y arriver, notamment grâce au dialogue social.

L'expérience de mon pays, possédant peu de ressources naturelles, soumis à un embargo économique et victime de trois ouragans dévastateurs, démontre que l'on peut faire face à la crise si l'on respecte les droits en matière de travail et en matière sociale, et si l'on encourage le dialogue social, ceci afin de permettre à toutes les parties d'identifier, de proposer et de mettre en œuvre les différentes mesures capables d'en atténuer les effets.

A cet effet, nous autres employeurs, conscients de notre grande responsabilité en matière de création d'emplois productifs, participons activement à la recherche de solutions alternatives.

D'autres sujets importants font l'objet de débats au sein de cette Conférence que nous ne pouvons négliger. En particulier, nous souhaitons souligner la volonté et la disposition très marquée des employeurs cubains en faveur de l'adoption des principes du travail décent et, par conséquent, leur volonté de préserver le pays de toute forme de travail forcé. C'est là une attitude et une réalité dont nous sommes fiers.

Original anglais: M^{me} LYNCH (travailleuse, Irlande)

Je vais parler surtout du rapport global sur le coût de la coercition.

La Confédération des syndicats irlandais condamne toutes les formes de coercition de travail forcé et de traite. Ce sont des crimes particulièrement horribles et fondés sur la tromperie, l'exploitation et la brutalité. Tout ce qui a trait à la coercition va à l'encontre des valeurs, de l'éthique et de l'objectif du travail décent. Elle est synonyme de violation des droits humains d'une personne et constitue une atteinte qui a des effets dévastateurs sur les vies des particuliers et de leur famille. Elle menace le travail décent et contribue aux dommages globaux infligés à un pays par le crime organisé.

Ce que nous savons du travail forcé et de la traite en Irlande, c'est qu'ils impliquent souvent des agences de recrutement fictives que, même si ce n'est pas toujours le cas, sont souvent liées au crime organisé. Ces intermédiaires recrutent des pauvres

du monde entier en leur faisant miroiter de bons emplois en Irlande.

Les travailleurs pensent qu'ils acceptent une offre d'emploi qui leur réservera un avenir meilleur et leur permettra d'améliorer leur situation financière et celle de leur famille. Le recruteur offre ensuite aux travailleurs un prêt généreux à un taux d'intérêt exorbitant, pour les aider à organiser leur voyage, les papiers, les permis de travail, les bourses d'études ainsi que pour trouver un emploi et un logement.

Une fois sur place, la situation est évidemment très différente de ce qui avait été promis. L'emploi ne se matérialise pas ou le salaire n'est pas payé. Le travailleur se retrouve alors dans une situation où il est contraint d'accepter n'importe quel travail et où, bien entendu, il doit remettre une grande partie de son salaire au recruteur. Mais sa plus grande frayeur vient de ce qu'il n'est inscrit nulle part. Si, dans ces conditions honteuses, les travailleurs essayent de défendre leurs droits, leur employeur leur dit: «Si vous continuez à formuler cette revendication, je vais vous signaler aux autorités, ensuite vous serez expulsés, voire pire». Dans certaines situations encore plus graves, le travailleur devient victime de la traite et il ou elle risque d'être défiguré ou mis à mort s'il ose aller plus loin dans ses revendications.

La Confédération des syndicats irlandais estime que cette situation est tellement grave que, pour aider nos syndicats et pour sensibiliser à l'opinion, nous avons mis au point un projet dont l'objectif est d'aider les syndicats à mettre en place des programmes d'action et surtout de faire en sorte que les travailleurs pris au piège dans ces situations sachent qu'ils ne doivent pas souffrir en silence et que les syndicats sont à leurs côtés.

Au centre de notre campagne se trouvent cinq objectifs clés. Le premier est la ratification de la convention de l'OIT sur les agences de recrutement privées et la création d'une législation appropriée en Irlande pour s'assurer que les agences de recrutement soient réglementées, afin que nous puissions séparer le bon grain de l'ivraie.

Le deuxième objectif clé de la campagne porte sur la mise en place d'une sorte de visa passerelle qui offrira une porte d'entrée aux travailleurs qui se trouvent en situation irrégulière, afin qu'ils puissent poursuivre leurs démarches, se prononcer sans crainte et espérer un résultat positif.

Le troisième objectif vise la protection appropriée et le respect de tous les droits des travailleurs, et ce indépendamment de leur statut d'immigrants. La situation serait intolérable si un employeur était en mesure d'échapper à ses responsabilités en employant délibérément quelqu'un en toute illégalité.

Le quatrième objectif est d'avoir des sanctions dissuasives, y compris des peines d'emprisonnement, pour ceux qui trompent ainsi les travailleurs.

Enfin, le cinquième objectif est d'obtenir un soutien décent pour les victimes de ces situations et de collaborer étroitement avec nos syndicats frères de par le monde.

Je saisis par ailleurs cette occasion pour demander à l'OIT d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'action pour aider les mandants à veiller à la ratification de la convention n° 181 de l'OIT sur les agences de recrutement privées.

Nous avons actuellement une véritable opportunité au moment où les Etats membres de l'Union européenne préparent leurs lois pour appliquer la di-

rective de l'Union européenne sur les agences de travail temporaire. Cela nous donne la possibilité de veiller à la ratification de la convention et, plus important encore, de veiller à ce que, lors de leur création ou de leur transposition, nos lois sur les agences temporaires respectent comme il se doit les conventions de l'OIT.

Chers collègues, je me réjouis de collaborer avec vous alors que nous continuons à lutter pour faire disparaître la coercition sous toutes ses formes.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Cinquième séance

Election du Vice-président gouvernemental de la Conférence	1
Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation du rapport dont la Conférence prend acte	1
Premier rapport de la Commission de proposition: présentation, discussion et approbation.....	1
Discours du Président.....	2
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion.....	2

Sixième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	18
---	----